

# BUDGET 2021

# Ville du Mans

www.lemans.fr



## SOMMAIRE

<b>Cadre financier</b> .....	<b>2</b>
<b>Animer, éduquer</b> .....	<b>22</b>
Enfance et petite enfance.....	22
Le pôle éducatif, une politique éducative transversale.....	26
École et vie scolaire.....	27
Jeunesse, vie étudiante et éducation artistique .....	34
Sports et activités sportives.....	38
<b>Rayonnement de la ville</b> .....	<b>42</b>
Culture .....	42
<b>Solidarités et action sociale</b> .....	<b>49</b>
Action solidaire .....	49
Le handicap .....	55
L'égalité .....	57
<b>Sécurité, santé, citoyenneté</b> .....	<b>58</b>
Santé .....	58
Proximité, démocratie locale .....	62
Prévention, médiation, sécurité .....	67
<b>Ville durable</b> .....	<b>73</b>
Nature en ville et végétalisation.....	73
Urbanisme – foncier.....	77
Développement et attractivité commerciale.....	80
Le patrimoine et l'équipement .....	82
<b>Ressources internes</b> .....	<b>86</b>
Production de repas.....	86
Ressources humaines et autres moyens transversaux.....	88

## LE CADRE FINANCIER 2021

Le budget 2021 s'inscrit dans le cadre des grandes orientations des politiques publiques municipales fixées pour la durée de ce mandat et réaffirmées lors du Débat d'Orientations Budgétaires examiné par notre assemblée le 18 février 2021.

Dans ce contexte exceptionnel de crise sanitaire, qui a débuté il y a plus d'un an, les collectivités sont intervenues avec réactivité pour accompagner les mesures en faveur de la protection des agents et des habitants, et soutenir l'économie locale. Cela impacte sensiblement le budget. Il s'agit de faire face aux contraintes qui s'imposent tout en se projetant avec détermination pour être un acteur majeur au niveau local de la relance économique.

À travers ce budget, la Collectivité confirme sa volonté d'être :

- une ville durable,
- une ville dynamique et attractive,
- une ville solidaire et sûre,
- une ville attentive à l'offre de soins,
- une ville soutenant la diffusion culturelle,

voici nos fortes ambitions visant à améliorer le quotidien des citoyens dans l'affirmation d'une ville solidaire tout en confirmant notre engagement dans la transition écologique et énergétique.



L'impact financier de la crise sanitaire sur les dépenses et les recettes de fonctionnement du budget 2021 est évalué à ce jour à 2,8 M€ (protection des agents et des habitants, fermeture des établissements publics, baisse de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises, exonération de loyers, ...).

Cela ne doit pas obérer la capacité et la volonté de la Ville à participer activement à la relance économique et au maintien de l'emploi. La première réponse est l'accélération de la réalisation des investissements estimés à 28 M€ en 2021 après 24 M€ en 2020, puis de l'ordre de 30 M€ en 2022.

En conséquence, l'encours d'emprunts évolue légèrement (+ 4,6 M€) en concordance avec les réalisations d'investissements. Le maintien voire le renforcement de l'autofinancement est indispensable pour limiter le recours aux emprunts nouveaux et ainsi préserver les capacités d'investissement de la collectivité pour les années à venir.

Concernant la section de fonctionnement, globalement les inscriptions budgétaires prévisionnelles sont à ce stade, quasiment stables au niveau des dépenses (- 0,13 %) et des recettes (- 0,37 %). Elles seront probablement amenées à être ajustées en cours d'exercice budgétaire pour prendre en compte les effets non valorisés à ce jour de la crise sanitaire. En effet, des incertitudes existent dans de nombreux secteurs : social, associatif, culturel, sportif (amateurs et professionnels) ...

En considération de l'ensemble de ces éléments, l'équilibre de ce budget est proposé en recourant à une variation uniforme et modérée des taux d'imposition limitée à + 1 % faisant l'objet d'une délibération particulière présentée à cette même séance (taxes sur le foncier bâti, foncier non bâti et Cotisation Foncières des Entreprises).

Pour un ménage manceau propriétaire de son logement et imposé à la valeur locative moyenne, cette variation représente une contribution complémentaire annuelle de + 6 €.

Cette décision s'inscrit dans l'engagement du mandat de construire des budgets selon la même trajectoire d'évolution de pression fiscale que celle constatée sur le mandat précédent, soit une variation des taux d'imposition limitée en moyenne annuelle à + 0,5 %.

## LES GRANDS INDICATEURS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2021

Évolution prévisionnelle des dotations de l'État 2021/2020 (DGF, DSU, DNP)	+ 0,214 M€
Évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement	- 0,37 %
Évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement	- 0,13 %
Charge nette des dépenses de personnel	93,823 M€
Investissements proprement-dits [inscriptions] (travaux, équipements, études, acquisitions, ...)	33,694 M€
Financement des investissements sur ressources propres – moyenne 2014-2020	73 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement 2020 (moyenne nationale 2018 : 82,60%)	44,82 %
Évolution moyenne annuelle des taux d'imposition 2014-2020 Ville du Mans	+ 0,57 %
Valeur prévisionnelle du point d'impôt 2021	0,744 M€
Taux prévisionnel d'inflation (hors tabac) selon la Loi de Finances 2021 selon la Banque de France mars 2021	+ 0,6 % + 1,1 %

## LES INSCRIPTIONS EN INVESTISSEMENT LES PLUS IMPORTANTES

➤ Multi-Accueil des Sablons - Reconstruction.....	2,270 M€
➤ Chapiteau cité du cirque.....	1,800 M€
➤ Plan numérique .....	1,247 M€
➤ Interventions sur bâtiments divers.....	0,815 M€
➤ Véhicules utilitaires et Poids Lourds .....	0,779 M€
➤ SPL Cénovia boulodrome couvert.....	0,767 M€
➤ Atlantides installation panneaux photovoltaïques .....	0,670 M€
➤ Gymnase Alain Fournier charpente étanchéité photovoltaïque .....	0,650 M€
➤ Espace Culturel les Quinconces .....	0,617 M€
➤ Ile aux sports - vestiaires.....	0,600 M€
➤ Informatique et télécommunications .....	0,569 M€
➤ Équipement tous services .....	0,541 M€
➤ Études - matériels - équipements sportifs.....	0,506 M€
➤ SPL Cénovia vélodrome Bollée.....	0,500 M€
➤ Centre aquatique des Atlantides .....	0,437 M€
➤ Maternelle Berthe Hubert - réaménagement de la cour.....	0,430 M€
➤ Église Notre Dame de la Couture.....	0,410 M€
➤ Reconstruction du gymnase de la briqueterie .....	0,395 M€
➤ Élémentaire Ardriers - réaménagement de la cour .....	0,370 M€
➤ Espace culturel des Quinconces - réfection terrasse bois .....	0,350 M€
➤ DNP - locaux scolaires .....	0,334 M€
➤ Espace Gisèle Halimi .....	0,330 M€
➤ Conservatoire de musique danse et art dramatique .....	0,320 M€
➤ Gymnase Madeleine - réfection étanchéité et couverture .....	0,300 M€
➤ Élémentaire Gazonfier : rénovation intérieure.....	0,300 M€

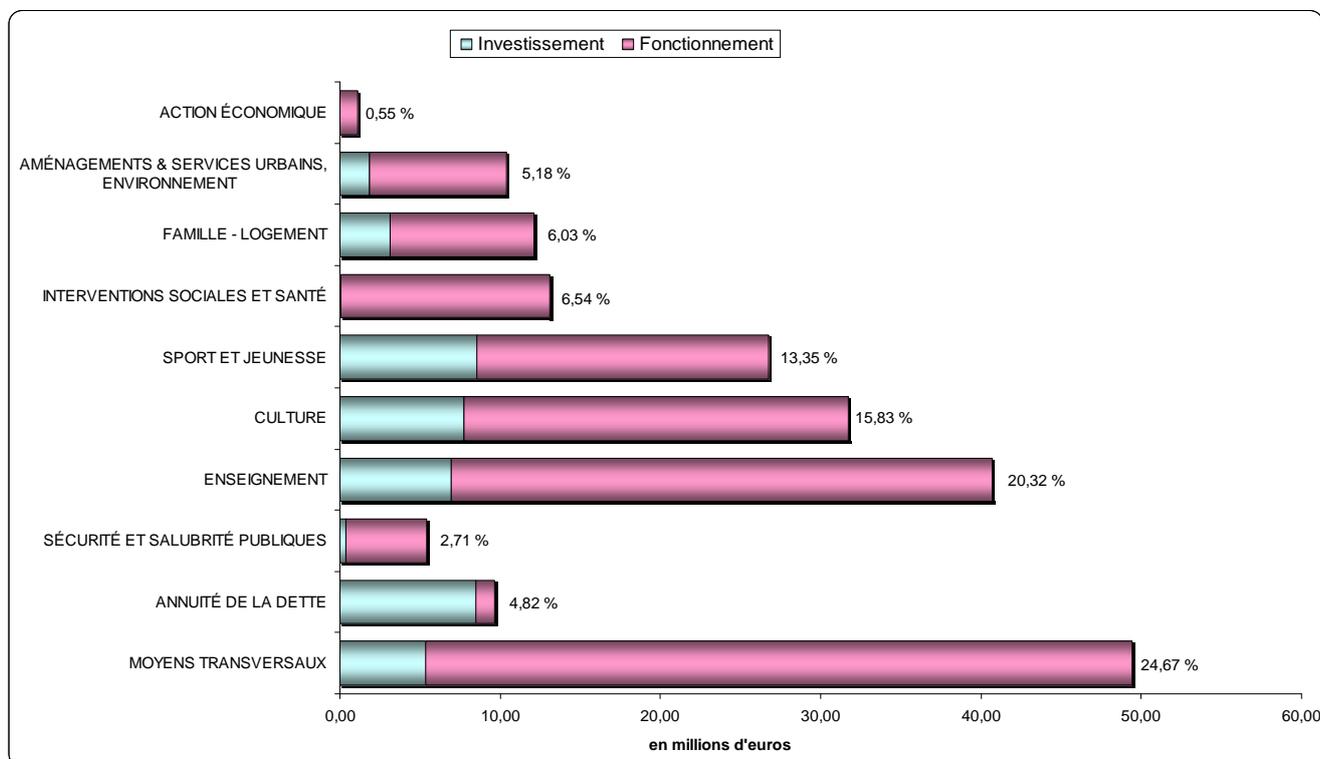
**STRUCTURE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**  
mouvements budgétaires (réels + ordre)

LIBELLÉS	BP 2020		BP 2021	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
<b>DÉPENSES</b>				
Dépenses de personnel	98 980 450,00	58,79%	97 005 660,00	57,66%
<i>Dont refacturation par LMM</i>	<i>16 800 000,00</i>		<i>16 300 000,00</i>	
Charges financières (dont intérêts)	1 582 000,00	0,94%	1 422 000,00	0,85%
Subventions	18 208 310,00		16 285 498,00	
. C.C.A.S.	<i>10 172 570,00</i>	6,05%	<i>10 172 570,00</i>	6,05%
. AUTRES	<i>8 035 740,00</i>	4,77%	<i>6 112 928,00</i>	3,62%
Autofinancement	10 209 900,00	6,06%	10 300 400,00	6,12%
Autres dépenses de fonctionnement	39 376 870,00	23,39%	43 231 654,00	25,70%
<b>TOTAUX .....</b>	<b>168 357 530,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>168 245 212,00</b>	<b>100,00%</b>
<b>RECETTES</b>				
DGF - DSU - DNP	35 864 381,00	21,30%	36 016 925,00	21,41%
Dotation générale de décentralisation	904 742,00	0,54%	904 742,00	0,54%
Autres recettes fiscales	13 871 797,00	8,24%	14 053 627,00	8,35%
Impôts locaux	82 719 011,00	49,13%	82 074 650,00	48,78%
Compensations fiscales diverses	6 192 403,00	3,68%	7 408 335,00	4,40%
Autres recettes de fonctionnement	28 805 196,00	17,11%	27 786 933,00	16,52%
<i>Dont facturation de personnel</i>	<i>2 700 000,00</i>		<i>2 765 400,00</i>	
<b>TOTAUX .....</b>	<b>168 357 530,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>168 245 212,00</b>	<b>100,00%</b>

**STRUCTURE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT**  
mouvements budgétaires (réels + ordre)

LIBELLÉS	BP 2020		BP 2021	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
<b>DÉPENSES</b>				
Études, acquisitions, travaux	30 079 830,00	43,18%	33 245 623,00	48,44%
Subventions d'équipement	419 350,00	0,60%	448 260,00	0,65%
Travaux en régie	400 000,00	0,57%	350 000,00	0,51%
Charges d'emprunts en capital	8 150 000,00	11,70%	8 510 000,00	12,40%
Divers et mouvements financiers	5 072 750,00	7,28%	2 049 962,00	2,99%
Gestion de dette	25 540 000,00	36,66%	24 030 000,00	35,01%
<b>TOTAUX .....</b>	<b>69 661 930,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>68 633 845,00</b>	<b>100,00%</b>
<b>RECETTES</b>				
Autofinancement brut	10 209 900,00	14,66%	10 300 400,00	15,01%
Montant prévisionnel d'emprunt	27 628 459,00	39,66%	26 987 251,00	39,32%
Subventions et taxe d'aménagement	2 849 991,00	4,09%	3 854 770,00	5,62%
FCTVA	2 800 000,00	4,02%	3 300 000,00	4,81%
Divers	633 580,00	0,91%	161 424,00	0,24%
Gestion de dette	25 540 000,00	36,66%	24 030 000,00	35,01%
<b>TOTAUX .....</b>	<b>69 661 930,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>68 633 845,00</b>	<b>100,00%</b>

**LA RÉPARTITION DES CRÉDITS (DÉPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)**



FONCTIONS	Investissement en €	Fonctionnement en €	DESCRIPTION NON EXHAUSTIVE
<b>Action Économique</b>	0,00	1 111 800,00	Tourisme, Foires et Marchés, ...
<b>Aménagements et Services Urbains, Environnement</b>	1 822 250,00	8 569 725,00	Espaces verts, Développement durable, ...
<b>Famille - Logement</b>	3 146 573,00	8 930 052,00	Petite-enfance, Crèches, Services aux personnes âgées, Logement, ...
<b>Interventions sociales et santé</b>	47 960,00	13 063 799,00	Subvention au CCAS, Actions en faveur des handicapés, des personnes en difficulté, ...
<b>Sport et Jeunesse</b>	8 570 697,00	18 189 410,00	Sport, Stades, Gymnases, Piscines, Antarès, Animations, Manifestations, Centres sociaux, Centres de loisirs, Colonies de vacances, ...
<b>Culture</b>	7 737 180,00	23 977 465,00	Conservatoire, Cité du cirque, Théâtre, Médiathèques, Musées, Archives, Maisons de quartier, Animations, Manifestations, ...
<b>Enseignement</b>	6 938 389,00	33 779 524,00	Écoles, Restauration scolaire, .....
<b>Sécurité et salubrité publiques</b>	356 000,00	5 072 000,00	Prévention, Hygiène, Salubrité, Sécurité
<b>Annuité de la dette</b>	8 510 000,00	1 140 000,00	Frais financiers & remboursement du capital de la dette
<b>Moyens transversaux</b>	5 353 934,00	44 097 767,00	Informatique, Télécommunications, Entretien des bâtiments administratifs, Service Auto, Fluides (eau, électricité, gaz), Marchés publics, Fournitures, Imprimerie, Direction des Ressources et Conseils, Moyens des services, Communication, Affaires Foncières, Etat-civil, Cimetières, Promotion de la ville, ...

## INFORMATIONS FINANCIÈRES

Ratios N°	Libellés	Données brutes Valeurs M.14	Données corrigées propres à la collectivité (1)	Moyennes nationales de la strate (+100 000 hab.) Année 2018 (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 081,08 €/h	1 062,10 €/h	1 151,00 €/h
2	Produit des impositions directes / population	563,02 €/h	563,02 €/h	650,00 €/h
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 139,66 €/h	1 120,69 €/h	1 336,00 €/h
4	Dépenses brutes d'équipement / population	230,49 €/h	230,49 €/h	226,00 €/h
5	Encours de la dette / population	515,62 €/h	515,62 €/h	1 104,00 €/h
6	Dotation globale de fonctionnement / population	247,07 €/h	247,07 €/h	208,00 €/h
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60,45%	59,95%	58,80%
9	Marge d'autofinancement courant (MAC)	99,67%	99,67%	94,70%
10	Dépenses brutes d'équipement / recettes réelles de fonctionnement	20,22%	20,57%	16,90%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	45,24%	46,01%	82,60%

(1) Données corrigées des doubles comptes propres à Le Mans Métropole et à la Ville du Mans au titre de la mutualisation des frais de personnel, à des fins comparatives avec d'autres Collectivités

(2) Dernières données connues publiées par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'élève à 168,245 M€ (réelle + ordre) contre 168,357 M€ à l'issue du Budget Primitif 2020 (soit - 0,07 %).

Les recettes réelles prévisionnelles s'établissent à 166,135 M€ soit une diminution de - 0,37 % par rapport au BP 2020 (- 0,621 M€). Cette évolution s'explique principalement par les ajustements d'inscription intégrant les effets de la crise sanitaire avec des recettes moindres attendues sur :

- les entrées dans les piscines et autres équipements sportifs : - 0,578 M€
- les redevances perçues dans le domaine culturel : - 0,107 M€
- une diminution confirmée (de BP à BP) de la CVAE : - 1,085 M€
- les loyers perçus tenant compte d'une exonération partielle pour 2021 : - 0,358 M€
- les locations de salles municipales : - 0,040 M€

Par rapport aux inscriptions du BP 2020, les moindres recettes attendues pour l'exercice 2021 du fait de la crise sanitaire s'élèvent à un montant prévisionnel global de - 2,168 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement ressortent à 157,945 M€ et sont quasi stables par rapport à 2020 (- 0,13 % soit - 0,203 M€).

Elles tiennent compte de dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire avec :

- les dépenses d'entretien dans les écoles avec la prolongation du protocole sanitaire obligatoire : + 0,500 M€
- la refacturation par Le Mans Métropole des achats de masques et autres matériels de protection : + 0,076 M€

Les dépenses complémentaires liées à la crise pour le BP 2021 représentent un montant prévisionnel global de + 0,576 M€.

L'impact de la crise sanitaire dans le Budget Primitif 2021 de la Ville du Mans (moindres recettes, dépenses complémentaires) représente une charge globale prévisionnelle de près de 2,8 M€.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré en recourant à une variation uniforme et modérée des taux d'imposition limitée à + 1 % (taxes sur le foncier bâti, foncier non bâti et Cotisation Foncière des Entreprises), et par un ajustement de l'autofinancement brut, lequel s'élève à 10,3 M€ contre 10,2 M€ en 2020.

### I - LES PRINCIPALES RECETTES

Le volume global des recettes de ce projet de Budget Primitif s'élève à **168,245 M€** dont 166,135 M€ de recettes réelles et 2,110 M€ de recettes d'ordre.

#### A - LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

##### *Le contexte national dans le cadre de la Loi de Finances pour 2021*

Les principales dispositions de la Loi de Finances 2021 intéressant les collectivités concernent la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales et la mise en œuvre de la réduction des impôts de production, qui impacteront l'évolution future des recettes de fiscalité locale.

## **Suppression de la taxe d'habitation des résidences principales et recettes de substitution**

En 2021 le panier fiscal des collectivités est modifié pour tenir compte de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2018 « 80 % » des contribuables ont constaté une diminution puis une suppression totale en 2020 de leur cotisation de taxe d'habitation.

La sortie progressive de l'assujettissement pour les autres « 20 % » de ménages s'effectuera à hauteur de 30 % en 2021 et de 65 % en 2022.

Ainsi, dès 2023, plus aucun contribuable n'acquittera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

À compter de 2021 le produit de taxe d'habitation qui continue à être acquitté est affecté à l'État (« nationalisation de la taxe d'habitation durant 2 ans »), et de nouvelles ressources de substitution sont allouées aux budgets locaux :

- pour les communes : transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties et instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation
- pour les intercommunalités : affectation d'une fraction de TVA nationale.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues.

Cette refonte fiscale implique, pour la taxe d'habitation, la suspension entre 2020 et 2022 du pouvoir de taux des collectivités et l'interruption des processus de lissage et d'harmonisation de taux.

## **Diminution des impôts de production**

La Loi de finances pour 2021 acte la baisse des impôts économiques locaux à hauteur de 10,45 Md€ :

- Suppression de la part régionale de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) représentant un montant national de 7,2 Md€.

Cette mesure équivaut à la diminution de moitié des cotisations de toutes les entreprises redevables de cet impôt.

Pour les Régions, la CVAE sera substituée par une fraction de TVA nationale calculée à partir de la CVAE perçue en 2020.

- Réduction de l'imposition des locaux industriels à hauteur de 3,25 Md€ sous la forme d'une division par deux de la valeur locative retenue dans les impositions de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Les communes et intercommunalités percevront une compensation de l'État calculée à partir des taux d'imposition de 2020 appliqués aux bases d'imposition de l'année.

Parallèlement à ces deux mesures, le taux de plafonnement de la Contribution Économique Territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée est abaissé de 3 % à 2 %.

## **Le maintien de l'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La DGF 2021 est fixée nationalement à 26,756 Md€, soit comme annoncé, le maintien de son niveau en valeur, à périmètre constant.

Le besoin de financement à couvrir s'élève pour 2021 à 50 M€. La répartition de la charge entre catégories de collectivités est effectuée de la façon suivante : 25 M€ pour les régions et 25 M€ pour les départements, le bloc communal étant préservé.

## La traduction financière de la Loi de Finances pour la Ville du Mans

Dotations et allocations compensatrices	Notifié 2020	Notifié 2021	Écarts	
			Volume	%
- Dotation forfaitaire :	28,462 M€	28,376 M€	-0,086 M€	-0,30%
- Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	6,514 M€	6,835 M€	+0,321 M€	+ 4,93%
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	0,827 M€	0,806 M€	-0,021 M€	-2,51%
<b>Sous-total dotations (1).....</b>	<b>35,803 M€</b>	<b>36,017 M€</b>	<b>+0,214 M€</b>	<b>+ 0,60%</b>
Allocations compensatrices d'exonérations au titre de :				
- la taxe sur le foncier (ZFU, HLM en ZUS et personnes de conditions modestes, exonérations de certains immeubles) et la taxe sur le foncier non bâti	0,227 M€	0,247 M€	+0,020 M€	-
- la contribution économique territoriale ( CFE en ZFU et QPPV, diffuseurs de presse, CVAE en ZAT)	0,177 M€	0,215 M€	+0,038 M€	+ 21,47%
<b>Sous-total compensations hors réformes fiscales (2) ...</b>	<b>0,404 M€</b>	<b>0,462 M€</b>	<b>+0,058 M€</b>	<b>+ 14,36%</b>
Allocations compensatrices d'exonérations au titre de :				
- la taxe d'habitation <u>Suppression à compter de 2021</u>	2,859 M€	0,000 M€	-2,859 M€	n.s.
- la taxe sur le foncier (locaux industriels) <u>Allocation nouvelle à compter de 2021</u>	0,000 M€	2,458 M€	+2,458 M€	n.s.
- la contribution économique territoriale (locaux industriels) <u>Allocation nouvelle à compter de 2021</u>	0,000 M€	1,469 M€	+1,469 M€	n.s.
<b>Sous-total compensations liées aux réformes fiscales (3) ...</b>	<b>2,859 M€</b>	<b>3,927 M€</b>	<b>+1,068 M€</b>	<b>+ 37,34%</b>
<b>Sous-total allocations compensatrices (2+3).....</b>	<b>3,263 M€</b>	<b>4,389 M€</b>	<b>+1,126 M€</b>	<b>+ 34,49%</b>
<b>Total dotations + allocations compensatrices (1+2+3)</b>	<b>39,066 M€</b>	<b>40,406 M€</b>	<b>+1,340 M€</b>	<b>+ 3,43%</b>

### La dotation forfaitaire : 28 376 206 €

Rappel du montant 2020 : 28 461 951 €

Le montant de dotation forfaitaire pour 2021 évolue comme tous les ans en fonction de la population, d'une part, et de l'écrêtement calculé selon l'écart du potentiel fiscal par rapport à la moyenne nationale, d'autre part.

Cet écrêtement, dont le montant national est fixé par le Comité des finances locales, doit permettre de financer les effets des recensements de population et de l'augmentation de la péréquation. Il est plafonné à 1 % des recettes réelles de fonctionnement.

Compte tenu de ces éléments, le montant notifié et inscrit au BP 2021 est en diminution de 85 745 € par rapport au montant perçu 2020.

### La Dotation de Solidarité Urbaine : 6 835 058 €

Rappel du montant de la DSU 2020 : 6 513 851 €

L'enveloppe nationale est abondée de 90 M€, représentant pour la Ville du Mans une augmentation 321 207 € par rapport au montant notifié en 2020.

## **La Dotation Nationale de Péréquation : 805 661 €**

Rappel du montant de la DNP 2020 : 827 419 €

Le montant national de la DNP est reconduit en 2021. Pour autant, sur le plan local, l'évolution de cette dotation dépend de l'évolution des indicateurs nationaux et notamment du potentiel financier moyen.

Le montant notifié fait apparaître une diminution de cette dotation de 21 758 € pour 2021.

## **Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales : 4 388 763 €**

- les allocations compensatrices non impactées par les réformes fiscales : ..... 461 757 €

Au regard de leur niveau devenu très faible, les compensations liées aux exonérations habituelles de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et à l'ex taxe professionnelle, ne constituent plus des variables d'ajustement permettant de financer l'augmentation de la péréquation.

Leurs montants dépendent uniquement de l'évolution des bases d'imposition exonérées.

- les nouvelles allocations compensatrices issues des réformes fiscales : ..... 3 927 006 €

La collectivité ne percevant plus de taxe d'habitation sur les résidences principales, elle ne perçoit plus d'allocation compensatrice à ce titre, celle-ci étant intégrée dans le produit de référence servant de calcul au nouveau produit de foncier bâti.

Par ailleurs, des nouvelles allocations compensatrices pour perte des impôts de production sont créées (la division par deux des valeurs locatives des locaux industriels). Elles concernent les impositions de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Les montants pour chacune de ces nouvelles allocations compensatrices sont les suivants :

- Compensation TFB locaux industriels : 2 457 800 €
- Compensation CFE locaux industriels : 1 469 206 €

L'ensemble des allocations compensatrices représente **2 704 712 €** pour les **taxes foncières** et **1 684 051 €** pour la **contribution économique territoriale**.

## **La Dotation Générale de Décentralisation Hygiène : 904 742 €**

Cette dotation est gelée depuis de nombreuses années. Il est proposé de reconduire le montant inscrit et réalisé 2020.

## **B - LES RESSOURCES FISCALES**

### ***Les 4 taxes directes locales : 71 930 587 €***

Sur la base d'une augmentation de + 1 % des taux d'imposition en 2021 (délibération présentée à cette même séance), il est proposé d'inscrire un montant prévisionnel de 71 565 078 € au titre des taxes foncières (61 743 003 €), de la cotisation foncière des entreprises (8 650 261 €) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (1 171 814 €), calculé à partir des bases d'imposition notifiées par l'administration fiscale et des éléments suivants :

- une évolution globale des bases d'imposition de foncier bâti de + 0,89 %, dont + 0,2 % de revalorisation forfaitaire décidée en Loi de finances, appliquée aux locaux d'habitation et établissements industriels et + 0,6 % au titre de l'inflation ou de l'évolution des tarifs pour les établissements économiques non industriels ;
- la prise en compte du dispositif de correction du produit fiscal lié à la reprise du foncier bâti départemental (soit une contribution de 4,8 M€) ;
- une évolution globale des bases de CFE de + 3,64 %, dont + 0,2 % au titre de la revalorisation forfaitaire pour les établissements industriels et + 0,6 % au titre de l'inflation ou de l'évolution des tarifs pour les établissements économiques non industriels ;
- la réduction des impôts économiques des établissements industriels (division par deux des valeurs locatives retenues pour le foncier bâti et la CFE).

S'ajoute à ce montant, le produit prévisionnel de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) de 365 509 €

À partir de l'ensemble de ces éléments, la valeur du point d'impôt prévisionnel 2021 serait alors de l'ordre de 0,744 M€ (il était de 0,717 M€ en 2020).

### ***Les rôles supplémentaires : 400 000 €***

Le montant des rôles supplémentaires et complémentaires est variable d'une année sur l'autre.

Il est proposé d'inscrire au BP 2021 un montant de 400 000 € correspondant à la moyenne des années passées (montant perçu en 2020 : 384 612 €).

### ***La taxe additionnelle au foncier non bâti : 212 613 €***

#### ***Les autres taxes directes sans pouvoir de taux***

- **la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 6 984 817 €**

Les données transmises au titre de la CVAE par la DDFiP font apparaître en 2021 une baisse de - 0,747 M€ par rapport au montant total réellement encaissé en 2020, traduisant les premiers impacts de la crise sanitaire sur cette recette.

- **l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) : 602 355 €**
- **la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCom) : 1 944 278 €**

## **La garantie de neutralité de la réforme fiscale de 2011 : DCRTP et FNGIR**

Il s'agit de deux dotations :

- **Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 4 352 499 €**

Reconduction du montant inscrit et réalisé en 2020.

- **la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 2 142 996 €**

Contrairement aux deux dernières années, la DCRTP du bloc communal n'est pas intégrée parmi les variables d'ajustement de l'enveloppe nationale des concours financiers de l'État. Il est donc proposé de reconduire le montant perçu en 2020.

## **Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : 500 000 €**

L'enveloppe nationale du FPIC est reconduite à hauteur de 1 Md€ en 2021.

Localement, les montants 2021 devraient être connus en mai prochain. En cas de sortie d'éligibilité à l'attribution, un dispositif de sortie s'appliquerait.

Rappel des montants 2020 :

- Attribution (recette)      ⇨ + 1 580 709 €
  - Prélèvement (dépense)    ⇨ - 527 990 €
- Soit un solde net de      + **1 052 719 €**

*(en augmentation de 179 405 € par rapport à 2019)*

Il est proposé de reconduire au BP 2021 le montant prudentiel inscrit au BP 2020, soit 500 000 €.

## **C - LES RECETTES FISCALES INDIRECTES**

### **La Taxe sur l'Électricité : 2 400 000 €**

- Inscription BP 2020      ⇨      2 600 000 €
- Réalisation 2020        ⇨      2 394 609 €

### **Compensation Taxe sur les spectacles : 855 661 €**

Il est proposé de reconduire l'inscription du BP 2020.

### **La Taxe Additionnelle aux droits de mutation : 5 400 000 €**

- Inscription BP 2020      ⇨      5 100 000 €
- Réalisation 2020        ⇨      5 398 851 €

Il est proposé d'inscrire un montant équivalent au montant perçu en 2020.

### **La Taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles : 50 000 €**

Cette taxe est applicable depuis 2009. La difficulté de la prévision résulte de l'absence d'information sur l'origine des terrains. Il est proposé de reconduire l'inscription du BP 2020.

- Inscription BP 2020      ⇨      50 000 €
- Réalisation 2020        ⇨      4 996 €

## **La taxe sur les paris hippiques : 44 000 €**

Depuis 2020, la taxe sur les paris hippiques est répartie à part égale entre Le Mans Métropole et la Ville du Mans. Le reversement au titre de 2020 ayant été perçu par la Collectivité en 2021, le montant total pour 2021 devrait donc correspondre à deux exercices.

Un montant estimé à 44 000 € est ainsi proposé au BP 2021.

## **La Taxe sur les pylônes électriques : 10 172 €**

Il est proposé d'inscrire le montant perçu en 2020.

## **D - LES PARTICIPATIONS DE LE MANS MÉTROPOLE**

### **La Dotation de Solidarité Communautaire : 792 556 €**

Comme chaque année, à cette époque, il est proposé, dans un premier temps, de reconduire le montant versé par Le Mans Métropole l'année précédente dans le cadre de la solidarité dite « classique ».

Par ailleurs, une dotation complémentaire de 798 549 € -correspondant à la décision de répartition du solde net du FPIC de la communauté urbaine entre les communes membres- a été encaissée par la Ville du Mans fin 2020.

Du fait du caractère annuel de cette répartition, aucun montant n'est proposé au BP 2021 à ce titre.

### **La Dotation communautaire pour transfert des concessions gaz et électricité : 111 239 €**

Suite au transfert à Le Mans Métropole des compétences de distribution de gaz et d'électricité, la communauté urbaine verse chaque année une dotation de compensation de 111 239 €.

### **La Dotation communautaire pour transfert de la taxe de séjour : 516 400 €**

Suite à l'instauration d'une taxe de séjour communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Le Mans Métropole verse une dotation de compensation aux communes qui l'avaient précédemment instituée.

Le montant de cette dotation est égal au montant net perçu par les communes en 2018, soit la dernière année avant le transfert de la taxe à Le Mans Métropole. À partir de ces éléments, le montant de la dotation s'établit à 516 400 €.

### **Les fonds de concours : 1 175 031 €**

Ces fonds de concours, afférents aux charges de centralité, sont proposés selon la répartition suivante :

- 512 000 € : *Non harmonisation taux TH communautaire*
- 381 000 € : *Grands équipements sportifs*
- 282 031 € : *Conservatoire à Rayonnement Départemental*

Au regard des transferts de compétences intervenus et des réformes fiscales notamment la suppression de la taxe d'habitation, le fond de concours versé par Le Mans Métropole au titre des charges de centralité pour un montant annuel de 640 000 € va être supprimé progressivement sur une durée de 5 ans représentant un ajustement annuel de 128 000 €. Le montant inscrit pour ce fonds de concours au BP 2021 s'établit donc à 512 000 €.

### **E - LES RECETTES LIÉES À L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ ET À LA FRÉQUENTATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

Leur montant, environ 21,190 M€ en prévision budgétaire, est en diminution de 1,3 M€ par rapport à 2020 du fait principalement des effets de la crise sanitaire notamment sur les activités éducatives, sportives et culturelles.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- **Enfance et Petite-Enfance : 6,254 M€(baisse de 0,480 M€)**

Il s'agit principalement des participations de la Caisse d'Allocations Familiales et de la facturation aux familles selon les inscriptions aux centres de loisirs, centres de vacances, multi-accueils, crèches et halte-garderies qui tiennent compte de la fréquentation dans les structures. La crise sanitaire impactera directement ce secteur.

- **Éducation et Restauration scolaire : 4,718 M€(légère augmentation prévisionnelle de 0,069 M€)**

En restauration scolaire, la recette annuelle a été estimée à 3,200 M€. Le montant réalisé fin 2021 dépendra du protocole sanitaire et de la fermeture des établissements scolaires.

Les autres recettes de ce secteur concernent principalement les activités périscolaires et les « mercredis éducatifs » (1,460 M€ facturation aux familles et participations de la CAF), elles diminuent de 0,020 M€.

- **Production de repas : 2,297 M€(hausse de 0,128 M€)**

Le montant qui serait facturé (hors scolaires) aux établissements extérieurs (CCAS, crèches associatives, centres de loisirs,...) est en hausse d'environ 0,128 M€ par rapport à 2020, ajusté par rapport aux réalisations 2020.

- **Sports : 1,855 M€(diminution de 0,600 M€)**

Les recettes issues des entrées dans les piscines représentent 1,3 M€ contre 1,9 M€ en période normale d'activités. Ce montant pourrait être réajusté en fonction de la date de réouverture des établissements publics.

- **Urbanisme-Foncier : 2,140 M€(baisse de 0,230 M€)**

Dont 1,250 M€ au titre de la taxe sur la publicité extérieure (+ 0,050 M€ par rapport à 2020).

Les autres recettes proviennent du revenu des immeubles (loyers) et diminuent de 0,280 M€ suite à des exonérations de loyers consécutives à la crise sanitaire.

- **Culture et Patrimoine : 1,335 M€(diminution de 0,295 M€)**

La part la plus importante concerne les recettes du conservatoire : 0,898 M€ contre 0,893 M€ prévue en 2020.

Les autres recettes de ce secteur proviennent des billetteries de spectacles, des abonnements Médiathèques et des entrées aux Musées. En considération de la crise et de sa perturbation sur la programmation culturelle, les recettes attendues sont en baisse de près de 0,300 M€. Elles tiennent également compte de la gratuité dans les musées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- **Santé Publique : 0,658 M€(hausse de 0,130 M€)**

Les recettes du Centre de Santé Olympe de Gouges sont prévues en augmentation notamment du fait de l'arrivée d'un 6<sup>ème</sup> médecin généraliste.

## II - LES PRINCIPALES DÉPENSES

L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (avant prise en compte de l'autofinancement brut) atteint 157,945 M€, en diminution prévisionnelle de 0,202 M€ (- 0,13 %) par rapport à 2020.

Les dépenses complémentaires liées à la crise sanitaire ainsi que les crédits proposés pour confirmer la dynamique engagée, notamment dans les domaines de la culture, l'éducation, la solidarité, sont globalement compensés par une diminution de l'inscription prévisionnelle des crédits de frais de personnel (même si en réalisation, ils seront bien supérieurs à ceux constatés en 2020). Il est à noter également une baisse des frais financiers. L'ensemble de ces éléments explique la faible diminution des crédits prévisionnels 2021 par rapport à ceux du BP 2020.

L'ensemble des crédits des services est décliné par grandes activités dans les fiches thématiques suivantes et illustre les orientations fixées pour 2021.

### A - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES PAR LA COLLECTIVITÉ

#### *Les subventions*

La subvention au CCAS est reconduite à 10 172 570 € depuis 2016.

Par délibération du 22 octobre 2020, la compétence « Soutien aux clubs sportifs professionnels » est transférée à Le Mans Métropole à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Ce transfert de compétence concerne les clubs professionnels du MSB et de Le Mans FC. Cela implique la reprise par Le Mans Métropole des subventions d'intérêt général (article L113-2 du Code du sport) jusqu'à présent versées par la Ville du Mans, soit un montant de référence de 1 945 000 €.

Conformément aux procédures de transfert de compétences et de charges correspondantes, la Ville du Mans versera chaque année à Le Mans Métropole une dotation de compensation fixée à ce même montant.

Ainsi, en dehors des subventions au C.C.A.S et des subventions au COS, ACSAC, Association de gestion des Restaurants Inter Administratif, les subventions en direction du milieu associatif s'élèvent à **5 623 291 € ce qui représente une hausse de 1,78 %**.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Soutien au secteur Sportif : augmentation de la Provision PEC pour les emplois aidés (+ 16 000 €) et création d'une provision pour soutenir le sport « élite » (+ 50 000 €)
- Soutien aux acteurs culturels (+ 13 275 €)
- Inscription au budget des actions financées par la DDCS (inscrites en recettes) visant à favoriser l'intégration des migrants statutaires à travers le logement, l'apprentissage du français et de l'emploi (+ 11 200 € pour l'association Tadmoon, + 15 000 € pour la Croix Rouge).

#### *Les différentes participations*

- **Les Quinconces - L'Espal**

Au regard des éléments issus du projet de BP 2021 des Quinconces-Espal, il est proposé un montant de 3 193 600 € au titre de la participation de la Ville (soit + 34 756 € /au BP 2020). Elle tient compte d'un ajustement selon l'évolution de l'inflation conformément à la convention.

- **Antarès**

Cette délégation de service public a été renouvelée le 30 juin 2018 pour une durée de 10 ans avec la société S-PASS.

Il est proposé au BP 2021 d'inscrire un montant total de 457 050 € (soit + 7 450 € par rapport au BP 2020), ce montant comprend la compensation pour contrainte de service public (383 450 €) ainsi que les compensations versées pour utilisation de la grande salle, des salles annexes et les servitudes (soit 73 600 €).

- **Cité du Cirque Marceau**

La participation de 247 100 € est reconduite.

- **MMArena - Le Mans Stadium**

Le montant global de 3,9 M€ est proposé en reconduction par rapport au BP 2020.

La Contribution Forfaitaire Annuelle tranche A (application du contrat de concession) due à Le Mans Stadium pour 2021 s'élève à 1,541 M€

La participation de la Collectivité liée à l'aléa sportif (article 55 bis du contrat de concession) est budgétisée à hauteur de 2,359 M€.

- **L'Établissement Public de Coopération Culturelle (ESAD-TALM)**

Depuis 2016, l'EPCC ESAD TALM relève de la compétence de Le Mans Métropole. Ce rattachement implique un transfert de financement sous forme de « dotation de compensation ». Cette compensation financière est fixe et s'établit à 1 367 475 €.

Au titre de l'activité des cours de loisirs, la Ville conserve un crédit en dépense à hauteur de 22 000 €.

- **Nouvelles Dotations de compensation liées aux transferts de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Des compétences auparavant exercées par la Ville du Mans sont transférées à Le Mans Métropole à partir de 2021 : le Service public de défense extérieure contre l'incendie (Deci) et le soutien aux clubs sportifs professionnels / Nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire (cf délibérations adoptées en Conseil municipal réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2020).

À l'instar des attributions de compensation appliquées en régime de fiscalité professionnelle unique, ces transferts donnent lieu à la mise en place de dotations de compensation visant à neutraliser leurs effets budgétaires.

Un montant total de 1 967 450 € est proposé au BP 2021.

- **Le Mans Événements - DSP Palais des Congrès et de la Culture**

Cette délégation de service public a été renouvelée au 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 30 mai 2023. Les missions du délégataire consistent à organiser au moins 15 spectacles vivants ainsi que l'accueil d'autres manifestations concourant au rayonnement de la vie économique et culturelle locale. L'inscription 2021 comporte un montant de 820 000 € au titre de la compensation financière versée au délégataire et un montant de 80 000 € pour les servitudes et mises à disposition, l'ensemble représente un montant de 900 000 € soit + 3 500 € par rapport au BP 2020.

- **Le Mans Événements - DSP Tourisme**

La DSP Le Mans Événements - Tourisme a été transférée à Le Mans Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dans ce cadre, la Ville du Mans verse annuellement à Le Mans Métropole une dotation de compensation. Suite au renouvellement de la Délégation de Service Public approuvé par le Conseil Communautaire du 12 décembre 2018 et des modifications apportées aux modalités de versement de la participation de Le Mans Métropole au délégataire, le montant de la dotation de compensation versée par La Ville du Mans a été ajusté sur la base de 640 000 € (délibération du 31/10/2019), ce montant est inscrit au BP 2021.

## B - LES CHARGES DE PERSONNEL

En complément des informations figurant ci-dessous, la fiche spécifique intitulée « Les ressources humaines » précise les orientations retenues pour 2021.

	BP 2021	BP 2020	Écart	
			En volume	En %
Dépenses totales	<b>97,495 M€</b>	99,460 M€	-1,965 M€	-1,98%
Recettes totales	<b>3,673 M€</b>	3,818 M€	-0,146 M€	-3,82%
Charge nette	<b>93,823 M€</b>	95,642 M€	-1,819 M€	-1,90%

La charge nette prévisionnelle diminue de 1,819 M€ par rapport à celle de 2020. En effet, compte tenu de la crise sanitaire, les dépenses de personnel n'ont pu être réalisées à hauteur des inscriptions en budget primitif (report de certains jurys de recrutements, plus faible recours aux emplois non permanents). Le compte administratif 2020 se trouve ainsi minoré par rapport à l'évolution naturelle de la masse salariale. En réalisation, la charge nette réellement constatée fin 2021 devrait être supérieure à celle de 2020.

- **La facturation des frais de personnel** commun à Le Mans Métropole, à la Ville Centre et au CCAS intègre les ajustements de périmètre découlant de la réalité des missions fonctionnellement partagées entre Ville Centre et Métropole. Elle s'établit comme suit :
  - la **participation de la Ville** aux dépenses des personnels de Le Mans Métropole travaillant pour le compte de la Ville représente 16,300 M€ (- 0,500 M€),
  - tandis que la **recette versée** par Le Mans Métropole et le CCAS à la Ville au titre de la facturation générale des frais de personnel s'élève à 2,790 M€ (- 0,026 M€).

Le solde net des facturations de personnel entre Ville et Le Mans Métropole s'établit donc à 13,510 M€, son évolution par rapport à 2020 représente une diminution dans le budget de la Ville de - 0,474 M€.

- **La dotation complémentaire de rémunération**

Pour 2021, la prime est basée sur l'indice majoré fonction publique 330 (montant brut par agent : 1 547 €).

- **La prestation sociale complémentaire**

Dans le cadre de la politique territoriale de santé, la participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire des agents a été revalorisée en 2019 pour les inciter à opter pour une couverture sociale adaptée.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, la participation de l'employeur pour le financement d'une mutuelle santé labellisée est de 26 €, 18 € ou 9 € bruts par mois selon la rémunération des agents. Le coût de cette mesure est estimé pour 2021 à 222 000 €.

- **Les chèques vacances**

Le crédit est en reconduction par rapport au BP 2020, soit 105 000 €

- **Subventions COS, ACSAC**

Les subventions en direction du Comité des Œuvres Sociales et de l'Association Culturelle et Sportive des Agents Communaux s'élèvent respectivement à 401 896 € et 34 241 €

Elles seront actualisées en Décision modificative n°2 de 2021 en fonction des réalisations effectives constatées au Compte Administratif 2020, selon les dispositions des conventions respectives conclues entre la Collectivité et ces deux associations.

- **Subvention à l'association des Usagers du Restaurant Inter Administratif**

Le crédit inscrit est de 44 500 €

### **C – LE MAINTIEN D'UNE BONNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT**

Globalement entre 2014 et 2020 près de 128 M€ d'investissements proprement-dits auront été financés par des ressources propres et un recours à l'emprunt limité à 34 M€

Pour le BP 2021, le montant de l'autofinancement brut (dotations aux amortissements et aux provisions + autofinancement complémentaire) est proposé à hauteur de 10,3 M€

En tenant compte des autres ressources propres prévisionnelles et du niveau des investissements proprement dits inscrits pour 2021, il est prévu sur l'exercice la souscription d'emprunts nouveaux pour un volume de l'ordre de 10 M€ permettant de limiter l'augmentation de l'encours de dette et ainsi de préserver les capacités d'investissement de la collectivité pour les années à venir.

### **D – UN ENCOURS D'EMPRUNTS QUI ÉVOLUE EN CONCORDANCE AVEC LES RÉALISATIONS D'INVESTISSEMENTS**

Avec une réalisation des investissements proprement dits se situant à 23,926 M€ pour l'exercice 2020, le niveau des emprunts réalisés au cours de ce même exercice est de 12,5 M€ dont 2,5 M€ de reports 2019.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'encours global d'emprunt s'établira ainsi à 75,105 M€

Il enregistrera une augmentation de + 4,560 M€ par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2020 suite à l'amortissement du capital et la souscription d'emprunts nouveaux pour 12,5 M€

Cet encours est à rapprocher du ratio de dette par habitant, établi à 516 €/habitant au 31 décembre 2020, demeurant inférieur à la moyenne des communes de + 100 000 habitants (1 104 € en 2018, dernier chiffre connu).

La capacité de désendettement exprime le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour se désendetter. Elle est estimée à 5 ans et 4 mois fin 2020 pour la Ville du Mans considérant qu'une vigilance sur le pilotage de la dette est nécessaire à partir de 8 ans.

L'annuité globale s'élèvera à 9,622 M€ en 2021, la part en capital augmente et celle en intérêts diminue par rapport au BP 2020.

	BP 2020	BP 2021	Variation	
			Valeur	%
Capital ( <i>investissement</i> )	8,150 M€	8,510 M€	+ 0,360 M€	+ 4,42 %
Intérêts de la Dette ( <i>fonctionnement</i> )	1,257 M€	1,112 M€	- 0,145 M€	- 11,54 %
<b>Total annuité</b>	<b>9,407 M€</b>	<b>9,622 M€</b>	<b>0,215 M€</b>	<b>+ 2,29 %</b>

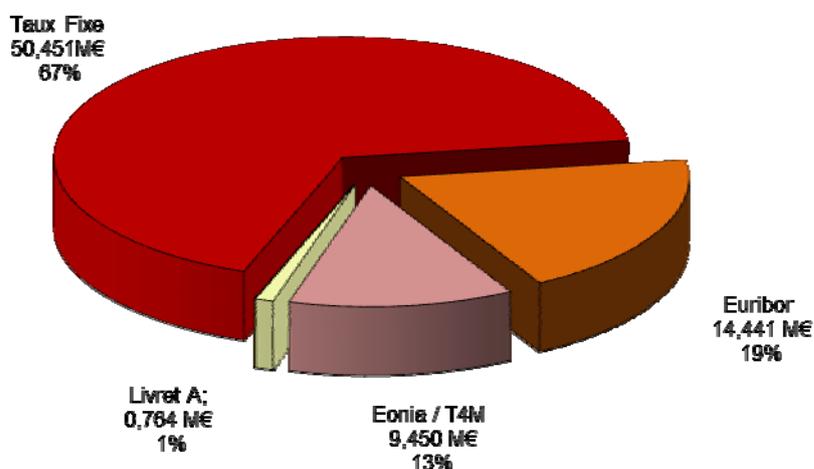
La progression de la charge en capital est liée à la progressivité des amortissements des emprunts souscrits en 2014, 2019 et ceux de 2020. La diminution de la charge en intérêts s'explique par le bas niveau des taux.

L'annuité 2021 intègre les premières échéances des emprunts nouveaux souscrits en 2020 et des emprunts prévisionnels pour 2021 estimés à 10 M€.

Le taux d'endettement mesure l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement, permettant d'apprécier la charge de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources. Ce taux est estimé à 48,03 % en 2021 pour la Ville du Mans, soit nettement en deçà de la moyenne des communes, qui se situait à 82,60 % en 2018 (dernier chiffre connu).

À noter que le taux moyen du stock d'emprunts est de 1,54 %.

La répartition par indices est la suivante :



Il est proposé de reconduire une provision de 305 000 € pour la gestion active de la dette et/ou pour couvrir, le cas échéant, une hausse des taux d'intérêts variables.

Pour information, le degré de sensibilité théorique de l'encours de dette à une variation d'un point des taux variables est de +/- 0,246 M€.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

• mouvements réels	66,513 M€
• mouvements d'ordre	2,121 M€
Soit total	<u>68,634 M€</u>

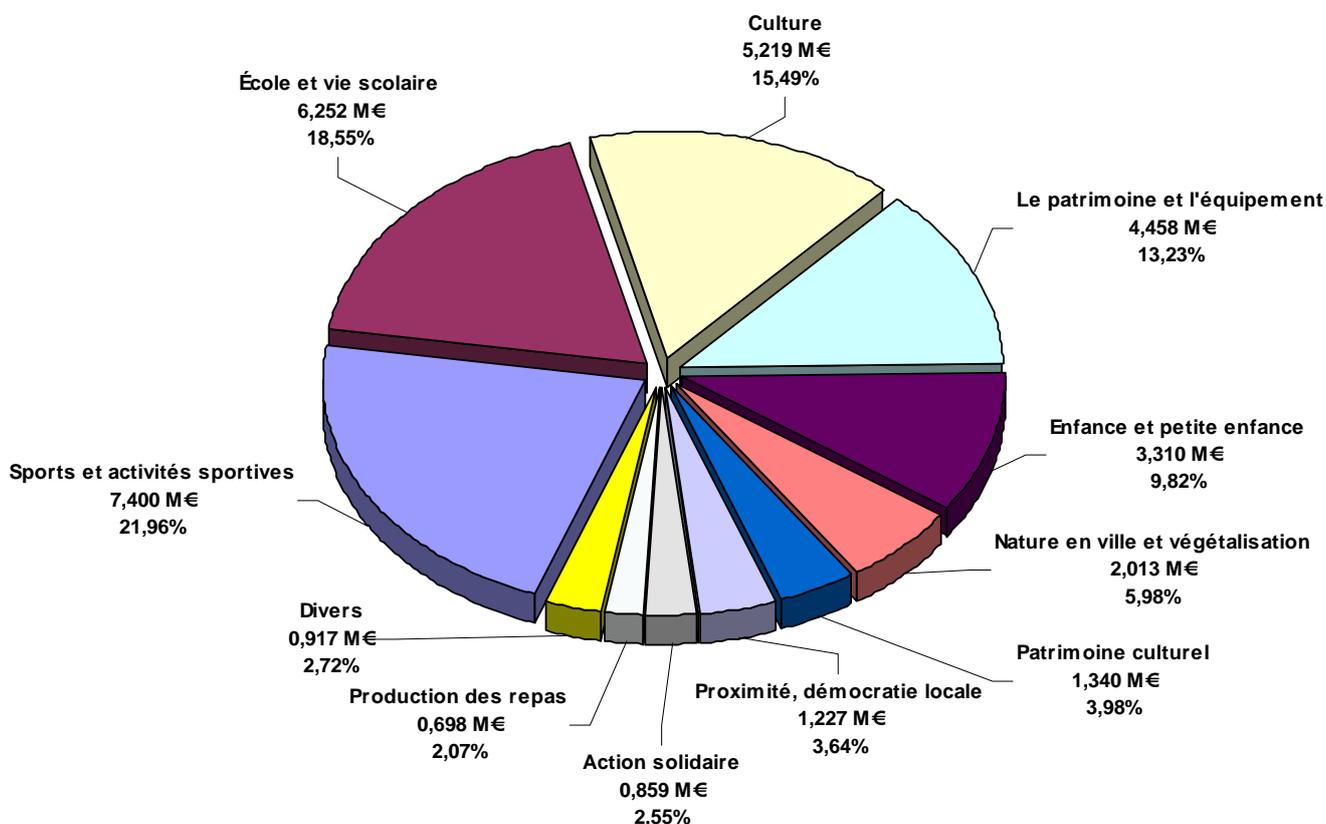
Les crédits relatifs à la gestion active et restructuration de la dette sont intégrés dès le budget primitif et représentent 24,030 M€ (aussi bien en dépenses qu'en recettes).

En dehors de ces données, le total des dépenses réelles de la section d'investissement atteint la somme de 42,483 M€.

Déduction faite des opérations financières (remboursement du capital des emprunts, avances sur marchés, travaux pour comptes de tiers et cautions soit 8,789 M€), le montant prévisionnel total des travaux d'investissement et acquisitions proprement-dits s'élève à **33,694 M€**.

Les principaux investissements programmés sur l'exercice 2021 sont listés en introduction de ce document et détaillés dans chaque fiche thématique à suivre.

La répartition par axes de politique publique est la suivante :



## II- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 68,634 M€ dont :

- mouvements d'ordre 10,311 M€
- mouvements réels 58,323 M€

**Les recettes réelles comprennent :**

- FCTVA (estimation) 3,300 M€
- Taxe d'Aménagement 0,350 M€
- Participation Le Mans Métropole (produit amendes de police) 0,125 M€
- Mouvements financiers (cautions et divers) 0,028 M€
- Opérations de gestion et réaménagement de dette 24,030 M€
- Subventions 3,505 M€  
*principalement pour Multi accueil des Sablons (1,383 M€)*  
*Gymnase Pierre Rouzière (0,839 M€),*  
*Chapiteau Cité du cirque (0,515 M€)*  
*Rénovation Maison de l'enfant G.Sand (0,222 M€),*  
*Maison de quartier La Madeleine (0,200 M€)*

L'équilibre de la section d'Investissement est assuré par l'inscription d'un volume prévisionnel d'emprunts de 26,987 M€.

Ce montant provisoire sera ajusté lors du budget supplémentaire 2021 avec la reprise des résultats 2020 permettant un abondement de l'autofinancement complémentaire. Il tiendra compte également du niveau des investissements effectivement réalisés courant 2021 ainsi que des financements perçus. En conséquence, le montant réellement emprunté pourrait être de l'ordre de 10 M€.

## ENFANCE ET PETITE ENFANCE

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Un budget 2021 consacré à l'enfance et la petite enfance de 10,960 M€ en fonctionnement et de 3,310 M€ en investissement.

	Dépenses de fonctionnement courant	Masse salariale	Total dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement (CAF + familles)
Multi-accueils (crèches)	0,174 M€	4,507 M€	4,681 M€	3,800 M€
Crèches familiales	0,031 M€	2,229 M€	2,260 M€	1,132 M€
Haltes-garderies	0,009 M€	0,396 M€	0,405 M€	0,175 M€
Coordinations crèches et relais assistantes maternelles	0,035 M€	0,393 M€	0,428 M€	0,147 M€
Centre du Gué-Bernisson	0,004 M€	0,220 M€	0,224 M€	0,049 M€
Centre de vacances	0,811 M€	-	0,811 M€	0,254 M€
Loisirs vacances scolaires	0,193 M€	0,435 M€	0,628 M€	0,535 M€
Mercredis Étangs-chauds	0,062 M€	0,287 M€	0,349 M€	0,157 M€
Subventions aux structures associatives	1,174 M€	-	1,174 M€	-
<b>Totaux</b>	<b>2,493 M€</b>	<b>8,467 M€</b>	<b>10,960 M€</b>	<b>6,249 M€</b>

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
CENTRE SOCIAL DES QUARTIERS SUD	QUARTIER SUD	5 211,00
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	4 600,00
VACANCES SCOLAIRES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	2 100,00
UNION MANCELLE DES CENTRES SOCIAUX SUBVENTION D'EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	100 260,00
DNP - CENTRES SOCIAUX	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
DNP - ENFANCE PETITE ENFANCE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	32 000,00
ACQUISITION MATERIEL EQT PETITE ENFANCE- ENFANCE- JEUNESSE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	15 400,00
MULTI-ACCUEIL DES HALLES	QUARTIER COEUR DE VILLE	450,00
CENTRE SOCIAL DES SABLONS	QUARTIER EST	5 760,00
MULTI-ACCUEIL DES SABLONS	QUARTIER EST	62 500,00
CENTRE DU GUE BERNISSON	QUARTIER EST	36 700,00
HALTE GARDERIE DE PONTLIEUE (12 RUE DE FUNAY)	QUARTIER EST	19 749,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
CRECHE FAMILIALE GAZONFIER	QUARTIER NORD EST	600,00
CRECHE FAMILIALE DES MAILLETS	QUARTIER NORD EST	30 250,00
MULTI-ACCUEIL SAINTE CROIX	QUARTIER NORD EST	12 000,00
CENTRE SOCIAL DES COCHEREUX	QUARTIER NORD-OUEST	6 000,00
CRECHE FAMILIALE QUARTIERS OUEST (ROGER BOUVET)	QUARTIER NORD-OUEST	700,00
MULTI-ACCUEIL TECHNOPOLE UNIVERSITE	QUARTIER NORD-OUEST	2 100,00
MULTI-ACCUEIL LA GRANDE-MAISON	QUARTIER OUEST	14 129,00
MULTI ACCUEIL THEODORE MONOD	QUARTIER OUEST	1 050,00
CRECHE FAMILIALE QUARTIERS SUD (BRUYERES)	QUARTIER SUD-EST	650,00
ETANGS CHAUDS	QUARTIER SUD-EST	269 197,00
MULTI-ACCUEIL NOVAXIS	QUARTIER SUD-OUEST	14 900,00
MULTI-ACCUEIL PIED SEC	QUARTIER SUD-OUEST	500,00
CENTRE SOCIAL DES GENS DU VOYAGE	QUARTIER SUD-OUEST	2 000,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>		<b>648 806,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
MULTI-ACCUEIL DES SABLONS - RECONSTRUCTION	QUARTIER EST	2 270 000,00
CENTRE DES ETANGS CHAUDS-ISOLATION REMPLACEMENT MENUISERIES	QUARTIER SUD-EST	224 000,00
MAINE 2000 - RENOVATION LOCAUX RDC ESPACE FAMILLE	QUARTIER COEUR DE VILLE	167 430,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>		<b>2 661 430,00</b>

**Total de l'axe : ENFANCE ET PETITE ENFANCE 3 310 236,00**

## AMÉLIORER LES SERVICES À LA PETITE ENFANCE : UNE PRIORITÉ

### Des structures adaptées aux besoins d'accompagnement des parents de jeunes enfants

Ce sont plus de vingt structures municipales et associatives qui sont réparties sur l'ensemble du territoire pour accueillir les tout-petits et offrir un mode de garde répondant aux besoins des familles (Halte-garderie, Multi-accueil ou crèches familiales).

Il s'agira de continuer à adapter nos lieux d'accueil des familles et de leurs enfants notamment par :

- L'aménagement, pour la rentrée 2021, de nouveaux locaux, facilement accessibles, réservés aux inscriptions Petite enfance et Enfance et à l'accueil des parents et des professionnelles au Relais assistante maternelle (RAM).
- Le développement d'actions vers l'accompagnement à la parentalité : nouveau Lieu d'accueil enfant parent Le Carrousel, places "Insertion" dans les multi-accueils, organisation du Forum Petite enfance à la rentrée 2021 sur le thème "Les enfants et les interdits, qui commande ?".

## Le développement de l'offre de modes de garde

La politique Petite enfance a notamment pour objectifs de favoriser le retour à l'emploi des parents et de renforcer l'attractivité de la Ville. Au regard du constat d'un manque de plus de 100 places sur le territoire manceau, les orientations municipales de ce début de mandat sont de revaloriser l'offre de places en crèche familiale et chez les assistantes maternelles indépendantes tout en continuant d'augmenter le nombre de places en accueil collectif.

L'année 2021 sera marquée par :



- L'engagement de recruter 10 assistantes maternelles supplémentaires, en plus du remplacement des départs en retraite.
- Le développement de la professionnalisation et de l'accompagnement des assistantes maternelles indépendantes au travers du développement du RAM et des Jeux & rencontres.
- L'extension de l'offre de garde en multi-accueil collectif avec l'ouverture de la nouvelle crèche des Sablons (10 places supplémentaires) et une réflexion sur le devenir du multi-accueil de Pied-Sec et de la Halte Garderie de Pontlieue.

- La possibilité de réserver des places supplémentaires dans des structures associatives, mutualistes ou privées.

## ZOOM

En raison de la crise sanitaire actuelle, la signature avec la Caisse d'allocations familiales de la Sarthe de la Convention territoriale globale (CTG) a été reportée d'un an. Ce conventionnement « vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire ». En découlera, notamment, une réflexion à mener sur les modalités de partenariats avec les structures associatives investies dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance.

## LA POURSUITE D'UNE OFFRE DE LOISIRS DE QUALITÉ



La Ville va poursuivre sa politique de vacances qualitative et concertée sur le territoire.

Pour les 3/15 ans, huit centres de loisirs de proximité et le centre des Étangs-Chauds sont ouverts le mercredi toute la journée et pendant les vacances (avec le centre de Rouillon l'été). Ce sont près de 1 000 enfants qui sont accueillis chaque jour en période estivale.

L'année 2021 sera celle des 40 ans du centre de loisirs des Étangs-Chauds, anniversaire qui sera fêté à la fin de l'été avec de nombreuses surprises pour les enfants, leurs familles et tous ceux qui ont fait l'histoire de ce site emblématique.

Le centre du Gué-Bernisson, situé aux portes de l'Île-aux-sports dans un cadre agréable, a fait l'objet de travaux d'accessibilité. Il peut ainsi accueillir dans de meilleures conditions les activités de loisirs proposées chaque mercredi et pendant les vacances scolaires par l'association Loisirs Pluriels pour des adolescents porteurs de handicap.

Enfin, avec la volonté de permettre aux jeunes enfants de partir en vacances, de s'évader et de partager des expériences collectives, les séjours habituellement prévus l'été seront adaptés en lien avec nos partenaires de l'éducation populaire ou relocalisés sur le territoire français à la mer, à la montagne ou à la campagne, ceci afin de tenir compte de la situation sanitaire actuelle.

### **Chiffres Clés**

**Plus de 570 places en structures petite enfance sur le territoire**

**9 centres de loisirs de proximité dont les Étangs-Chauds (+ Rouillon l'été)**

**24 séjours organisés en France à l'été 2021 à la mer, à la montagne ou à la campagne**

**Plus de 1 160 000 € de subventions versées pour aider au fonctionnement des associations qui œuvrent dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance**

## LE POLE ÉDUCATIF, UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE TRANSVERSALE

### Trois axes prioritaires

Le Pôle éducatif, dans le cadre de son plan d'action, a défini trois axes d'intervention prioritaires en direction des enfants et des jeunes, sur la base d'une démarche plus incitative et coordonnée.

La mise en œuvre de cette politique transversale reposera sur l'action associée de différents services de la collectivité : le service Éducation, le service Enfance Jeunesse et Sports, le service Développement et action culturelles, le service Politique de la Ville, le service Vie des quartiers ainsi que le service Prévention sécurité.

### Axe 1 - La lutte contre le décrochage scolaire

Il s'agira sur cet axe de poser un diagnostic, par public, des dispositifs existants sur tout le territoire de la Ville. Les éléments dégagés permettront d'interroger les pistes d'amélioration et des propositions d'actions.

Les champs d'actions concernés sont :

- L'accompagnement scolaire avec les accompagnements pilotés par la Ville (Plan mercredi, études surveillées), les accompagnements de l'Éducation Nationale et des partenaires présents sur le territoire, ainsi que le Programme de réussite éducative (PRE) qui pourra être étendu.
- L'orientation scolaire et professionnelle avec les journées portes ouvertes, les plateformes des stages de 3<sup>e</sup>, Viens voir mon Taf ou monstage.fr, les Lundis du métier, les missions du Centre information jeunesse et les visites en entreprises.
- Les disciplines fondamentales en intégrant à la fête des écoles de nouveaux projets innovants comme les Jeux olympiques de la connaissance, des défis sportifs, des défis théâtre ou des concours d'éloquence, des jeux de l'intelligence et des activités de type "do it yourself".

### Axe 2 - Une activité extra-scolaire pour chaque enfant/jeune

Dans le but de mieux communiquer avec les familles et d'inciter les familles à profiter des équipements de leur quartier et les grands équipements de la Ville, deux dispositifs sont proposés :

- Aller vers les familles : après un état des lieux de l'offre de loisirs et un recensement des acteurs et des dispositifs existants, il s'agira de proposer des actions permettant d'aller vers les enfants, les jeunes, les parents notamment en formant et informant les relais, en mettant en place une communication de proximité et personnalisée ou en facilitant les démarches administratives.
- Amener vers les équipements, les activités : l'objectif est de rendre plus accessible les équipements, d'abaisser certaines barrières mentales et d'agir sur la représentation des parents pour amplifier la mobilité des enfants. Sur la base d'un état des lieux des équipements existants, il pourrait être proposé de créer des parcours ludiques piétons enfants/parents (enquête, jeu de piste) pour les amener vers les équipements de leur quartier de résidence (école, gymnase, centre social, maison de quartier, équipement culturel...) et de créer un parcours bus enfant/parent pour les amener vers les grands équipements culturels et sportifs de la Ville.

### Axe 3 - La prise en considération des projets des 13-25 ans

Il s'agira d'identifier les espaces et activités dédiés dans les quartiers (évaluer leur fréquentation, par âge, par genre...) et les grands équipements utilisés par cette tranche d'âge afin d'appréhender les besoins de cette population et de rechercher des initiatives originales.

Il pourrait ainsi être proposé de réfléchir à l'ouverture d'espaces pour les initiatives plurielles dans les quartiers, d'espaces modulaires et configurés pour que tous, filles comme garçons, quelques soient leurs univers sociaux et culturels, aient leur chance et leur place dans cette ville (type "tiers lieux" : espaces numériques, co-studying, activités créatives, musique, jeux, détente, prévention...).

## ÉCOLE ET VIE SCOLAIRE

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

L'école et la vie scolaire représentent pour 2021 un budget de 27,108 M€ en fonctionnement. Les éléments détaillés sont présentés ci-après :

	Dépenses de fonctionnement courant	Masse salariale	Total dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Enseignement - formation	0,001 M€	2,324 M€	2,325 M€	-
Écoles maternelles	1,466 M€	5,893 M€	7,359 M€	0,008 M€
Écoles élémentaires	2,247 M€	1,404 M€	3,651 M€	0,017 M€
Classes regroupées	0,941 M€	-	0,941 M€	0,022 M€
Restaurant scolaire (hors production de repas)	0,288 M€	6,458 M€	6,746 M€	3,200 M€
Médecine scolaire	0,010 M€	-	0,010 M€	-
Classes découvertes	0,245 M€	-	0,245 M€	0,033 M€
Activités périscolaires	0,064 M€	5,363 M€	5,427 M€	1,230 M€
Mercredis éducatifs	0,039 M€	0,043 M€	0,082 M€	0,230 M€
Coordination Enfance	0,066 M€	-	0,066 M€	-
Autres services annexes de l'enseignement	-	0,241 M€	0,241 M€	-
Subventions versées	0,015 M€	-	0,015 M€	-
<b>Total</b>	<b>5,382 M€</b>	<b>21,726 M€</b>	<b>27,108 M€</b>	<b>4,740 M€</b>

8,284 M€ d'investissements sont programmés y compris les investissements dans les écoles portés par Le Mans Métropole.

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ACTIVITES PERISCOLAIRES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
DNP - LOCAUX SCOLAIRES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	333 500,00
ECOLES - PHOTOCOPIEURS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	27 950,00
ECOLES EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	214 280,00
MEDECINE SCOLAIRE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	8 000,00
RESTAURANTS SCOLAIRES EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	21 500,00
ELEMENTAIRE COURBOULAY	QUARTIER COEUR DE VILLE	30 000,00
ELEMENTAIRE DULAC	QUARTIER COEUR DE VILLE	27 500,00
ELEMENTAIRE PIERRE BELON	QUARTIER COEUR DE VILLE	5 000,00
ELEMENTAIRE RONSARD	QUARTIER COEUR DE VILLE	105 435,00
MATERNELLE CLAUDE CHAPPE	QUARTIER COEUR DE VILLE	45 000,00
MATERNELLE FRANCOIS RABELAIS	QUARTIER COEUR DE VILLE	5 000,00
RESTAURANT SCOLAIRE FRANCOIS RABELAIS	QUARTIER COEUR DE VILLE	20 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ELEMENTAIRE PAUL ELUARD - LE MANS	QUARTIER EST	35 000,00
ELEMENTAIRE CAMILLE CLAUDEL	QUARTIER NORD EST	5 000,00
ELEMENTAIRE CLAIREFONTAINE	QUARTIER NORD EST	120 000,00
ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON	QUARTIER NORD EST	80 000,00
ELEMENTAIRE GAZONFIER	QUARTIER NORD EST	109 000,00
ELEMENTAIRE RENE DESCARTES - LE MANS	QUARTIER NORD EST	55 000,00
ELEMENTAIRE SUZANNE BUSSON	QUARTIER NORD EST	1 500,00
ELEMENTAIRE VILLARET	QUARTIER NORD EST	60 000,00
MATERNELLE CAMILLE CLAUDEL	QUARTIER NORD EST	500,00
MATERNELLE CLAIREFONTAINE	QUARTIER NORD EST	10 000,00
MATERNELLE FERDINAND BUISSON	QUARTIER NORD EST	20 000,00
MATERNELLE GERMAIN PILON	QUARTIER NORD EST	170 000,00
MATERNELLE MAILLETS	QUARTIER NORD EST	2 000,00
MATERNELLE RENE DESCARTES	QUARTIER NORD EST	24 000,00
MATERNELLE VILLARET	QUARTIER NORD EST	105 000,00
REST. SCOLAIRE RENE DESCARTES (MATERNELLE)	QUARTIER NORD EST	2 100,00
RESTAURANT SCOLAIRE GAZONFIER	QUARTIER NORD EST	19 800,00
RESTAURANT SCOLAIRE VILLARET	QUARTIER NORD EST	35 000,00
ELEMENTAIRE EDOUARD DE LA BOUSSINIÈRE	QUARTIER NORD-OUEST	5 000,00
ELEMENTAIRE MADELEINE	QUARTIER NORD-OUEST	83 000,00
ELEMENTAIRE MARCEL PAGNOL	QUARTIER NORD-OUEST	11 500,00
ELEMENTAIRE ROGER BOUVET	QUARTIER NORD-OUEST	52 442,00
MATERNELLE CHASSE ROYALE	QUARTIER NORD-OUEST	122 900,00
MATERNELLE KERGOMARD	QUARTIER NORD-OUEST	1 500,00
MATERNELLE LOUISE LABE	QUARTIER NORD-OUEST	70 000,00
MATERNELLE MADELEINE	QUARTIER NORD-OUEST	5 000,00
RESTAURANT SCOLAIRE CHASSE ROYALE	QUARTIER NORD-OUEST	7 700,00
ELEMENTAIRE ARDRIERS	QUARTIER OUEST	75 000,00
ELEMENTAIRE MARCEAU	QUARTIER OUEST	135 300,00
ELEMENTAIRE MONTAIGU	QUARTIER OUEST	1 350,00
MATERNELLE JULIEN PESCHE	QUARTIER OUEST	23 999,00
RESTAURANT SCOLAIRE MONTAIGU	QUARTIER OUEST	27 000,00
ELEMENTAIRE CHARLES GOUNOD - LOUISE MICHEL	QUARTIER SUD	88 300,00
ELEMENTAIRE DOCTEUR CALMETTE	QUARTIER SUD	949,00
ELEMENTAIRE GLONNIÈRES - LE MANS	QUARTIER SUD	80 500,00
MATERNELLE ANTONIO VIVALDI	QUARTIER SUD	176 619,00
MATERNELLE MARYSE BASTIE	QUARTIER SUD	13 707,00
ELEMENTAIRE GEORGES LAPIERRE	QUARTIER SUD-EST	130 000,00
ELEMENTAIRE LOUIS BLEROT 1	QUARTIER SUD-EST	2 065,00
ELEMENTAIRE MICHEL-ANGE	QUARTIER SUD-EST	20 000,00
MATERNELLE LOUIS PERGAUD	QUARTIER SUD-EST	449,00
RESTAURANT SCOLAIRE LOUIS PERGAUD	QUARTIER SUD-EST	40 000,00
RESTAURANT SCOLAIRE MICHEL ANGE	QUARTIER SUD-EST	15 000,00
ELEMENTAIRE ALFRED DE MUSSET	QUARTIER SUD-OUEST	9 567,00
ELEMENTAIRE JEAN MACE	QUARTIER SUD-OUEST	91 836,00
ELEMENTAIRE PIERRE PHILIPPEAUX	QUARTIER SUD-OUEST	1 500,00
MATERNELLE HAUREAU	QUARTIER SUD-OUEST	82 594,00
RESTAURANT PIERRE PHILIPPEAUX	QUARTIER SUD-OUEST	40 000,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>		<b>3 121 842,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
INFORMATISATION ESPACE FAMILLE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	12 000,00
PLAN NUMERIQUE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	1 247 000,00
ELEMENTAIRE COURBOULAY - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER COEUR DE VILLE	3 000,00
ELEMENTAIRE PIERRE BELON - REMPLACEMENT MENUISERIES EXT	QUARTIER COEUR DE VILLE	5 000,00
MATERNELLE CLAUDE CHAPPE - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER COEUR DE VILLE	15 000,00
MATERNELLE GOUGEARD - REMISE EN ETAT COUR D'ECOLE	QUARTIER COEUR DE VILLE	5 000,00
LE MANS - MATERNELLE G. SAND - RENOVATION	QUARTIER EST	75 000,00
MATERNELLE HAUREAU - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER EST	15 000,00
ELEM. CAMILLE CLAUDEL - REFECTION ECLAIRAGE/F. PLAFONDS	QUARTIER NORD EST	800,00
ELEMENTAIRE CLAIREFONTAINE - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER NORD EST	15 000,00
ELEMENTAIRE CLAIREFONTAINE RENOVATION	QUARTIER NORD EST	1 200,00
ELEMENTAIRE GAZONFIER : RENOVATION INTERIEURE	QUARTIER NORD EST	300 000,00
MATERNELLE CLAIREFONTAINE - RENOVATION INTERIEURE GLOBALE	QUARTIER NORD EST	150 000,00
MATERNELLE GERMAIN PILON : RENOVATION INTERIEURE	QUARTIER NORD EST	100 000,00
MATERNELLE LUCIE AUBRAC - RÉNOVATION INTÉRIEURE GLOBALE	QUARTIER NORD EST	5 000,00
MATERNELLE MADELEINE : RENOVATION INTERIEURE	QUARTIER NORD-OUEST	90 000,00
ELEMENTAIRE ARDRIERS - DESAMIANTAGE DES SOLS	QUARTIER OUEST	500,00
ELEMENTAIRE ARDRIERS - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER OUEST	370 000,00
ELEMENTAIRE MONTAIGU	QUARTIER OUEST	50 000,00
MATERNELLE ARDRIERS - REAMENAGEMENT DE LA COUR AVEC PREAU	QUARTIER OUEST	9 800,00
ELEMENTAIRE JEAN MERMOZ - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER SUD	20 000,00
ELEMENTAIRE JULES FERRY REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES	QUARTIER SUD	150 000,00
MATERNELLE CALMETTE - REMISE EN ETAT COUR D'ECOLE	QUARTIER SUD	25 000,00
MATERNELLE MARYSE BASTIE	QUARTIER SUD	10 000,00
ELEMENTAIRE G.LAPIERRE - RENOVATION INTERIEURE	QUARTIER SUD-EST	250,00
ELEMENTAIRE GLONNIERES - INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAI	QUARTIER SUD-EST	5 000,00
MATERNELLE ARTHUR RIMBAUD - CONSTRUCTION PREAU	QUARTIER SUD-EST	5 000,00
MATERNELLE LOUIS PERGAUD - RENOVATION INTERIEURE	QUARTIER SUD-EST	500,00
RESTAURANT SCOLAIRE MARYSE BASTIE - REHAB. GLOB. INT.	QUARTIER SUD-EST	10 000,00
MATERNELLE BERTHE HUBERT - REAMENAGEMENT DE LA COUR	QUARTIER SUD-OUEST	430 000,00
MATERNELLE MONTAIGU - CONSTRUCTION PREAU	QUARTIER SUD-OUEST	5 000,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>		<b>3 130 050,00</b>

**Total de l'axe : ÉCOLE ET VIE SCOLAIRE 6 251 892,00**

Pour information, le Mans Métropole réalise des opérations d'investissement sur les écoles construites dans les ZUP communautaires lors de la création de la communauté urbaine, elles seront progressivement rétrocédées à la Ville après mise aux normes

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LE MANS - PRIMAIRE G. PHILIPPE	LE MANS - EST	280,00
LE MANS - PRIMAIRE P. ELUARD	LE MANS - EST	4 400,00
LE MANS - MATERNELLE PETIT LOUVRE	LE MANS - EST	19 500,00
LE MANS - MATERNELLE HENRI WALLON	LE MANS - EST	2 600,00
LE MANS - MATERNELLE SONIA DELAUNAY	LE MANS - EST	30 000,00
LE MANS RESTAURANT SCOLAIRE GUE BERNISSON	LE MANS - EST	5 579,00
LE MANS - ELEMENTAIRE EPAU	LE MANS - EST	45 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LE MANS - RESTAURANT SCOLAIRE CLAUDE BERNARD	LE MANS - NORD OUEST	390,00
LE MANS - MATERNELLE EUGENIE COTTON	LE MANS - SUD	90 000,00
LE MANS - MATERNELLE PABLO PICASSO	LE MANS - SUD EST	228 500,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>		<b>426 249,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LE MANS - ELEMENTAIRE G. BACHELARD - RENOVATION EXT. DU BAT.	LE MANS - EST	596 000,00
LE MANS - ELEMENTAIRE G. PHILIPPE- RENOVAT. INTER. ET EXTER.	LE MANS - EST	30 000,00
LE MANS - MATERNELLE H. WALLON - RENOV. INT. ET MENUIS. EXT.	LE MANS - EST	300 000,00
LE MANS MATERNELLE DELAUNAY - REAMENAGEMENT COUR D'ECOLE	LE MANS - EST	50 000,00
LE MANS PRIMAIRE EPAU - REAMENAGEMENT DE LA COUR	LE MANS - EST	610 000,00
PLAN NUMERIQUE - ECOLES	LE MANS TOUS QUARTIERS	20 000,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>		<b>1 606 000,00</b>

**Total de l'axe : ENSEIGNEMENT 2 032 249,00**

Dans un souci de cohérence et de meilleure lisibilité de son action au quotidien en matière de politique éducative, la Ville du Mans a regroupé ses interventions pour une prise en compte globale des besoins tant des enfants que des familles, sur les temps scolaires et périscolaires.

Ainsi, le service Éducation a la responsabilité de la journée de l'enfant de 7h30 à 18h30 (voire 18h45) pendant les périodes scolaires, y compris le mercredi ; mobilisant plus de 800 agents travaillant au quotidien à la mise en œuvre de la politique éducative au sein des 74 écoles maternelles et élémentaires, des 53 restaurants scolaires, des 36 accueils périscolaires et des 9 centres de loisirs.

Dans les écoles publiques, la population scolaire accueillie est de 10 894 enfants à la rentrée 2020/21. Elle est en légère diminution alors qu'elle baisse de façon plus marquée pour le reste du département.

Outre la mise en place d'une organisation repensée il y a quelques années, les projets de la collectivité dans le domaine scolaire s'articulent autour de 3 axes prioritaires :

- un plan de rénovation énergétique des bâtiments scolaires
- la végétalisation des cours d'écoles
- la constitution, fin 2020, d'un groupe d'échange avec l'Éducation nationale

Ce groupe d'échange a pour objectif premier d'améliorer la communication entre l'Éducation nationale et la municipalité afin de favoriser la concertation dans la construction de futurs projets. Il a aussi vocation à préparer ou prolonger les échanges pouvant se tenir en conseil municipal. Il est composé de membres de l'Éducation nationale (avec notamment des directeurs d'écoles) et d'élus de la Ville du Mans.

## **DES TEMPS PÉRISCOLAIRES VARIÉS À DESTINATION DES FAMILLES**

**L'accueil périscolaire du matin et du soir** est organisé dans les écoles maternelles et est ouvert à tous les élèves de niveau maternel ou élémentaire. Il tient compte du rythme de chaque enfant en fonction de son âge et du moment de la journée :

- le matin : petit-déjeuner et propositions d'activités douces respectueuses du temps de réveil de l'enfant.
- le soir : temps achevant la journée d'école où un goûter est proposé. Les temps d'animation tiennent compte de l'état de fatigue de chaque enfant qui peut profiter d'espaces de jeux mis à sa disposition ou d'activités proposées.

**Un temps d'études surveillées gratuit** est proposé aux familles, pour les élèves du CP au CM2. Après un temps récréatif qui fait suite à la fin des enseignements, les élèves sont accueillis par groupe, en classe, sous la responsabilité de personnel de la ville pour partie composé d'enseignants. À l'issue de ce temps, un accompagnement vers les accueils du soir est encore possible.

**Le temps du midi :** La ville du Mans a fait le choix de maintenir les moyens humains et matériels mis en place à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires en 2014. Sous la responsabilité du coordinateur périscolaire, des activités variées, gratuites et encadrées par du personnel municipal sont proposées aux enfants déjeunant dans les restaurants scolaires. Plus de 7 400 enfants sont quotidiennement accueillis sur ce temps.

De nombreux partenariats sont mis en place pour assurer le renouvellement, la variété et la qualité de ces activités (53 000€).

Une politique tarifaire basée sur le quotient familial favorise un égal accès à l'ensemble des services proposés. À titre d'illustration, les tarifs les plus bas sont de :

- 0,25 € pour un accueil le matin ou 0,50 € pour un accueil le soir avec goûter
- 0,70 € pour un repas alors que le coût réel avoisine les 11€
- 1 € pour l'accueil de loisirs le mercredi en demi-journée ou 2 € pour une journée complète.

Le **mercredi** étant une journée sans enseignements scolaires, la ville propose un accueil de loisirs (ALSH) modulé à la demi journée ou à la journée (8h30-17h30) avec un accueil péri-loisirs en début et fin de journée (7h30-8h30 et 17h30-18h30).

Malgré un contexte sanitaire contraint, le service Éducation a souhaité maintenir la tradition et la dynamique du projet institutionnel. C'est pourquoi, au cours de l'année scolaire 2020/2021, la thématique "**Contes et Légendes**" sera **le fil rouge sur l'ensemble des temps périscolaires** municipaux.

Une attention particulière sera portée à la communication et à la valorisation des animations afin que l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (enfants, enseignants, parents, partenaires, etc.) puisse être informé de ce projet et s'associer s'ils le souhaitent.



### UN PLAN MERCREDI

La politique éducative de la collectivité pour la journée du mercredi est très clairement orientée vers des activités de qualité au sein de 9 structures qui permettent aux enfants de développer, sous une autre forme, tous les apprentissages acquis sur les temps scolaires. Ainsi, 7 parcours thématiques d'animation sont proposés autour de la citoyenneté, de la culture scientifique et des usages numériques, de l'environnement et du développement durable, de l'architecture et du patrimoine, de la santé et de la prévention, du domaine artistique et culturel, des activités physiques et sportives. Pour étoffer la diversité et la richesse de ces parcours, sont mobilisés les partenaires du territoire, internes ou externes à la collectivité.

### DES PROGRAMMES DE RÉNOVATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE

Les rénovations du patrimoine scolaire sont menées de manière globale afin d'optimiser les interventions. Cette pratique, mise en œuvre depuis quelques années, conduit à définir des programmes pluriannuels de travaux intérieurs ou extérieurs dans les bâtiments scolaires.

Les **rénovations intérieures** (éclairage, isolation phonique avec nouveaux faux plafonds, huisseries, revêtements muraux...) contribuent à améliorer le confort et le bien-être des usagers de ces bâtiments. Sont programmées pour 2021, des interventions sur maternelle Henri-Wallon – 300 000 €, élémentaire Gazonfier – 300 000€, maternelle Clairefontaine – 150 000 €, maternelle Madeleine – 90 000 €, maternelle Pablo-Picasso (étanchéité ; isolation verrière) – 130 000 €, maternelle Eugénie-Cotton (réfection sanitaires) – 90 000 €, Madeleine Élémentaire – 70 000 €, maternelle Germain-Pilon 100 000 €.

**Les rénovations extérieures visent, elles, à améliorer la performance énergétique des bâtiments**, celles-ci vont concerner les établissements suivants : élémentaire Gaston-Bachelard – 596 000 € dont 240 000 € de **panneaux photovoltaïques** et élémentaire Jules-Ferry (remplacement de menuiseries)

150 000 €. Une réflexion est actuellement en cours concernant les vitrages des classes exposées plein sud. Il est envisagé sur 2021, de réaliser un test sur 3 classes:

- La première classe serait équipée de verres spécifiques qui chaufferaient durant l'hiver et de films opacifiants qui limiteraient la chaleur durant la période chaude.
- La seconde classe serait uniquement équipée de films opacifiants.
- La dernière resterait en l'état afin de servir de référentiel.

Des relevés de températures seraient ainsi réalisés durant une année afin d'estimer l'apport de chacune des techniques envisagées.

Par ailleurs, les travaux de mise en accessibilité des écoles et restaurants scolaires seront également poursuivis selon l'Agenda d'accessibilité programmé ( Ad'AP).

D'autres travaux, de mise en conformité, ou participant à renforcer la sécurité des élèves et adultes sont également planifiés (mise en conformité de cage d'escalier, création de coursive extérieure, mise en conformité de sortie de secours) : élémentaire Paul-Éluard-Sablonnière – 30 000 €, élémentaire Jean-Macé - 80 000 €, élémentaire Pierre-de-Ronsard – 80 000 €, maternelle Antonio-Vivaldi – 60 000 €. Remplacement des systèmes de sécurité incendie sur les écoles : élémentaire Charles-Gounod (30 000 €), élémentaire Marceau (46 000 €), élémentaire Roger-Bouvet (6 000 €), élémentaire Gazonfier (6 500 €) et restaurant scolaire Gazonfier (4 000 €)

### VERS DES COURS D'ÉCOLES REPENSEES ET VEGETALISEES



Force est de constater que de nombreuses cours d'école sont dans leur grande majorité, minérales et imperméables, rendant de fait difficile la vie de la végétation (notamment des arbres) et n'apportant pas tout le confort nécessaire aux enfants notamment lors des périodes chaudes.

Partant d'une évaluation et d'une mise à jour précise du patrimoine végétal ainsi que des jeux disponibles sur l'ensemble des cours d'école, une nouvelle démarche de gestion de ces espaces a pu être mise en place depuis 2019 s'appuyant là aussi sur des interventions globales et non morcelées comme auparavant.

Pour élaborer ces requalifications complètes de cours d'écoles, le service Nature en Ville, en lien avec le

service Éducation, s'appuie sur les axes suivants :

- Prise en compte environnementale et amélioration du patrimoine

L'objectif majeur est de tendre vers des cours plus perméables, davantage de biodiversité et la mise en valeur du patrimoine végétal. La diversification de la nature des matériaux utilisés sur ces espaces va permettre de favoriser l'écoulement des eaux et leur infiltration. Les arbres seront préservés et leurs pieds clos. En lien avec les écoles concernées, il est proposé de pérenniser les projets pédagogiques autour du jardinage. Ainsi, l'espace jardin est intégré à la cour, en pleine terre, afin de devenir un véritable support pédagogique. Dans ce cadre, un courrier a été adressé à toutes les écoles, afin d'inciter les équipes pédagogiques à s'inscrire à "la coupe de France du Potager", en créant un projet végétal au sein de leur établissement.

- Gestion et Sécurité

Sur la base d'un diagnostic précis des éléments composant la cour (structures de jeux...), les sites à réhabiliter en priorité sont identifiés pour prendre en compte les structures de jeux vieillissantes. À terme, l'objectif est de pouvoir assurer un suivi des espaces de jeux et ainsi améliorer la gestion de ceux-ci.

- Qualité des espaces et ambiances

La conception de la nouvelle cour propose de diversifier les usages et les espaces de jeux, afin de varier les ambiances : jeux actifs, intrépides, sportifs, mais également espaces calmes, espaces socialisants, jeux individuels ou collectifs, espace pour les diverses tranches d'âges...

Les travaux, ainsi réalisés depuis deux ans dans 7 écoles, contribuent à améliorer le confort des usagers, en l'occurrence les enfants. Préalablement, la présentation du projet et une démarche de concertation sont menées avec les directions d'écoles.

En 2021, quatre cours d'écoles seront entièrement rénovées : École élémentaire Ardriers (370 000 €), École élémentaire Épau (610 000 €), École maternelle Berthe-Hubert (430 000 €) et école maternelle Sonia-Delaunay 310 000 € (report de 2020).

Des études et diagnostics préalables aux réaménagements envisagés pour 2022 sont programmés, pour un montant total de 65 000€ (maternelle Hauréau, élémentaire Clairefontaine, élémentaire Jean-Mermoz et maternelle Pauline-Kergomard).

Par ailleurs, des travaux d'entretien seront également effectués (93 200 €) : l'accompagnement aux nouvelles mobilités par la pose d'arceaux à vélos et à trottinettes, réparation de jeux, remplacement de sols souples, clôtures et portails, reprise d'enrobés, traçages.

### **PLAN NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES (PNE)**

Acté au cours de l'année scolaire 2016/2017, le Plan numérique école, devant amener l'outil numérique (Vidéos Projecteurs Interactifs, ordinateurs portables, tablettes pour les enfants) dans chacune des 350 classes que comptent les 35 écoles élémentaires du Mans, s'articule autour de 4 axes :

- Connexion au haut débit
- Câblages en interne des écoles
- Équipements de matériels informatiques
- Formation des enseignants au maniement de l'outil

1 250 000 € sera consacré au Plan numérique dans les écoles. La maintenance et le support technique liés aux équipements déployés sont également pris en compte.

Les dotations effectives en matériels verront leur achèvement en 2021.

Le renouvellement des premiers matériels fournis est à programmer pour les prochaines années, ainsi qu'une réflexion quant à l'équipement des écoles maternelles.

## JEUNESSE, VIE ÉTUDIANTE ET ÉDUCATION ARTISTIQUE

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Un budget 2021 consacré à la jeunesse, vie étudiante et éducation artistique est de 2,431 M€ en fonctionnement et de 0,322 M€ en investissement.

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement courant	0,627 M€	Recettes courantes	0,125 M€
Frais de personnel	1,198 M€	Locations locaux & divers	0,002 M€
Subventions aux associations	0,606 M€	Participations	0,010 M€
	<hr/>		<hr/>
	2,431 M€		0,137 M€

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
DIVERSES ACTIONS JEUNESSES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	1 300,00
MULTISPORTS & TERRAINS DE JEUX- AMENAGEMENTS & REPARATIONS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	68 700,00
MJC PREVERT	QUARTIER COEUR DE VILLE	29 400,00
BUDPAR-STREET WORKOUT PROMENADE NEWTON	QUARTIER EST	59 900,00
ESPACE JEUNESSE SABLONS-CANTAL	QUARTIER EST	1 500,00
LA CASQUETTE (LOCAL JEUNES)	QUARTIER NORD EST	6 700,00
STRUCTURE DE GLISSE LE SPOT	QUARTIER NORD-OUEST	1 334,00
MJC PLAINE DU RONCERAY	QUARTIER SUD	19 000,00
	<b>Total Opérations Annuelles :</b>	<b>187 834,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ÇA PART DE LÀ - SUBVENTION EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	5 000,00
MULTISPORTS MICKAEL POO-SING RUE LEON BLUM - REMPLACEMENT	QUARTIER EST	1 000,00
MULTISPORT DE LA CIGOGNE - REMPLACEMENT STRUCTURE	QUARTIER NORD-OUEST	1 000,00
MJC RONCERAY - REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES	QUARTIER SUD	5 000,00
MULTISPORT DU VERT GALANT - REPOSITIONNEMENT	QUARTIER SUD	122 000,00
	<b>Total Opérations Individuelles :</b>	<b>134 000,00</b>

**Total de l'axe : JEUNESSE, VIE ÉTUDIANTE ET ÉDUCATION ARTISTIQUE 321 834,00**

## RENFORCER LA POLITIQUE JEUNESSE

### Repenser la politique d'accompagnement et d'information envers les jeunes

Le Centre information jeunesse permet d'accompagner les jeunes en recherche d'informations liées à leur vie quotidienne, que ce soit sur les thèmes de la prévention, de l'emploi et de la formation, du logement, etc... Il accueille, rue de l'Étoile en centre ville, du lundi au samedi, des dizaines de jeunes par jour. Son fonctionnement et sa visibilité sont adaptés pour répondre aux attentes des jeunes.

Le Bus Jeunesse qui doit permettre de passer des informations en proximité, de proposer des animations et de mettre en avant les talents de la jeunesse locale, sera davantage présent dans les quartiers et devant les établissements scolaires.

Les accompagnements jusqu'à présent proposés par la Ville sont maintenus mais sur des domaines à élargir afin de développer :



- La solidarité, par le dispositif Coups de pouce qui finance des projets humanitaires, culturels, artistiques.
- L'éveil culturel, par l'organisation de La Couveuse qui accompagne, dans la durée, des projets individuels ou collectifs, en intégrant dorénavant les nouvelles technologies et l'informatique.
- L'autonomie, par la consolidation du dispositif Argent de poche (13 chantiers prévus en 2021).
- Les concepts de la communication, avec Le Vitav qui intègre de nombreux jeunes au sein d'un comité de rédaction et dans des ateliers radio.

### Une dynamique événementielle pour et avec les jeunes

Il s'agira de maintenir, de transformer et/ou de développer les événements qui participent à la dynamique et à l'attractivité du territoire :

- Mise en place, dès la rentrée 2021, d'un nouveau rendez-vous sportif et culturel sur une quinzaine en centre ville et dans les quartiers.
- Organisation de Renc'ART à Monod, événement consacré aux défis créatifs autour de différentes pratiques artistiques (dessin, origami, photographie et mode) avec des expositions au parc Monod et en ligne.
- Réflexion sur l'organisation de la Game-week 2022 avec une semaine consacrée au gaming-geek dans différents quartiers de la Ville.

### Une offre de loisirs évoluant en fonction des attentes des jeunes et de leurs besoins

Le secteur Jeunesse propose de nombreuses actions éducatives et d'animations au sein des pôles Animation Jeunesse (Casquette et Espace Jeunes Sablons) mais aussi et de plus en plus, hors les murs, notamment dans les quartiers prioritaires. Chaque période de vacances fait l'objet d'un programme d'activités adapté, évolutif et répondant aux attentes des jeunes.

Les vacances d'été sont l'occasion de leur proposer des loisirs autour du vivre ensemble avec l'organisation de séjours sportifs ou de découverte, parfois itinérants et en petits groupes. Cette année, en raison de la crise sanitaire, ils seront adaptés et exclusivement organisés en France.

## Des équipements sportifs adaptés aux pratiques actuelles ou en essor



Le skatepark Le Spot, labellisé "Centre d'Accueil de Formation" par La Fédération française de roller skating, continue d'attirer de nombreux jeunes, en pratique libre ou lors de stages pendant les vacances sur des activités de glisse, de danse ou de graphe. Les enfants des centres de loisirs ou des classes de découverte sur le temps scolaire y sont également accueillis. Ce site, qui a déjà eu l'occasion d'accueillir des événements sportifs ou festifs, sera proposé comme potentiel Centre de préparation des Jeux de Paris 2024.

Dans le but d'offrir aux jeunes une place centrale dans notre ville, un projet va être lancé pour étudier l'implantation d'espaces dédiés à

certaines pratiques urbaines, avec notamment tribune et revêtements adaptés. Un large panel de disciplines pourraient être proposé : skateboard, BMX, trottinettes, rollers, street-workout et parkour... ceci dans une démarche inclusive, mixte et intergénérationnelle puisque certains éléments et modules pourront être utilisés par des enfants, mais aussi des personnes plus âgées.

## LE MANS VILLE ÉTUDIANTE

Afin que Le Mans soit reconnu comme ville universitaire et que le nombre d'étudiants augmente, il est nécessaire de créer les conditions pour améliorer la vie étudiante sur le territoire.

Au-delà des actions à mener en matière de filières proposées, de logements ou de transports, il s'agira également de :

- Aménager des lieux de vie étudiante sur le campus et en centre ville permettant la détente, le co-working, l'information.
- Mener des actions en lien avec les acteurs culturels (Nuit des Musées, Bibliothèques, tarification...).

## Chiffres Clés

Sur une année de fonctionnement normal, ce sont :

**7 000 passages par an enregistrés sur les activités pendant les vacances scolaires**

**5 000 jeunes touchés lors d'interventions "hors les murs"**

**300 jeunes accompagnés par les "Coup de pouce" et la "Couveuse"**

**18 000 entrées au Spot**

**Plus de 600 000 € de subventions attribuées aux deux MJC, aux Habitats Jeunes, à Concordia Normandie Maine et à l'Association Fédérative des Jeunes et des Etudiants du Maine, nouvelle association qui œuvre sur le campus du Mans. Un coup de pouce particulier est accordé cette année aux 2 MJC et aux 2 Habitat Jeunes pour les aider à faire face aux conséquences financières de la crise sanitaire**

## ÉDUCATION ARTISTIQUE

### **Le nouveau CLEAC 2021/2024 comme outil de médiation et de parcours culturel**

Pour son nouveau CLEAC, la ville du Mans affiche une volonté forte sur l'ensemble de son territoire en visant au terme de ce nouveau CLEAC, 100% des écoles (pour les CE2, CM1 et CM2). La contribution de la Ville pour 2021 s'élève à 260 000 euros pour un budget total de 400 000 euros.

Surtout, le CLEAC est désormais envisagé comme un véritable projet interservices : l'ensemble des services de la DECS sont impliqués pour un temps ou un autre des parcours qui seront offerts aux enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

De plus, il oriente la relation avec les partenaires culturels, en impliquant un grand nombre d'entre eux (dont par exemple Superforma ou diverses compagnies locales). Il offre ainsi sur un même parcours une réelle pluridisciplinarité enrichissante pour les enfants et attractive dans le lien de parentalité auquel le CLEAC s'attache également.

Surtout, le CLEAC s'appuie sur les grands événements culturels inscrits au calendrier qu'il infuse au quotidien :

- Le cirque à travers le Mans Fait Son Cirque
- La lecture et l'écriture avec Faites lire !
- Le son autour de la biennale du son, le Mans Sonore
- L'art dans la ville en lien avec Plein Champ

## SPORTS ET ACTIVITÉS SPORTIVES

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

La collectivité consacre un budget 2021, s'élevant globalement à 8,439 M€ en fonctionnement et 7,400 M€ en investissement.

Sur le plan des recettes, ce sont 2,232 M€ qui sont prévus au cours de cette même année.

Celles-ci sont impactées par la crise sanitaire avec notamment une prévision à la baisse pour les entrées dans les piscines.

Les principaux éléments de ce budget concernent :

	Dépenses de fonctionnement courant	Masse salariale	Total dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Salles de sports et gymnases	0,133 M€	0,894 M€	1,027 M€	0,027 M€
Stades	0,284 M€	0,914 M€	1,198 M€	0,037 M€
Centre Aquatique Les Atlantides	1,272 M€	2,738 M€	4,010 M€	1,112 M€
Autres piscines	0,396 M€	-	0,396 M€	0,192 M€
Animations et manifestations sportives	0,205 M€	0,425 M€	0,630 M€	0,131 M€
Subventions Sport	0,827 M€	-	0,827 M€	-
Autres dépenses courantes	0,351 M€	-	0,351 M€	-
Autres recettes	-	-	-	0,733 M€
<b>Totaux</b>	<b>3,468 M€</b>	<b>4,971 M€</b>	<b>8,439 M€</b>	<b>2,232 M€</b>

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
GYMNASE EPINE	QUARTIER SUD-OUEST	4 941,00
GYMNASE JEAN RONDEAU - LE MANS	QUARTIER SUD-OUEST	76 500,00
COMPLEXE DES BRUYERES	QUARTIER SUD-EST	63 720,00
COMPLEXE LES SOURCES	QUARTIER SUD-EST	1 500,00
GYMNASE VAUGUYON	QUARTIER SUD-EST	50 000,00
COMPLEXE CALIFORNIE	QUARTIER SUD-EST	163 898,00
ECS ANTARES	QUARTIER SUD	36 376,00
SALLE CHARLES GOUNOD	QUARTIER SUD	197,00
ETRIER SARTHOIS	QUARTIER SUD	109 000,00
STADE AVIA CLUB - LE MANS	QUARTIER SUD	22 268,00
GYMNASE MAROC - LE MANS	QUARTIER SUD	24 500,00
PISCINE DES ARDRIERS	QUARTIER OUEST	21 400,00
COMPLEXE ROGER DELEON	QUARTIER OUEST	9 600,00
GYMNASE CHAMPLONG	QUARTIER OUEST	31 500,00
COMPLEXE GARNIER PAGES	QUARTIER OUEST	15 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
COMPLEXE AUGUSTE DELAUNE (Y/C PETIT VAUROUZE)	QUARTIER NORD-OUEST	56 737,00
COMPLEXE BEAULIEU	QUARTIER NORD-OUEST	64 000,00
BATIMENT LE MANS SARTHE AVIRON	QUARTIER NORD-OUEST	4 000,00
GYMNASE MADELEINE	QUARTIER NORD-OUEST	17 000,00
USM TENNIS	QUARTIER NORD-OUEST	155 500,00
SALLE A. PELEN - LA PERSEVERANTE	QUARTIER NORD-OUEST	12 000,00
GYMNASE VICTOR LAIR	QUARTIER NORD-OUEST	6 000,00
SALLE USM TENNIS DE TABLE LOUIS RAGOT	QUARTIER NORD-OUEST	5 000,00
BUDPAR-RENOVATION ALLEE COMPLEXE PETIT VAUROUZE	QUARTIER NORD-OUEST	30 000,00
GYMNASE VILLARET	QUARTIER NORD EST	79 936,00
STADE DES FONTENELLES	QUARTIER NORD EST	9 500,00
CENTRE AQUATIQUE DES ATLANTIDES	QUARTIER EST	436 502,00
GYMNASE ALBERT CAMUS	QUARTIER EST	139 707,00
ILE AUX SPORTS	QUARTIER EST	20 000,00
COMPLEXE DE COUBERTIN (PISCINE + GYMNASSE)	QUARTIER COEUR DE VILLE	6 400,00
SALLE THORE	QUARTIER COEUR DE VILLE	75 000,00
ETUDES - MATERIELS - EQUIPEMENTS SPORTIFS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	506 050,00
ACTIVITES DE LOISIRS SPORTIFS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	4 500,00
DNP - DOMAINE SPORTIF	LE MANS - TOUS QUARTIERS	105 000,00
COMPLEXE PINCENARDIERE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>		<b>2 373 232,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
RENOUVELLEMENT DES TERRAINS DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE	QUARTIER SUD-EST	150 000,00
SPL CENOVIA VELODROME BOLLEE	QUARTIER SUD	500 000,00
SPL CENOVIA GYMNASSE MAROC HUCHEPIE	QUARTIER SUD	298 000,00
ANTARES - REFECTION HALL - CASQUETTE SOLAIRE	QUARTIER SUD	10 000,00
ANTARES - REMPLACEMENT DES GRADINS RETRACTABLES	QUARTIER SUD	30 000,00
SOCIETE DES COURSES DU MANS SUBVENTION EQUIPEMENT	QUARTIER SUD	8 000,00
RECONSTRUCTION DU GYMNASSE DE LA BRIQUETERIE	QUARTIER OUEST	395 000,00
SALLE TENNIS DE TABLE	QUARTIER NORD-OUEST	122 000,00
GYMNASE MADELEINE - REFECTION ETANCHEITE ET COUVERTURE	QUARTIER NORD-OUEST	300 000,00
SPL CENOVIA BOULODROME COUVERT	QUARTIER NORD-OUEST	767 000,00
GYMNASE VICTOR LAIR - REFECTION DES VESTIAIRES	QUARTIER NORD-OUEST	5 000,00
LE MANS SARTHE AVIRON SUBVENTION EQUIPEMENT	QUARTIER NORD-OUEST	10 000,00
COMPLEXE AUGUSTE DELAUNE - RENOVATION	QUARTIER NORD-OUEST	150 000,00
STADE DES FONTENELLES	QUARTIER NORD EST	2 000,00
GYMNASE PIERRE ROUZIERE - EPAU	QUARTIER EST	90 000,00
ILE AUX SPORTS - VESTIAIRES	QUARTIER EST	600 000,00
GYMNASE ALAIN FOURNIER CHARPENTE ETANCHEITE PHOTOVOLTAIQUE	QUARTIER EST	650 000,00
ATLANTIDES INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	QUARTIER EST	670 000,00
COMPLEXE COUBERTIN - RENOVATION COMPLETE	QUARTIER COEUR DE VILLE	270 000,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>		<b>5 027 000,00</b>

**Total de l'axe : SPORTS ET ACTIVITÉS SPORTIVES 7 400 232,00**

## UNE OFFRE SPORTIVE DE PROXIMITÉ DE QUALITÉ ET POUR LE PLUS GRAND NOMBRE



Il s'agit de poursuivre les animations sportives en direction des enfants, des adultes et des seniors, ainsi que les écoles municipales de sport (plus de 1 200 enfants pouvant être accueillis), en étant au plus près des attentes des usagers, dans tous les quartiers de la Ville.

L'enjeu de bien-être du sport est une priorité qui doit pouvoir se traduire par la possibilité d'une pratique physique quotidienne, notamment pour les adultes et les salariés travaillant sur Le Mans. Le cadre urbain et péri-urbain doit permettre la pratique sportive (ex : bords de l'Huisne, Île-aux-sports, Arche de la Nature, quais, parcs, etc). Des aménagements seront étudiés en ce sens : parcours santé, aires de fitness, tables de ping urbain, street-workout...

Dans la dynamique de l'obtention du label Terre de Jeux 2024, les périodes de vacances scolaires seront propices à l'organisation d'activités autour du thème des Jeux Olympiques et Paralympiques, avec des événements alliant sport et culture pour les enfants et leurs parents. Des stages sportifs multidisciplinaires et des actions permettant des échanges et des rencontres seront organisés, en intégrant les questions de bien-être et de citoyenneté, avec pour l'année 2021, des thématiques initiées autour du basket 3x3, de l'escalade, du football, des sports de combat et du handicap.

C'est également au travers des 80 équipements sportifs et des 3 équipements aquatiques que la pratique sportive peut se développer sur le territoire avec l'accueil des scolaires (primaire, secondaire et université), des clubs sportifs et des usagers en pratique libre ou dans les cours à destination des enfants et des adultes.

### ZOOM

Le rôle social des associations sportives doit être reconnu en les accompagnant dans leurs démarches et en leur permettant de pratiquer dans de bonnes conditions, par la mise à disposition d'équipements sportifs ou par des soutiens matériels et financiers.

La fête du Sport et la soirée des champions sont de belles vitrines de la dynamique associative locale. À faire évoluer dans leur forme ou dans leur contenu, elles resteront des temps forts pour mettre en avant les associations.

## RÉNOVER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET INTÉGRER LES BESOINS NOUVEAUX

Les équipements sportifs municipaux, dont Antarès et le MMArena, sont mis à disposition des usagers pour leur pratique, qu'elle soit de loisirs ou de compétition. Ce patrimoine fait chaque année l'objet de travaux d'entretien et de maintenance dans un souci de sauvegarde et de conformité réglementaire, de mise en accessibilité et de recherche de solutions durables en matière de construction et d'économies d'énergie.

Les opérations ci-dessous sont en cours, certaines ayant été décalées en raison de la crise sanitaire :



- Dernière tranche des vestiaires de l'Île-aux-Sports
- Rénovation du complexe sportif Coubertin
- Reconstruction du gymnase de la Briqueterie
- Rénovation de la toiture du gymnase de la Madeleine avec panneaux photovoltaïques
- Construction du bâtiment-tribune au vélodrome Léon-Bollée
- Construction d'un club house au Gymnase du Maroc
- Construction d'un boulodrome couvert, rue Claircigny
- Étude sur les terrains synthétiques Bruyères, Garnier-Pagès et Auguste-Delaune

- Réaménagement du site de la Californie dont parking, circulations, arrosage, terrains de tennis...
- Aménagements extérieurs de la salle de tennis de table et du gymnase Pierre-Rouzière

Des perspectives sont en réflexion sur le long terme et de nouvelles opérations vont être lancées dès 2021. Nous pouvons citer :

- Gymnase Alain-Fournier : travaux de charpente et d'étanchéité avec panneaux photovoltaïques
- Atlantides : équipements de sécurité, études pour travaux divers
- Complexe Auguste-Delaune / Petit-Vaurouzé : rénovation de la pelouse du terrain d'honneur, drainage, main courante, rénovation de la piste d'athlétisme

### FAIRE RAYONNER LA VILLE À TRAVERS LE SPORT

#### Valoriser le sport manceau et ses acteurs et dynamiser l'évènementiel

Le Mans est une terre de sportifs et compte de nombreux acteurs qu'il convient de valoriser et d'accompagner :

- S'associer à la mise en place, dès la rentrée 2021, d'un nouveau rendez-vous sportif et culturel sur une quinzaine en centre ville et dans les quartiers.
- Organiser des temps forts pour mettre en avant les associations et les athlètes, notamment lors de performances individuelles ou collectives, qu'elles soient sportives ou en lien avec un engagement spécifique.
- Accompagner les clubs de haut niveau et les projets de développement sur le long terme.
- Faire partager aux manceaux les expériences des sportifs de haut niveau ou professionnels locaux.
- Faire vivre le label Terre de Jeux 2024 et les valeurs qu'il véhicule.



Cinq équipements sportifs ont été retenus sur le territoire du Mans pour figurer dans le catalogue des centres de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Les délégations étrangères qui cherchent des lieux d'entraînement pourraient ainsi être accueillies à Antarès (pour le basket, le basket fauteuil, le handball ou le volley assis), au MMArena (pour le football ou le rugby à 7), au Dojo Alice-Milliat (pour le taekwondo, le taekwondo para, le judo ou la lutte), à la salle de tennis de table (pour le tennis de table et le tennis de table para) ou au vélodrome Léon-Bollée (pour le BMX race).

Un dossier de candidature sera déposé cette année pour le skatepark Le Spot qui pourrait également être éligible, le skate et le breaking étant disciplines olympiques en 2024.

### Chiffres Clés

**En période de fonctionnement normal, ce sont chaque année :**

**19 000 scolaires accueillis dans les stades et les gymnases**

**540 000 entrées enregistrées dans les 3 équipements aquatiques**

**900 adultes inscrits dans les cours d'entretien physique**

**600 enfants participant aux stages sportifs pendant les vacances scolaires**

**Plus de 800 000 € de subventions pour les associations sportives amateur. Au-delà du maintien des aides pour l'organisation des manifestations sportives qui ont souvent dû être reportées, un coup de pouce particulier est accordé cette année aux associations qui ont fait état de difficultés financières liées à la crise sanitaire.**

## LA CULTURE

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le fonctionnement consacré à l'action culturelle présente les principaux éléments suivants :

#### Fonctionnement

##### Dépenses

Fonctionnement courant	3,404 M€
Masse salariale	12,324 M€
Participations versées :	
◆ Cité du Cirque	0,247 M€
◆ DSP Le Mans Évènements (Palais des congrès)	0,902 M€
◆ Les Quinconces / L'Espal	3,194 M€
Subventions aux associations	1,185 M€

21,256 M€

##### Recettes

Comprenant principalement :

◆ Conservatoire	0,887 M€
◆ Médiathèques	0,030 M€
◆ Actions culturelles	0,140 M€
◆ Musées	0,082 M€
◆ Remboursement de charges	
Palais des Congrès	0,010 M€
Les Quinconces/l'Espal	0,035 M€
Archives	0,004 M€

1,188 M€

À noter l'instauration de la gratuité des entrées individuelles dans les musées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.  
L'enveloppe consacrée à l'investissement s'établit globalement à 5,219 M€.

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ANIMATIONS DE QUARTIER	LE MANS - TOUS QUARTIERS	9 000,00
BUDPAR-FRESQUE MURALE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	20 000,00
BUDPAR-PANNEAUX PAYSAGES STREET ART	LE MANS - TOUS QUARTIERS	3 000,00
DNP - BATIMENTS CULTURELS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	56 000,00
LE MANS FAIT SON CIRQUE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	6 400,00
MEDIATHEQUES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	89 952,00
OEUVRES D'ART	LE MANS - TOUS QUARTIERS	219 200,00
BUDPAR-GALERIE D'ART A CIEL OUVERT	QUARTIER EST	50 000,00
CITE DU CIRQUE MARCEL MARCEAU	QUARTIER EST	82 500,00
ESPAL SABLONS	QUARTIER EST	54 999,00
MAISON DE QUARTIER LES SAULNIERES	QUARTIER NORD-OUEST	61 620,00
THEATRE RADEAU FONDERIE	QUARTIER OUEST	176 834,00
CINEMA LE ROYAL	QUARTIER SUD	55 200,00
SALLE DE L'OASIS	QUARTIER SUD	37 000,00
BUDPAR-MUR D'EXPRESSION	QUARTIER SUD-EST	20 000,00
MUSEE VERT	QUARTIER SUD-OUEST	12 709,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
CARRE PLANTAGENET	QUARTIER COEUR DE VILLE	149 100,00
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE	QUARTIER COEUR DE VILLE	320 180,00
ESPACE CULTUREL LES QUINCONCES	QUARTIER COEUR DE VILLE	616 852,00
FONDS INTERNATIONAL ART CONTEMPORAIN SUBV EQUIPT IFIAA	QUARTIER COEUR DE VILLE	40 000,00
LES CINEASTES	QUARTIER COEUR DE VILLE	31 263,00
MEDIATHEQUE ARAGON - LE MANS	QUARTIER COEUR DE VILLE	99 210,00
MUSEES DE TESSE ET REINE BERENGERE	QUARTIER COEUR DE VILLE	185 099,00
PALAIS DES CONGRES	QUARTIER COEUR DE VILLE	695,00
RESTAURANT ESPACE CENOMAN	QUARTIER COEUR DE VILLE	36 406,00
SALLE DES CONCERTS	QUARTIER COEUR DE VILLE	193 400,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>		<b>2 626 619,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
BILLETTERIE EN LIGNE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	50 000,00
BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE	QUARTIER COEUR DE VILLE	178 000,00
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE	QUARTIER COEUR DE VILLE	50 000,00
CONSERVATOIRE RENOVATION	QUARTIER COEUR DE VILLE	9 100,00
ESPACE CULTUREL DES QUINCONCES - REFECTION TERRASSE BOIS	QUARTIER COEUR DE VILLE	350 000,00
MUSEE DE TESSE - AMENAGEMENT EX LOCAL PHOTO EN BUREAU	QUARTIER COEUR DE VILLE	130 000,00
SALLE DES CONCERTS - RENOVATION GLOBALE DU BATIMENT	QUARTIER COEUR DE VILLE	5 000,00
CHAPITEAU CITE DU CIRQUE	QUARTIER EST	1 800 000,00
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - ANNEXE BANJAN	QUARTIER NORD EST	20 000,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>		<b>2 592 100,00</b>

**Total de l'axe : CULTURE 5 218 719,00**

Souhaiter le retour des usagers au sein des musées, dans les médiathèques ou dans l'ensemble des lieux culturels, envisager la possibilité de renouer le lien social cher à nos missions à travers des temps forts culturels dans les quartiers, en centre ville ou encore dans l'un ou l'autre de nos équipements, vouloir offrir à nouveau des concerts ou des représentations théâtrales qui nous ont manqué si cruellement au cours des derniers mois, n'est-ce pas tout simplement appeler de nos vœux les retrouvailles tant attendues entre nos usagers, nos publics et nos compétences de services publics culturels ?

C'est aussi relancer une ambition culturelle. Si certains ont pu penser ces derniers mois que la pandémie mettait la culture à l'arrêt, elle n'a dans les faits pas cessé d'interroger nos méthodes. Elle a aussi démontré au cours de l'année une formidable faculté à se réinventer et à adapter nos pratiques aux contraintes sanitaires qui évoluaient régulièrement rendant la prévision totalement aléatoire.

Ces prochains mois pourront être l'occasion de capitaliser cette expérience.

Ils permettront également la mise en perspective d'un début de mandat qui est placé sous le signe d'une haute ambition culturelle. En témoignage, la richesse de notre dossier de candidature au label Capitale Française de la Culture 2022 a su convaincre le premier jury d'une volonté désormais affichée très clairement : faire de la culture un enjeu de rayonnement et d'attractivité du territoire. Cette ambition passe par une volonté de travailler ensemble, avec les acteurs culturels et les publics. "D'un même souffle", tel était le titre de notre candidature qui signifiait tous ensemble dans la même direction pour les publics et pour le territoire. Vive la Culture !

Ce projet se déclinera dès 2021 à travers des temps forts qui ont désormais vocation à marquer notre calendrier culturel :

- Le Mans fait son cirque : qui sera cette année à nouveau au cœur des Sablons à la fin du premier semestre.



- Plein Champ : les 2, 3, et 4 juillet, marquera le lancement des festivités estivales, consacrant la place de l'art dans la ville.
- Faites Lire : du 10 au 17 octobre s'articulera autour d'une semaine dédiée à la lecture publique avec le temps fort du salon du livre dont la programmation littéraire sera désormais conduite par une directrice éditoriale.
- Le Mans Sonore : la seconde édition de la biennale se tiendra du 22 au 30 janvier 2022, prélude d'une grande année culturelle, mais se préparera dès 2021 avec notamment des actions de médiations.

Au-delà des événements, le projet culturel se vivra également au quotidien de nos habitants et des services culturels. Ceux-ci travailleront à une programmation et à des médiations sur les axes retenus pour définir le projet culturel invitant les manœuvres aux parcours, notamment à travers les organisations liées au Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEAC), autour de la lecture, de l'art dans la ville, du cirque et du son.

La programmation culturelle est donc envisagée de plus en plus comme une invitation à la découverte au sein même des institutions référents, mais aussi "hors les murs" spectateurs à la découverte de gestes artistiques sous la forme de parcours. Ces derniers sont désormais expérimentés à travers des relations privilégiées entre les acteurs culturels et croisent les esthétiques, sous le modèle par exemple de la nuit du cirque. Cette dernière n'a pas pu se vivre en direct, mais a donné lieu à une captation de la programmation au sein des musées du Mans.

### LES MUSÉES

Les musées illustrent l'ambition d'une nouvelle attractivité portée au sein de la Direction de la culture et du patrimoine. Trois axes forts orienteront la vie des musées au cours des prochains mois.

Le dernier conseil municipal de 2020 a officialisé la métamorphose des musées qui verra au cours des prochaines années un programme ambitieux de redistribution des merveilleuses collections de la ville sur trois structures muséales.

Dès 2021, un premier axe de travail s'articulera autour de trois priorités : la définition des besoins pour un centre des réserves (phase indispensable), la programmation de l'aménagement du musée des Beaux Arts, et la définition des perspectives sur le musée de Tucé.

Le second axe fort consacrera le travail des attachés et conservateurs autour d'une programmation prenant en compte les contraintes de ces derniers mois et qui évoluent encore sans cesse. Il y a l'intention de montrer aux manœuvres et aux visiteurs la formidable exposition "Tatoueurs Tatoués" en partenariat avec le Musée Jacques Chirac Quai Branly jusqu'à fin mai ou l'exposition Cristal au Musée Vert. Elles sont déjà installées dans les musées, mais n'ont pas été montrées ou si peu aux publics.

Une exposition "Au cœur des abstractions" sera également proposée au sein du musée de Tessé. Le travail du Centre du patrimoine de facture instrumentale (CPFI) autour des peuples premiers sera mis en avant au musée Jean-Claude Boulard Carré Plantagenet.



La direction des musées bénéficiera pour cette programmation d'une évolution exceptionnelle de son budget pour porter l'ambition municipale à la hauteur des moyens d'autres musées de la région.

Bien sûr, le troisième axe concernera l'accompagnement des publics au sein des musées. Au cours des derniers mois, la direction des musées a œuvré à la mise à jour d'un nouvel organigramme plaçant résolument l'usager au centre des collections. Cette motivation se caractérisera à nouveau en 2022 par une programmation d'actions culturelles vers tous les publics.

### LE CONSERVATOIRE

L'ouverture à un plus large public du conservatoire national à rayonnement départemental se poursuit en 2021.

Il s'agit de maintenir une haute qualité de l'enseignement artistique vers des disciplines variées qui sont interrogées, notamment en fonction des nouvelles attentes et des projets de partenariats. Cette ambition s'inscrit non seulement au sein même de la structure municipale qui se répartit sur plusieurs sites, mais également et c'est une ambition importante, au plus près des jeunes, c'est à dire dans le monde scolaire.

Classes à horaires aménagées, orchestres à l'école, ateliers en milieu scolaire... sont autant d'interventions en constante évolution qui inscrivent le conservatoire dans une dynamique territoriale.

La relation nouée avec l'Université du Maine est désormais clairement identifiée par les étudiants et inscrit le conservatoire comme un acteur fort de l'enseignement de haut niveau, notamment dans la galaxie acoustique, marqueur fort de notre territoire et de la recherche.

Enfin, une des missions du conservatoire est celle de la relation avec les pratiques en amateur. Vaste programme ! Il s'agira avant de renouer le lien dès que possible avec les ensembles choraux particulièrement impactés par la pandémie et aussi de travailler à terme, à une définition d'une nouvelle filière des musiques actuelles, en lien avec les acteurs du territoire.

### LES SAULNIÈRES ET LA SALLE DES SPECTACLES

Ce service a été particulièrement touché par la crise sanitaire, seuls deux concerts ayant pu avoir lieu depuis début mars.

L'enjeu de ces prochains mois sera donc de renouer le lien entre les spectateurs, les structures et leurs programmateurs. L'ouverture des salles est très attendue, elle devra s'organiser dans un souci de bonne coordination entre les structures et de bonne communication pour faire face à un certain encombrement du calendrier.

La salle des Saulnières et la salle des Concerts, retourneront à leurs programmations, notamment en ce qui concerne les musiques actuelles en lien avec la SMAC Superforma.

L'expérience de 2020 devra également être capitalisée qui a vu le développement des résidences d'artistes au sein de nos structures. Temps de préparation des artistes et aussi temps d'accompagnement par nos équipes techniques, puis temps de diffusion, ces résidences ont renforcé une nouvelle compétence au sein de nos équipements.

### LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACTION CULTURELS



Cette direction a particulièrement mis à contribution ses qualités d'ingénierie au cours des derniers mois, où il s'agissait d'adapter les jauges et les conditions de représentations, en faisant appel aux acteurs culturels locaux, sensibles à l'attention portée par la collectivité tout au cours de cette tension d'une extrême difficulté pour eux.

Les prochains mois seront pour la DEVAC l'occasion de mettre en avant trois axes principaux.

C'est avant tout le développement de l'action culturelle qui se traduira par une volonté d'aller toujours au plus proche des administrés pour capitaliser l'expérience de l'été qui a

vu les soirs d'été se développer sur un plus grand nombre de scènes. La programmation en régie à travers Plein Champ ou encore les soirs d'été sera l'occasion de répondre à cette commande. Logisticien de la culture, ce service sera mis à contribution pour faire rayonner Le Mans autour d'une programmation très riche qui s'illustrera à travers le "Grand été" et qui associera divers acteurs culturels locaux à travers une programmation et une communication partagées. De même, les festivités de fin d'année pourraient être amenées à se reproduire sur le même schéma associant une programmation d'arts de la rue et lieux de diffusion locaux.

Pareillement, la semaine dédiée à la lecture permettra la mise en valeur de l'extraordinaire créativité des compagnies locales, en coordination avec le service de la DEVAC.

L'ambition portée par la collectivité de retravailler les relations avec les associations ou les lieux de diffusion culturelle se lit également à travers les propositions budgétaires concernant les subventions auprès du monde culturel.

Les critères d'attribution ont été redéfinis avec l'objectif d'associer au mieux les acteurs à nos ambitions et d'inscrire nos projets communs au préalable de nos relations.

C'est ainsi que nous entendons privilégier les conventions pluriannuelles avec un plus grand nombre de compagnies. Ce travail passe notamment par une véritable relation de gestion entre ces dernières et le service.

Enfin, l'année 2021 verra la mise en place concrète du projet très ambitieux qui a été monté au cours des derniers mois. Le CLEAC 2021/2024 associe désormais l'ensemble des services de la DECS et affiche une véritable coordination des services pour offrir une découverte de l'expression artistique sur l'ensemble du territoire.

### **LES MÉDIATHÈQUES ET LES ARCHIVES**

L'une des priorités municipales données à la lecture publique implique indéniablement le service des médiathèques.

Cette année 2021 est donc une occasion de renouer le lien avec les usagers, qui ont certes été autorisés à venir dans nos structures depuis plusieurs mois, mais qui n'y retrouvent pas l'ensemble de services qui pourraient y être offerts. Il s'agit notamment de la dimension sociale des médiathèques qui a été empêchée et qu'il s'agira de retrouver, notamment dans ses projets d'inclusion sociale ou d'inclusion numérique.

Le choix d'une politique d'acquisition sur un budget constant, la programmation maintenue d'actions culturelles et les études autour du projet de bibliothèque numérique de référence ou de l'archivage numérique sont autant d'exemples qui placent le réseau des médiathèques du Mans au cœur du projet culturel.

### **ZOOM**

Le prix du livre vert Saint-Exupéry.

Cette bourse d'auteurs dont le premier lauréat a été retenu en 2021 illustre la coordination entre les acteurs sur un projet inscrivant non seulement l'évènement (Faites Lire !) mais aussi le quotidien (ici à travers une programmation d'éducation artistique et culturelle). Ce projet place les médiathèques au cœur d'un réseau de partenaires : au sein de la direction de la culture et du patrimoine, avec le service de l'éducation et les écoles ou encore avec Superforma quand l'un des parcours CLEAC consiste à croiser les esthétiques pour la mise en son de l'Édition, première œuvre du Prix Livre Vert Saint-Exupéry.

## TOURISME ET PATRIMOINE

### **DONNÉES BUDGÉTAIRES**

Un budget de fonctionnement de 0,969 M€ consacré en 2021 à la promotion et au rayonnement de la Ville. Les opérations d'investissement ressortent pour leur part à 1,340 M€.

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement courant	0,311 M€	Visites guidées	0,042 M€
Masse salariale	0,658 M€	Recettes diverses	0,044 M€
	<b>0,969 M€</b>		<b>0,086 M€</b>

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
EDIFICES CULTUELS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	173 580,00
FONDS SPECIALISES ET CONSERVATION - AUTO MOTOS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	7 000,00
FONDS SPECIALISES ET CONSERVATION - FONDS ANCIENS - PRECIEUX	LE MANS - TOUS QUARTIERS	18 000,00
FONDS SPECIALISES ET CONSERVATION - REFERENCES ET "MAINE"	LE MANS - TOUS QUARTIERS	7 500,00
FONDS SPECIALISES ET CONSERVATION-PRESTATIONS RESTAURATION	LE MANS - TOUS QUARTIERS	57 000,00
COLLEGALE SAINT PIERRE LA COUR - LE MANS	QUARTIER COEUR DE VILLE	8 000,00
MURAILLE - ENTRETIEN ET REVALORISATION	QUARTIER COEUR DE VILLE	100 000,00
MYSTERES DE LA CATHEDRALE	QUARTIER COEUR DE VILLE	97 000,00
SERVICE TOURISME EQUIPEMENT	QUARTIER COEUR DE VILLE	6 300,00
ARCHIVES - FONDS ACQUISITIONS ET RESTAURATION	QUARTIER NORD-OUEST	23 872,00
ARCHIVES MUNICIPALES	QUARTIER NORD-OUEST	56 000,00
EGLISE NOTRE DAME DU PRE	QUARTIER NORD-OUEST	8 000,00
LA PETITE MAISON DU PATRIMOINE (FOSSETERIE 19)	QUARTIER OUEST	68 719,00
	<b>Total Opérations Annuelles :</b>	<b>630 971,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
CHAPELLE DE L'ORATOIRE	QUARTIER COEUR DE VILLE	9 000,00
EGLISE NOTRE DAME DE LA COUTURE	QUARTIER COEUR DE VILLE	410 000,00
JARDINS DE LA CATHEDRALE	QUARTIER COEUR DE VILLE	280 000,00
MURAILLE ROMAINE - INSTALLATION SANITAIRES AUTOMATIQUES	QUARTIER COEUR DE VILLE	10 000,00
	<b>Total Opérations Individuelles :</b>	<b>709 000,00</b>

**Total de l'axe : PATRIMOINE CULTUREL 1 339 971,00**

Associé aux services Nature en ville et Architecture, le service culturel tourisme et patrimoine aura pour projet de mettre à contribution du formidable projet des jardins de la Cathédrale, son expertise et son ingénierie de la médiation pour l'usage des manceaux et des visiteurs.

Cette même logique de mise en valeur de notre patrimoine de haute qualité et souvent méconnu, y compris de la part des habitants de la ville, est le fil conducteur de projet de réaménagement des Thermes. Projet ambitieux qui est considéré comme l'une des étapes d'un des parcours à aménager autour de la cité Plantagenêt, il s'étalera sur deux exercices budgétaires. Cette première année, une plus grande visibilité et une première médiation seront proposées.

C'est cette mise en valeur du patrimoine qui alimente les visites guidées sur l'ensemble du territoire et qui rencontre chaque année son public, sous des formats adaptés aux nouvelles pratiques de médiation (en bateau, en courant, en musique...) et aux nouveaux patrimoines y compris mémoriels, comme autour de la naissance d'une république ou sur les traces de Saint Exupéry.

## L'ACTION SOLIDAIRE

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

L'année 2021 se caractérise par un soutien appuyé à son CCAS :

La subvention s'élève à 10,173 M€.

Les autres subventions versées au titre de l'action solidaire s'élèvent à 0,229 M€.

Le budget du CCAS s'établit à :

- Investissement : 1,711 M€
- Fonctionnement : 32,705 M€

Le soutien de la ville du Mans se répartit alors comme suit :

- 57,10 % pour le soutien aux seniors,
- 19,60 % pour la solidarité et l'insertion,  
(dont 0,740 M€ consacrés aux aides aux manceaux les plus démunis)
- 19,00 % pour les services généraux,
- 4,30 % de non affectés.

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
CCAS - 7 RUE HEMON	QUARTIER COEUR DE VILLE	172 263
FOYER DES HALLES	QUARTIER COEUR DE VILLE	40 400
EHPAD IRENE JOLIOT CURIE	QUARTIER NORD EST	190 673
FOYER GEORGES BRASSENS	QUARTIER OUEST	32 838
CCAS MIROIR 72	QUARTIER SUD-OUEST	22 000
EHPAD JEAN JAURES	QUARTIER SUD-OUEST	106 084
<b>Total Opérations Annuelles :</b>		<b>564 258</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
EHPAD JOLIOT CURIE - REAMENAGEMENT GLOBAL DU BATIMENT	QUARTIER NORD EST	75 000,00
EHPAD JOLIOT CURIE-REFECTION CIRCULATIONS + AMEGT 3 BUREAUX	QUARTIER NORD EST	220 000,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>		<b>295 000,00</b>

**Total de l'axe : ACTION SOLIDAIRE 859 258,00**

## SOLIDARITÉ ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

### Accueil social et accès aux droits : le CCAS, maillon de proximité de l'accès aux droits et de l'intervention sociale

Poursuivant notre objectif de faciliter l'accès aux droits légaux et extra légaux des personnes en difficulté ou des ménages vulnérables, l'année 2020 frappée par la crise sanitaire et son corolaire de difficultés économiques, a conduit la direction de la Solidarité à accélérer la réflexion menée sur une réforme des aides sociales municipales. L'orientation donnée par le Maire-adjoint aux Solidarités, Président délégué du CCAS ainsi que les constats issus de la pratique des commissions d'examen des dossiers des aides sociales municipales permettent de proposer une modification complète du règlement des aides sociales municipales afin de diversifier le panel des aides et de répondre de manière plus élargie aux besoins. L'ensemble de cette réforme des aides sociales municipales a été validé par le conseil d'administration le 2 Février 2021 et va faire l'objet d'une expérimentation de six mois.

En parallèle, la direction de la Solidarité a réfléchi sur de nouveaux modes d'intervention pour lutter contre le phénomène de "non recours" tant sur l'accès aux droits que sur l'accompagnement social.

Dans cet objectif, les deux pôles de cette direction ont été amenés à travailler sur "l'aller vers" en proposant des modes d'intervention différents "hors les murs" et en s'appuyant sur le réseau partenarial associatif Le Mans Solidaire ou institutionnel dans la complémentarité des missions proposées.

C'est ainsi que nous avons conforté nos partenariats sur le volet de l'accompagnement des jeunes, notamment en signant une convention avec la Mission locale permettant aux agents du pôle accès aux droits de rencontrer ce public sur ce lieu qui leur est dédié, facilitant ainsi les démarches, les liens référents Mission locale/CCAS dans un souci de complémentarité et de fluidité des parcours.

Le pôle accompagnement social s'est également doté de référents spécialisés dans différents domaines afin de conforter les parcours, de garantir une complémentarité avec les différents services internes ou les partenaires et d'assurer une intervention sociale sur les situations les plus aigües.

Dans la continuité des travaux menés sur la qualité de notre accueil, le rattachement des agents de l'accueil du siège au pôle accueil social/accès aux droits a abouti à un premier niveau d'amélioration des conditions d'accueil des usagers et conditions de travail des agents concernés. La contrainte des mesures sanitaires a accéléré les évolutions : déménagement du standard au premier étage (meilleure qualité d'écoute et de réponses tant au standard qu'à l'accueil), transformation d'un guichet en bureau d'accueil permettant de préserver confort de tous et confidentialité.

L'année 2020 a permis également d'effectuer le bilan de la pleine mise en œuvre de l'accompagnement global sur le volet convention RSA entre le Département et le CCAS. Le bilan positif partagé permet de conforter le souhait de coordonner les parcours d'accompagnement en pluridisciplinarité.

Enfin, le pôle accompagnement social, s'il voit baisser crescendo et conventionnellement son activité sur l'accompagnement social RSA, l'activité choisie de la permanence sociale et accompagnement social, est en hausse constante. Cette mission a été confortée par les événements actuels, la crise sanitaire et économique ont conduit différents publics à saisir ponctuellement, la permanence sociale.

## Chiffres Clés

Pour l'année 2020 :

En moyenne : 320 accueils /mois sur les accueils du pôle accès aux droits/accueil social.

3 685 personnes aidées au titre des aides sociales municipales

1 166 allocataires RSA confiés en accompagnement social par le Département sur convention

442 accueils/mois sur permanences sociales (hors conventionnement RSA) et 493 personnes ayant nécessité une intervention sociale /mois hors RSA.

325 domiciliations en file active

2 700 personnes reçues à l'accueil central – moyenne mensuelle

46 situations traitées dans le cadre du dispositif partenarial de prévention et de lutte contre la précarité énergétique sur trois commissions tenues en 2020 en raison de la crise sanitaire.

En 2020 : dans le cadre du dispositif partenarial pluridisciplinaire pour le maintien et l'accompagnement dans le logement des ménages manceaux (coordination sociale/sanitaire) : 22 situations traitées sur 3 commissions (plusieurs mois sans commission d'examen des dossiers en raison de la crise sanitaire)

## SÉNIORS À DOMICILE : UN SERVICE MUNICIPAL D'AIDES ET DE SOINS À DOMICILE POUR LES PERSONNES FRAGILES, D'AUTANT PLUS NÉCESSAIRE EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

Au Mans, 25 % de la population est âgé de plus de 60 ans. La prise en compte de ce public constitue donc un axe important de la politique communale, notamment en ce qui concerne les dispositifs favorisant le soutien à domicile.

L'activité de ces dispositifs est en évolution et permet, notamment dans le contexte de crise sanitaire actuelle, d'éviter bon nombre d'hospitalisations et d'accueillir les usagers en retour d'hospitalisation.

### Le service d'Aides et de Soins à domicile

Le CCAS a fait le choix d'accompagner prioritairement le public le plus fragile.

Dans les faits, la mise en œuvre d'une véritable coordination des différents services et intervenants autour du bénéficiaire constitue le principal levier de la qualité de l'accompagnement réalisé à domicile, en particulier entre les professionnels du soin et ceux de l'aide à domicile.

En regroupant en avril 2019, l'ensemble de ses services de soutien à domicile sur un seul site, 72 rue du Miroir - 72100 Le Mans, et en créant un service unique d'aide et de soins à domicile fonctionnant en mode intégré, le CCAS a permis d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes en perte d'autonomie physique ou psychique.

Ce regroupement a été un événement fort qui a permis de re-questionner le sens de l'action menée et l'ensemble du fonctionnement des services intégrés. Ainsi, une démarche globale d'élaboration et de rédaction d'un projet de service a été menée avec la participation de 70 agents sur les 200 positionnés dans le service.

En perspective, un projet de ré-informatisation global qui permettra d'harmoniser les logiciels de planification des interventions et d'acquérir les outils utiles à la mobilité (Smartphones et tablettes permettant la lecture en temps réel des plannings, des fiches missions et la télégestion des heures d'intervention).

### Description de l'offre de service / fonctionnement de l'action

Le service "Aides et Soins à domicile" est territorialisé en quatre secteurs d'interventions afin d'être positionné au plus près des bénéficiaires accompagnés. Les équipes d'évaluateurs, d'aides à domicile, d'aides soignants, de responsables de secteurs, d'infirmiers et d'ergothérapeutes travaillent en relations étroites.

L'offre de prestations à domicile se décline autour de :

- **L'Aide et l'Accompagnement à domicile (SAAD)** qui a pour mission d'aider les personnes de plus de 60 ans ou les personnes présentant un handicap à accomplir les actes de la vie quotidienne qu'elles ne peuvent pas réaliser : aide directe à la personne, préparation et aide aux repas, réalisation des courses, entretien ménager, aide administrative.
- **Le Portage de repas à domicile (PAD)** qui a pour mission de livrer à domicile des menus préparés en liaison froide aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap, tout en participant au maintien du lien social.
- **Les Soins infirmiers à domicile (SSIAD)** qui ont pour mission majeure de dispenser, sur prescription médicale, des soins d'hygiène et de confort aux personnes âgées de plus de 60 ans ou aux personnes de moins de 60 ans ayant un handicap, atteintes par une diminution de leurs capacités physiques et/ou psychiques.
- **L'Équipe spécialisée Alzheimer (ESA)** qui a pour objectif de dispenser, sur prescription médicale, des séances de soins de réhabilitation et d'accompagnement à domicile afin de préserver l'autonomie, dans les activités de la vie quotidienne, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée diagnostiquée.
- **L'unité d'instruction des dossiers d'aide sociale (ASL)**, mission obligatoire du CCAS, a pour rôle d'instruire les dossiers de demandes d'aide sociale départementale pour les résidents manceaux et de les transmettre auprès du Département de la Sarthe.



Les fonctions administratives et organisationnelles sont progressivement intégrées pour atteindre un fonctionnement mutualisé bénéfique tant pour les usagers que pour les personnels.

Toute une série de missions sont mutualisées afin d'offrir une coordination complète des actions délivrées aux bénéficiaires :

- Un accueil téléphonique et un accueil physique intégré
- L'évaluation des besoins globaux de la personne
- L'élaboration d'un projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins
- La coordination des interventions auprès du bénéficiaire et de son entourage
- La coordination avec les acteurs externes

### **Partenariats**

- Les partenaires sont multiples, il s'agit essentiellement des hôpitaux (CHM - EPSM), cliniques et centres de santé (SSR). La collaboration existe particulièrement avec l'hospitalisation à domicile ou encore l'équipe mobile de géronto -psychiatrie.
- Enfin, le service se coordonne avec les autres organismes de maintien à domicile et a passé des conventions avec l'ARS des Pays de la Loire, avec le Département de la Sarthe, avec les caisses de retraites dans le cadre du financement de la perte d'autonomie.

### **Aides et Soins à domicile – activité prévisionnelle 2021**

- **L'Aide et l'Accompagnement à domicile (SAAD)**  
110 000 heures d'intervention auprès de 900 usagers
- **Le Portage de repas à domicile (PAD)**  
120 000 repas livrés à 630 usagers
- **Les Soins infirmiers à domicile (SSIAD)**  
260 places - 80 000 interventions annuelles auprès de 650 usagers
- **L'Équipe spécialisée Alzheimer (ESA)**  
45 places en file active

## **RÉSIDENCES AUTONOMIE, INFORMATION ET MOBILITÉ DES SÉNIORS : ADAPTER NOS ÉTABLISSEMENTS AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET DU PLUS GRAND ACCÈS FINANCIER POSSIBLE**

Le CCAS de la Ville du Mans et le Mans Métropole Habitat ont statué sur la réhabilitation des pavillons de la résidence autonomie Vauguyon. Ils seront essentiellement remplacés par des pavillons T2 pour être en phase avec l'attente des nouveaux demandeurs qui souhaitent majoritairement une chambre séparée et bien sûr seront construits de manière à limiter au maximum les consommations d'énergie. Cette économie sur les fluides permettra à des publics à plus faibles ressources de pouvoir bénéficier de ces logements neufs.

La Domicile collectif le Trianon, devenu Résidence autonomie gérée par le CCAS le 1<sup>er</sup> janvier 2021, est devenue accessible à des personnes ayant comme revenu des minimas sociaux grâce à une révision de sa tarification. Cette année verra la réalisation de la réfection complète de ses salles de bain, dernier élément permettant d'apporter toutes les prestations d'une résidence autonomie.

Un effort tarifaire est mis en œuvre cette année par le C.C.A.S. pour le domicile collectif Bary pour permettre à des publics avec des profils de fragilités particulières et à moindre ressource, de trouver sur notre territoire un accompagnement individualisé adapté à leur besoin de prévention de perte d'autonomie.

De cette manière par une réhabilitation, un effort social et un changement de statut juridique, trois établissements gérés par le CCAS sont accessibles à des personnes percevant des minimas sociaux.

La résidence autonomie Ambroise-Croizat va bénéficier d'une très importante réhabilitation, à la fois thermique, en extérieur et en intérieur ; d'un réaménagement des parties communes pour une meilleure ergonomie de circulation et de travaux de décoration des circulations des étages. Pour permettre que ces travaux aient lieu sans augmentation de loyers pour les usagers, le CCAS utilisera 800 000 € des provisions constituées ces 20 dernières années pour cet établissement.

### **Le service Animation et accompagnement des seniors**

De nouveaux partenariats sont créés avec des structures associatives pour renforcer les possibilités de visites à domicile chez les personnes âgées et isolées.

Le service continue à s'adapter au virage numérique qui s'intensifie chez nos usagers et proposera cette année la possibilité, pour une partie de l'offre, d'une inscription par internet.

Le pôle "Animation des territoires" du service travaille à créer plus d'interactions entre les usagers des résidences autonomie et l'offre d'animation sur leur territoire. Il continue à proposer des programmes variés dans les établissements, leur permettant d'accueillir pour des activités des personnes âgées isolées à domicile.

### **Ville Amie des Aînés**

La Ville du Mans va renouveler son comité de pilotage pour tenir compte de ces nouveaux axes et définir le deuxième plan d'action de la Ville en faveur de la place des seniors dans la cité.

## **L'EHPAD PUBLIC**

### **Objectifs et moyens**

En 2019, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., afin de soutenir l'EHPAD dans ses projets d'accompagnements individualisés des résidents présentant des troubles du comportement et/ou très dépendants, a octroyé des moyens supplémentaires qui a permis en 2020 la création d'un pôle d'activités sur les deux sites, Joliot-Curie et Jean-Jaurès. La mise en œuvre de ce projet se poursuivra en 2021, dès lors que les conditions sanitaires le permettront.

Parallèlement, des moyens supplémentaires prévoyaient de compléter les effectifs infirmiers, aides soignants et d'animation. Ces moyens seront progressivement mis en œuvre, selon les recrutements qui seront possibles dans un marché de l'emploi tendu. La campagne de communication du C.C.A.S. sur sa capacité à recruter sera renouvelée.

### **Amélioration et adaptation du bâtiment**

Sur le site Irène Joliot-Curie des travaux d'amélioration du rez-de-chaussée sont à l'étude en lien avec les services de la Ville du Mans. La fermeture provisoire de l'établissement aux extérieurs a bloqué le travail à mener.

## **ZOOM**

Le Conseil d'administration du CCAS engagera en 2021 une réflexion sur l'"EHPAD de demain" afin d'adapter ses prestations aux nouveaux besoins.

## LE HANDICAP

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les crédits 2021 en direction des personnes handicapées se traduisent de la façon suivante :

#### Fonctionnement

Subventions aux associations	35 800,00 €
Interprétariat en Langue Des Signes	11 230,00 €
Poursuite du soutien au projet culturel accessible aux personnes aveugles et malvoyantes "Spectacle Johann LE GUILLERM" et achat de kits de création pour ateliers à destination des enfants sourds dans la cadre du Tourisme et Patrimoine.	9 000,00 €
Dépenses courantes	600,00 €
Masse salariale ( <i>charge nette</i> )	26 000,00 €
	<b>82 630,00 €</b>

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
EQUIPEMENT POUR HANDICAPES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	24 230,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>		<b>24 230,00</b>

**Total de l'axe : LE HANDICAP      24 230,00**

### TOUS MOBILES

#### Une démarche collective

##### *Suivre et poursuivre,*

- La réalisation des **Agendas d'accessibilité programmée** (établissements recevant du public et installations ouvertes au public) jusqu'en 2024.
- Le déploiement du **schéma directeur d'accessibilité des transports**.

##### *Initier, renforcer et diffuser,*

- Une culture commune de l'espace public en vue d'un aménagement harmonisé afin d'assurer une continuité de cheminement pour tous dans le cadre du **Plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics**.

## LES CLÉS DE L'INCLUSION POUR TOUS AU MANS

### Une démarche solidaire et inclusive

#### ***Soutien aux structures associatives de personnes handicapées***

Les associations de personnes handicapées bénéficient d'une aide et d'un soutien de la part de la Ville du Mans par le biais d'une subvention, qui peut être financière ou matérielle.

***Sollicitation de l'association des sourds de la Sarthe d'enrichir la plateforme web pour un patrimoine accessible à tous - [www.patrimoine-sarthe-ensemble.com](http://www.patrimoine-sarthe-ensemble.com) - d'une nouvelle médiation culturelle en lien avec le projet de revalorisation des thermes romains.***

Ce projet s'ajouterait aux guides présents "Cathédrale Saint-Julien", "Galerie égyptienne" et "Enceinte gallo romaine" réalisés en partenariat avec la Ville du Mans.

#### ***Mise à disposition d'un interprète en langue des signes française***

La participation à la vie de la cité des personnes sourdes, jeunes ou adultes, utilisant la langue des signes française pour communiquer, est facilitée par la mise à disposition d'un interprète en langue des signes française (LSF).

#### ***Mobilisation des acteurs culturels***

- Organisation de visites thématiques dans les musées du Mans dédiées aux personnes avec déficience visuelle ou auditive.
- Programmation de spectacles "tous publics", à voir et à entendre en audio-description ou en langue des signes française, chaque saison depuis 2017, en partenariat avec Les Quinconces l'espal.
- Cirque – Attractions – Le Mans 2019 - 2021. Durant trois ans, Johann Le Guillerm produit des spectacles, des installations, des œuvres d'art... Les associations mancelles de personnes avec déficience visuelle sont associées au travail de recherche de Johann Le Guillerm en assistant au spectacle sous chapiteau « SECRET (TEMPS2) » mais aussi en se mobilisant sur des temps de rencontre et d'échanges sur la perception de l'œuvre de Johann Le Guillerm.
- Collaboration avec Les Musées du Mans afin de permettre au public handicapé, souvent éloigné de la culture et de ses lieux de diffusion, de bénéficier de l'offre culturelle comme tout un chacun.
- Développement des outils de médiation culturelle.

### Achat de matériel spécifique "Handicap" servant à l'ensemble des services

#### ***Renforcement du lien social entre personnes ordinaires et personnes handicapées et développement d'une mixité générationnelle***

Participation à la réalisation de la Fête du jeu co-pilotée par la ludothèque Planet'jeux et par le collectif HanDi-Moi Oui ! Activités réalisées en mixité : personnes âgées, personnes handicapées adultes et enfants, personnes valides adultes et enfants.

## L'ÉGALITÉ

### L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

**La délégation Égalité poursuit ses missions avec des projets spécifiques dédiés à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les discriminations et à la question LGBTQI.**

La Ville du Mans s'engage chaque année à s'identifier comme territoire dynamique et marquer sa volonté de lutte contre les violences faites aux femmes.

Ainsi, à travers la campagne nationale et internationale organisée par ONU Femmes France le 25 novembre, diverses actions sont menées, notamment une campagne d'affichage auprès du public, la mise en lumière orange de différents sites, la présentation d'une exposition et la projection d'un film sur cette thématique.



Des actions sur l'égalité filles-garçons seront organisées dans les établissements scolaires en lien avec l'Éducation Nationale, afin de développer la prévention et l'égalité dès la petite enfance: mise à disposition de livres pour les enseignants, organisations d'interventions par des professionnels...

La Ville du Mans poursuivra son partenariat avec le CAAAV (Centre d'Accueil et d'Accompagnement des Auteurs de Violences) dans le cadre du suivi et de la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales.

La Municipalité mènera des actions dans le cadre du "8 Mars", journée des droits des femmes.

Ainsi, afin de lutter contre les difficultés d'accès aux produits d'hygiène intime, rencontrées par les femmes en situation de précarité : étudiantes, femmes vivants dans la rue, familles mono parentales..., la Ville du Mans va s'engager dans la mise en place d'un dispositif pérenne de récolte et de redistribution dans différents endroits.

Au sein de ses services, la Collectivité intensifiera sa sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes auprès de ses agents à travers des journées de formation et des campagnes d'information internes.

#### La lutte contre les discriminations

La Ville du Mans poursuivra son soutien aux associations de lutte contre l'Homophobie, en participant à l'organisation de la Marche des Fiertés au printemps, à la réalisation de la Charte "Lesbian and Gayfriendly", et au projet Home au Mans.

Dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations, différentes actions seront menées en lien avec les associations locales.

La Municipalité, signataire de la Charte pour l'Égalité et contre les Discriminations s'engage à poursuivre son engagement pour l'égalité et la lutte contre les discriminations au côté des associations membres et au sein de ses services à travers des actions cohérentes menées en transversalité.

Diverses actions seront organisées tout au long de l'année en lien avec les associations subventionnées par la Ville du Mans.

### Chiffres Clés

**34 700 €uros attribués aux associations.**

**Espace Gisèle Halimi : 330 000€(aménagement d'un espace accueil)**

## SANTÉ PUBLIQUE

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

La Ville du Mans consacre un budget de fonctionnement de 1,181 M€ pour les diverses actions en matière de santé publique en 2021.

L'investissement s'élève à 0,045 M€ principalement consacré à la lutte contre la légionellose.

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement courant	0,270 M€	Dotation d'État Hygiène	0,905 M€
Masse salariale	0,833 M€	Consultations Centre de Santé	0,600 M€
Subventions aux associations œuvrant dans ce secteur	0,078 M€	Autres participations	0,161 M€
	<hr/>		<hr/>
	1,181 M€		1,666 M€

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
LUTTE CONTRE LA LEGIONELLOSE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	40 000,00
CENTRE DE SANTE OLYMPE DE GOUGES	QUARTIER SUD-OUEST	4 600,00
	<b>Total Opérations Annuelles :</b>	<b>44 600,00</b>

**Total de l'axe : SANTÉ 44 600,00**

### INTERVENTIONS DE LA VILLE DU MANS EN SANTÉ PUBLIQUE : FAVORISER UNE MEILLEURE SANTÉ DES HABITANTS VIA UN MEILLEUR ACCES AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

Le 24 novembre 2018, notre collectivité a organisé les premières Assises de la Santé, qui ont rassemblé 300 personnes et professionnels. Ces rencontres ont permis de faire émerger plusieurs problématiques existantes sur le territoire liées principalement à l'accès aux soins des habitants.

Depuis, un travail important mené en lien avec le centre hospitalier du Mans et les institutions (Agence régionale de santé, CPAM...), ainsi que différents professionnels de santé, a permis l'émergence de différents projets, visant à garantir un accès aux soins et une meilleure santé aux habitants de la Métropole.

Dans ce même but de contrebalancer les obstacles liés à cette problématique et en continuité, il s'agit de fixer des orientations qui guideront l'action de la Ville sur la santé publique, et notamment la démographie médicale et la prévention et la promotion de la santé, ainsi que concernant l'offre de soins directe.

## Pôle Démographie médicale

La Ville poursuit son accompagnement des professionnels de santé pour favoriser leur installation ou leur maintien en exercice, dans l'objectif de garantir un meilleur accès aux soins aux Mancelles et aux Manceaux. Ainsi, la collectivité travaille en lien avec les maisons de santé pluridisciplinaires multisites (non regroupées en un même lieu à ce jour), reconnues par l'Agence régionale de santé et la CPAM, que sont Anatole-France, les Maillets, et la Maison de santé des Quartiers sud.

De plus, la Ville accompagne également l'évolution d'un cabinet médical ; celui de 2 médecins ainsi que leur future associée, situées dans les Quartiers Sud du Mans, afin de leur proposer des locaux conformes à leur pratique médicale.

## Pôle Prévention et promotion de la santé

La Ville du Mans est active en matière de santé, et ce depuis plusieurs années, notamment dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé. Elle se fait en effet le relai actif de campagnes nationales (Mars bleu, Octobre rose, le Moi(s) sans tabac...), et dispose notamment d'un Conseil local en santé mentale, lancé en 2019.

La crise sanitaire due à l'épidémie de la Covid-19 a amené la Ville du Mans et ses partenaires à reporter et/ou annuler certaines actions pour l'année 2020 mais aussi en organiser de nouvelles.

### Le Conseil local en santé mentale

Le Conseil local en santé mentale (CLSM) de la Ville du Mans est un espace de concertation, de coordination et de codécision présidé par la Ville du Mans, co-animé avec l'Établissement public de santé mentale de la Sarthe, intégrant les usagers, représentés par le Collectif plénitude 72, le GEMs Loisir et le GEM Tejira, et les aidants, représentés par l'UNAFAM. Le Conseil a pour objectif principal de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions de **prévention, de promotion de la santé mentale et de réduction des inégalités sociales de santé.**

Durant l'année 2020, le CLSM s'est formé en rassemblant de nombreux acteurs locaux autour de trois thématiques prioritaires lors de l'assemblée de lancement :

- la relation entre la ville et la psychiatrie publique pour améliorer l'accès et le parcours de soins,
- l'action vers le public jeune afin de prévenir et de repérer des problématiques de santé mentale de manière précoce,
- la lutte contre la stigmatisation et les discriminations en promouvant la santé mentale et favoriser les représentations positives.

L'année 2021 viendra confirmer la création du CLSM avec la formalisation d'une charte avec l'ensemble des partenaires impliqués dans ce projet.

### Les actions en santé mentale

- *La ligne d'écoute compassionnelle*

En mars 2020, à l'annonce des dispositions prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation du Covid-19, le Maire a souhaité la mise en place d'une ligne d'écoute compassionnelle pour accompagner les mancelles et les manceaux pendant le confinement.

Dès le mois d'avril jusqu'au début du mois de mai, la ligne d'écoute compassionnelle "Écoute Confinement Le Mans" a été portée par la mission Santé et animée par une trentaine de bénévoles, avec également l'appui du CLSM. Les bénévoles ont également pu suivre une formation organisée par l'association Adgesti.

Les bénévoles ont reçu plus de 120 appels ayant pu rassurer et orienter les personnes.

Pour 2021, au vu des difficultés en santé mentale rencontrées par les habitants de la Métropole du fait du contexte sanitaire, la Ville et ses partenaires s'appuient sur les différents dispositifs existants pour les coordonner et au besoin les renforcer.

- *Les semaines d'information en Santé Mentale*

La Ville du Mans soutient les actions organisées chaque année au mois de mars lors des Semaines d'information en santé mentale (SISM) et fait partie du collectif départemental porté par l'EPSM de la Sarthe et l'Unafam 72. Le thème de ces semaines d'information est défini au niveau national.

Conformément aux décisions nationales, les SISM auront dorénavant lieu au mois d'octobre, autour de la journée mondiale de la santé mentale (10 octobre).

### **La prévention des cancers**

Depuis plusieurs années, la Ville du Mans est active dans l'organisation et l'animation d'actions de prévention coordonnées par le Centre régional de coordination des dépistages des cancers autour du mois d'octobre (Octobre rose, cancer du sein) et du mois de mars (Mars bleu, cancer du côlon).

Les actions programmées pour l'année 2020 ont dû être annulées. Une réflexion sur l'organisation des prochaines actions est en cours avec les partenaires.

### **La prévention des addictions**

La Ville du Mans intervient en partenariat pour l'organisation du Moi(s) Sans Tabac qui a lieu chaque mois de novembre.

Pour renforcer la prévention des addictions et des risques associés, le dispositif de prévention par les pairs "Prév'ambule", animé de 2016 jusqu'à 2018 par la Ville du Mans, sera remis en place et porté par la mission Santé.

## **ZOOM**

Différentes thématiques seront investies par le pôle prévention sous l'impulsion de l'élue à la prévention pour l'année 2021 telles que l'activité physique et la nutrition en associant les acteurs locaux. Ainsi un état des lieux des différentes actions menées sur le territoire est en cours.

### **Pôle Offre de soin**

#### **Centre de santé Olympe de Gougues**



La Ville du Mans a ouvert en 2018 son centre de santé municipal, ayant vocation à améliorer, notamment dans un quartier prioritaire, l'accès aux soins de ses habitants. Aujourd'hui, celui-ci couvre une patientèle de 3700 patients, qui ont pu retrouver un suivi avec un médecin traitant exerçant au sein du centre. La Ville du Mans souhaite conserver cet équipement, qui a trouvé sa place au sein du quartier de Pontlieue et est devenu incontournable dans le paysage médical local.

Ouvert depuis bientôt 3 ans, le Centre municipal de santé prend sa place au sein de la mission Santé impulsée et mise en œuvre par la collectivité.

- *Une équipe médicale renforcée*

L'équipe médicale pluridisciplinaire composée de médecins généralistes, d'une gynécologue vacataire et d'un rhumatologue sera complétée par un 6<sup>e</sup> médecin généraliste en avril 2021.

- *Une offre de soins diversifiée et tournée vers la prévention et l'éducation thérapeutique*

Afin de répondre aux besoins des patients du CMS sur la problématique des addictions, un partenariat avec le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) propose désormais des consultations gratuites pour les patients au sein du centre. La collaboration avec l'association ASALEE se poursuit et se traduit par l'intervention d'une infirmière centrée sur l'éducation thérapeutique autour de

maladies chroniques. L'activité des 2 sages-femmes se consacre également à la prévention en proposant des consultations de prévention des IST et en participant au dépistage du cancer du col de l'utérus.

- *Le développement de la télé-expertise*

La télé-expertise apporte une réponse rapide au médecin généraliste requérant et surtout au patient permettant ainsi une prise en charge facilitée. Initialement utilisée en dermatologie, elle est désormais appliquée à la cardiologie et la diabétologie.

### Chiffres Clés

Depuis son ouverture, 4573 patients ont bénéficié de soins au sein du centre parmi lesquels 3800 patients ont désigné un des médecins du centre comme médecin traitant.

### ZOOM

Dans l'objectif de toujours favoriser l'accès aux soins, la collectivité a le projet de continuer à développer le Centre municipal de santé.

#### Gestion de crise COVID-19



La Ville s'investit fortement dans la lutte contre la COVID-19. En 2020, elle a ainsi co-piloté une campagne de communication sur le sujet des tests de dépistage, tout en mettant à disposition des salles dédiées au dépistage par test RT-PCR.

A la fin de l'année 2020 et au début de l'année 2021, elle a également créé deux centres de vaccination, en partenariat avec la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), l'Agence régionale de santé (ARS), et les maisons de santé pluridisciplinaires Réseau de santé Le Mans Ouest (RSMO) et Quartiers Sud. Ces centres sont coordonnés, pour leur partie administrative, par la Ville, en lien avec des référents médicaux et infirmiers. Ils fonctionnent au jour le jour grâce à la mobilisation des agents de différents services de la Ville, notamment le service Santé publique et les piscines.

Enfin, la Ville du Mans a mis en place un centre d'appel téléphonique, où renvoie un numéro vert gratuit, qui permet aux habitants de prendre facilement des rendez-vous au sein des centres de vaccination du Mans.

### Chiffres Clés

Depuis leur ouverture et jusqu'en mars 2021, les deux centres de vaccinations Jean-Moulin et Courboulay ont réalisé environ 8000 vaccinations. Ces vaccinations concernent des personnes qualifiées comme "à risque" par leur médecin traitant, ou, en majorité, des personnes âgées de plus de 75 ans, ce qui correspond aux publics cibles indiqués par le gouvernement pour le vaccin Pfizer.

## LA PROXIMITÉ ET LA DÉMOCRATIE LOCALE

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les actions en matière de proximité et de démocratie locale représentent en 2021 un budget de fonctionnement de 5,943 M€ et 1,227 M€ d'investissements.

Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement courant	Masse salariale	Total dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Maisons de quartier et salles municipales	0,141 M€	0,682 M€	0,823 M€	0,235 M€
Animation - Vie des quartiers	0,048 M€	0,617 M€	0,665 M€	0,061 M€
Conseils de quartiers	0,029 M€	0,194 M€	0,223 M€	0,000 M€
Administration citoyenne	0,155 M€	2,105 M€	2,260 M€	0,140 M€
Cimetières	0,056 M€	0,849 M€	0,905 M€	0,171 M€
Subventions versées dont 0,961 M€ pour l'Union Mancelle des Centres Sociaux	1,067 M€	-	1,067 M€	-
<b>Total</b>	<b>1,496 M€</b>	<b>4,447 M€</b>	<b>5,943 M€</b>	<b>0,607 M€</b>

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
DNP - SALLES MUNICIPALES MAISONS QUARTIER	LE MANS - TOUS QUARTIERS	61 000,00
LOCAUX ASSOCIATIFS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	168 732,00
SALLES MUNICIPALES ET MAISON QUARTIERS - EQUIPEMENT	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
MAINE 2000 CENTRE P. GOUDE - ACSAC	QUARTIER COEUR DE VILLE	132,00
MAISON DES SYNDICATS ET DES ASSOCIATIONS	QUARTIER COEUR DE VILLE	65 000,00
MAISON DE QUARTIER BARBARA	QUARTIER EST	1 200,00
MAISON DE QUARTIER EDITH PIAF	QUARTIER EST	68 133,00
MAISON DE QUARTIER JEAN FERRAT	QUARTIER EST	15 000,00
MAISON DE QUARTIER - CHARLES TRENET	QUARTIER NORD EST	16 000,00
MAISON DE QUARTIER L'OISELIERE	QUARTIER NORD EST	51 035,00
SALLES MUNICIPALES CHENE VERT	QUARTIER NORD-OUEST	8 500,00
SALLE RENEE AUDUC	QUARTIER OUEST	309,00
SALLES MUNICIPALES BERANGER	QUARTIER OUEST	44 662,00
ESPACE GISELE HALIMI - LE MANS	QUARTIER SUD	330 449,00
MAISON DE QUARTIER ROBERT MANCEAU	QUARTIER SUD	6 825,00
POLE ASSOCIATIF GUY MOQUET	QUARTIER SUD	900,00
SALLES MUNICIPALES LE ROYAL	QUARTIER SUD	11 250,00
MAISON DE QUARTIER DES BRUYERES	QUARTIER SUD-EST	88 360,00
MAISON DE QUARTIER LES SOURCES	QUARTIER SUD-EST	3 250,00
MAISON POUR TOUS JEAN MOULIN	QUARTIER SUD-EST	10 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
BUDPAR-CA BOUGE A GUEDOU	QUARTIER SUD-OUEST	10 000,00
MAISON DE QUARTIER PIERRE GUEDOU	QUARTIER SUD-OUEST	21 500,00
SALLES MUNICIPALES HENRI BARBIN	QUARTIER SUD-OUEST	96 000,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>		<b>1 088 237,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
APPLICATION MOBILE CITOYEN	LE MANS - TOUS QUARTIERS	12 000,00
MAISON DE QUARTIER JEAN FERRAT - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	QUARTIER EST	10 000,00
MAISON DE QUARTIER G. MOUSTAKI - REAMENAGEMENTS EXTERIEURS	QUARTIER NORD EST	10 000,00
REFECTION SALLE CLAIRCIGNY BOUSSINIÈRE	QUARTIER NORD-OUEST	5 995,00
SPL CENOVIA MAISON DE QUARTIER DE LA MADELEINE	QUARTIER NORD-OUEST	86 090,00
MAISON DE QUARTIER RENEE AUDUC - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	QUARTIER OUEST	10 000,00
MAISON POUR TOUS JEAN MOULIN - REFECTION	QUARTIER SUD-EST	5 000,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>		<b>139 085,00</b>

**Total de l'axe : PROXIMITÉ, DÉMOCRATIE LOCALE 1 227 322,00**

## DES CITOYENS IMPLIQUÉS

L'année 2021 verra le lancement d'une nouvelle édition du Budget participatif dont les crédits seront portés au budget 2022. Les projets de la saison#1 sont pratiquement tous réalisés ou le seront très prochainement. Ceux de la saison#2 ont subi les conséquences de la crise sanitaire et ont donc pris du retard mais seront tous réalisés. La programmation des réalisations est en cours et la nouvelle organisation adoptée pour le Budget participatif va permettre de fluidifier la mise en œuvre des projets. En effet, les saisons du Budget participatif s'étaleront sur deux ans, facilitant la programmation d'exécution des projets, surtout ceux nécessitant des études et procédures de réalisations. L'enveloppe financière a été portée à 1 800 000 € par saison.



Par ailleurs, une thématique dominante sera définie pour chaque nouvelle saison, ainsi celle de la saison #3 s'articulera autour du verdissement.

## ACCOMPAGNER LES CITOYENS

Comme suite à chaque élection municipale, les Conseils des quartiers ont également procédé à l'élection de leurs Présidents. L'année 2021 sera donc le début d'un nouveau mandat et après des élections dont il a fallu adapter l'organisation, les nouveaux bureaux vont être créés. Le périmètre de certains conseils a évolué et il existe maintenant 8 conseils qui se subdiviseront en plusieurs comités afin de permettre une plus grande proximité pour les habitants. Le fonctionnement des conseils des quartiers est encadré par une charte qui sera actualisée avec les nouveaux acteurs de ces conseils.

Au regard du contexte, la Journée citoyenne ne s'est pas déroulée en 2020. Une concertation sera mise en place très rapidement avec les Conseils des quartiers afin d'évoquer son maintien sur l'année 2021 ou son report.

## Chiffres Clés

Au plus près des habitants, le découpage des Conseils de Quartier passe de 7 à 8 secteurs.

## DES STRUCTURES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le pôle Salles municipales maintient l'offre de mise à disposition de locaux aux associations et aux habitants du Mans. L'ensemble de ses équipements représente un véritable maillage sur le territoire de la Ville.

La maison de quartier la Madeleine complète ce maillage et sera livrée au printemps. Cet équipement deviendra également un outil complémentaire pour les acteurs de ce territoire. La réflexion se poursuit sur la gestion des locaux existants. Afin de toujours mieux répondre à la demande, le partage des espaces utilisés doit être privilégié.

Si le patrimoine existant répond à une grande partie des besoins, des études se poursuivent pour la création d'espaces associatifs similaires au pôle Coluche situé quartiers Sud.

Par ailleurs, les équipements doivent toujours être entretenus et rénovés. La maison de quartier Les Bruyères fera par exemple, l'objet de rénovation de sa verrière afin de faciliter l'usage de cet espace.



## Chiffres Clés

Le pôle des salles municipales gère 37 équipements. Cela représente 406 salles, cuisines et espaces de stockage pour une surface de plus de 21 000 m<sup>2</sup>.

## COORDONNER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

La mise en place de la coordination de l'Animation de la vie sociale (AVS) sur le territoire se poursuit.

Même si la crise sanitaire a bouleversé le calendrier, les projets de préfiguration des Espaces de vie sociale (EVS) municipaux ont été validés par la Caisse d'allocation familiale de la Sarthe. À travers ces deux projets EVS, la Maison pour Tous Jean-Moulin, la maison de quartier Les Bruyères et la maison de quartier Pierre-Guédou, favorisent l'action et l'implication des habitants au cœur de leurs territoires. L'intention est bien de recenser les attentes des citoyens et de construire ensemble les actions pour y répondre.

2021 doit renforcer et maintenir le travail de lien social effectué par les équipes d'animation. Le principe "aller vers" illustre les actions qui permettent aux animateurs et les acteurs partenaires de rencontrer les habitants en dehors des équipements. Ce principe vient compléter la démarche en favorisant la fréquentation des publics aux activités dans les structures. Il s'agit d'être toujours opérationnel et force de proposition pour que les équipes puissent participer activement à une réelle reprise des activités espérée prochainement.

Les EVS municipaux sont complémentaires de l'action menée par tous les acteurs de l'AVS comme les centres sociaux, les MJC ou d'autres associations. C'est dans cette même démarche que la collectivité accompagne et soutient les EVS associatifs et l'Union mancelle des centres sociaux.

De plus, la politique AVS de la municipalité sera pleinement intégrée au travail d'élaboration d'une Convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'allocation familiale. Il s'agit d'une convention de partenariat qui vise à renforcer la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

## Chiffres Clés

**Les deux projets EVS municipaux ouvrent le droit à une prestation CNAF animation locale d'un montant de 23K€ par an et par EVS.**

## POPULATION

### Préparation des élections départementales et régionales

Le calendrier électoral n'est pas fixé mais le Service Population devrait organiser ces deux scrutins, peut-être groupés lors de journées électorales communes. La Ville du Mans est équipée d'urnes électroniques prévues pour ce type de scrutins doubles.

Ainsi, 97 bureaux de vote plus un 98<sup>e</sup> spécifiquement prévu pour les français hors de France (art 40-1 du code électoral) seront répartis sur le territoire, équipés d'une urne électronique unique et d'un bureau de vote (présidents, assesseurs, secrétaires) à double compétence.

L'organisation est possible avec l'aide des services SART et Moyens partagés : des panneaux d'affichage seront installés à proximité des bureaux et le jour du scrutin, le matériel électoral sera installé dans les bureaux tenus par un président, deux assesseurs au minimum et un secrétaire, soit plus de 400 personnes à mobiliser pour la tenue des bureaux de vote.

Pour ce scrutin local, la Ville du Mans, chef lieu de canton, est chargée par la Préfecture d'organiser la propagande électorale (envoi au domicile des électeurs des circulaires de propagande élaborées par les différents candidats) pour sept cantons concernés, représentant 120 334 électeurs. Le service Population devrait faire appel à un routier chargé de l'adressage et de la mise sous plis. Les envois seront pris en charge par La Poste.

### Des perspectives pour les cimetières du Mans

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a mené une étude en 2020. Un comité de suivi va être mis en place pour engager les mesures les plus urgentes (étude hydrologique au cimetière Sud, construction d'ossuaires) et travailler sur un plan pluri-annuel d'investissements en équipements, en tenant compte des attentes fortes des usagers des cimetières, des évolutions des pratiques, des volets écologiques et paysagés.

### **Le recensement de la population**

L'Insee a décidé en fin d'année 2020, à cause du contexte sanitaire, de ne pas procéder à l'enquête habituelle sur les logements en 2021, et fera une extrapolation statistique en remplacement pour mise à jour des chiffres 2021.

### **Suppression des taxes funéraires par la Loi de Finances 2021**

La Loi de Finances a mis fin à la fixation par une délibération du conseil municipal de taxes funéraires perçues à l'occasion de l'organisation des obsèques. Ainsi, la taxe d'inhumation (inscrite sur le budget Ville du Mans) et la taxe de crémation (celle-ci inscrite sur le budget Le Mans Métropole) ne seront plus perçues. Cela représentait une recette de 40 000 € pour la Ville du Mans et de 150 000 € pour Le Mans Métropole. Elles ne seront pas compensées par l'État.

### **Chiffres Clés**

**Le Service a délivré 134 840 actes d'état civil de façon dématérialisée en 2020.**

## PRÉVENTION, MÉDIATION, SÉCURITÉ

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les dépenses consacrées à la Prévention, Médiation et Sécurité Publique s'élèvent pour 2021 à 4,173 M€ dont :

#### Fonctionnement

Frais de personnel	3,649 M€
Autres dépenses courantes pour les pôles prévention, médiation, sécurité et droits de place	0,392 M€
Subventions versées	0,132 M€
	<b>4,173 M€</b>

Les dépenses d'investissement listées ci-dessous sont proposées à hauteur de 0,453 M€.

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ACQUISITION MATERIELS ACTIONS DE PREVENTION	LE MANS - TOUS QUARTIERS	1 130,00
MATERIELS ASVP	LE MANS - TOUS QUARTIERS	25 000,00
POLICE MUNICIPALE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	96 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER COEUR DE VILLE	QUARTIER COEUR DE VILLE	55 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER EST	QUARTIER EST	40 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER NORD EST	QUARTIER NORD EST	10 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER NORD OUEST	QUARTIER NORD-OUEST	50 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER OUEST	QUARTIER OUEST	10 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER SUD EST	QUARTIER SUD-EST	25 000,00
FOURRIERE ANIMALE	QUARTIER SUD-OUEST	5 000,00
VIDEOSURVEILLANCE - QUARTIER SUD OUEST	QUARTIER SUD-OUEST	40 000,00
	<b>Total Opérations Annuelles :</b>	<b>357 130,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
CENTRE DE SECOURS	QUARTIER NORD-OUEST	96 000,00
	<b>Total Opérations Individuelles :</b>	<b>96 000,00</b>

**Total de l'axe : PRÉVENTION, MÉDIATION, SÉCURITÉ 453 130,00**

## LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : UNE POLITIQUE GLOBALE ET TRANSVERSALE

La sécurité publique est avant tout la responsabilité de l'État de par sa fonction régaliennne.

La police nationale et la gendarmerie sont des forces qui agissent sur tout le territoire.



Les pouvoirs du Maire en matière de police sont donc de ce fait, essentiellement des pouvoirs de prévention notamment de la délinquance, de dissuasion et de salubrité publique que l'on retrouve dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance votée par le Conseil Municipal en 2018. L'action de la police municipale est très encadrée et s'exerce en coopération avec la police nationale. Cette coopération, actée par une convention de coordination, signée le 24 juin 2019, s'exerce à la fois par des actions conjointes d'accompagnement et de sécurisation de la circulation, mais aussi par la transmission d'informations permanente.

Le sentiment d'insécurité et parfois les incivilités sont de plus en plus présents dans notre société, le trafic de drogue, les multiplications des manifestations violentes, nous amènent à faire évoluer la doctrine et la police municipale ainsi que ses effectifs et son armement.

Face à la montée progressive de la précarité, des individualismes et de certains replis communautaires, la présence des services publics est très attendue pour rassurer la population mais aussi pour rappeler les règles du vivre ensemble et les valeurs de la république.

La tâche est grande et va nécessiter pour pouvoir être menée, une concertation du service Prévention Sécurité pour un meilleur déploiement des outils dont il dispose.

### DÉVELOPPER ET MUTUALISER LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La prévention de la délinquance constitue l'une des principales missions dévolues aux municipalités. Dans ce cadre, la Ville du Mans entend poursuivre son action à travers la mise en œuvre de différents dispositifs :

#### Déploiement des expositions « 13-18, questions de justice » et « 9-13, moi jeune citoyen » dans les établissements scolaires du premier et du second degré

Depuis 2019, l'exposition « 13-18, questions de justice » est programmée dans 16 collèges. Elle est co-animée, en fonction des établissements par des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse, la coordinatrice de la Maison de la justice et du droit, des assistantes des services sociaux des collèges et des animateurs de prévention de la Ville du Mans. Cette exposition permet aux jeunes de s'interroger et s'exprimer sur les notions de justice.

L'exposition « 9-13, moi jeune citoyen » est un outil principalement utilisé à destination des élèves de CM2. Organisé autour de 3 thèmes, la maison, la rue, l'école, il permet d'aborder les fondements de la justice des mineurs.

#### Poursuite du programme d'éducation aux médias

Le déploiement du programme d'éducation aux médias et à l'information initié depuis 2016 se poursuit. Les secteurs de Bellevue, Épine, Sablons, les quartiers Sud et cœur de ville sont couverts par les actions.

Les objectifs sont de :

- Diminuer les pratiques médiatiques à risques ;
- Développer une éducation critique aux médias ;

- Favoriser l'accès à des contenus médiatiques éducatifs et culturels riches.

Ces actions sont portées auprès d'enfants, jeunes et adultes, hors et en milieu scolaire. Elles prennent des formes variées en fonction des publics, des lieux et des objectifs visés.

### **Poursuite du développement des pratiques de rappel à l'ordre et des mesures de transaction sous l'égide du Procureur de la République**

Ces deux outils sont mis à la disposition des Maires au titre de police administrative afin de prévenir des troubles à l'ordre public sur le territoire de la commune. Les deux dispositifs, bien que distincts dans leur objet et leur mise en œuvre exigent une coopération étroite avec l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, en la personne du procureur de la République.

Le maire a pouvoir de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune. Il s'agit de procéder verbalement au rappel des dispositions qui s'imposent pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publique en les convoquant en mairie. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient en présence de ses parents, ses représentants légaux ou à défaut une personne exerçant une responsabilité éducative à son égard.

La transaction est quant à elle une alternative prévue au code pénal au titre des attributions du procureur de la République, qui fixe les conditions de mise en œuvre de cette procédure, initiée par le Maire et homologuée par l'autorité judiciaire, lorsque certains faits contraventionnels ont été commis au préjudice de la commune sur l'un de ses biens. Le contrevenant, qui aura donné son accord, procèdera soit à la réparation pécuniaire du préjudice, soit à l'exécution au profit de la commune, d'un travail non rémunéré pendant une durée d'heures définies (maximum de 30h). A défaut d'acceptation de la transaction, des poursuites judiciaires seront alors engagées.

### **Mettre en place et piloter un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)**

Actuellement, il existe sur le territoire de Le Mans Métropole, trois Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, (CLSPD Le Mans, Coulaines, Allonnes). La création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance permettrait de définir une stratégie intercommunale en lien étroit avec les communes de la Métropole. Cette instance serait chargée de développer et mutualiser des expertises et outils à l'échelle intercommunale et permettrait ainsi de mener une politique de prévention de la délinquance adaptée aux contextes et aux besoins. Une coordination des communes et des acteurs du territoire permettrait la déclinaison d'une stratégie de prévention de la délinquance et un travail sur plusieurs thématiques :

- La prévention des addictions
- La lutte contre les violences faites aux femmes ou intra familiales
- La prévention de la radicalisation
- Un partage d'informations, .....
- Un observatoire intercommunal de la délinquance.

### **• Chiffres Clés**

- 8 animateurs de prévention
- 1 coordinatrice CLSPD
- 1 responsable de pôle prévention chargé de la mise en place d'un CISPD

## DÉVELOPPER LA MÉDIATION, UN OUTIL MAJEUR DU VIVRE ENSEMBLE

### *Développer l'action des médiateurs*

Les médiateurs jouent un rôle essentiel de proximité sur l'espace public. Chargés de déambulations quotidiennes dans les 8 différents quartiers de la ville, ils vont à la rencontre des habitants, des commerçants et des partenaires. Neutres, indépendants et impartiaux, ils facilitent souvent l'échange en situation conflictuelle. Bien connus et repérés sur l'espace public, les habitants, partenaires ou commerçants font souvent appel à eux pour désamorcer certaines situations. Leurs présences régulières, dissuasives et rassurantes sont de bons indicateurs de l'ambiance des quartiers. Ce lien doit être maintenu, ils contribuent avec les partenaires à une expertise sociale territoriale fiable.

### *Complémentarité de l'action des médiateurs de proximité*

Le pôle médiation poursuit et maintient son engagement auprès des établissements scolaires en assurant une présence active de proximité aux abords des établissements. Il prévient ainsi des éventuels débuts de bagarres ou rixe et dissuade des regroupements en sortie scolaire ou aux abords.

### *Une présence active et vigilante*

Les médiateurs de proximité sont également associés et présents sur de nombreux événements tels que le Forum jeunes, le Vibration Tour, la Fête de la musique, Fête foraine, etc, pour prévenir de comportements qui pourraient dégénérer et permettre, en lien avec leurs collègues de la Police municipale, de garantir la tranquillité publique et leur bon déroulement.

### *Une coordination avec les partenaires et les services*

Prévenir les publics utilisateurs de drogues : poursuite du travail mené avec les partenaires comme le CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogue). Des actions sont régulièrement menées sur des secteurs ciblés de la ville afin d'aborder les publics usagers de drogues ou souffrant d'addictions particulières.

### *La gestion de nombreux conflits*

L'action des médiateurs représente en moyenne chaque année plus de 550 doléances prises en compte, ayant pour but principal de traiter et solutionner des conflits de voisinages ou trouver des solutions techniques en lien avec la cellule Proximité, pour améliorer le quotidien des habitants de la ville qui font appel à eux. Lorsque l'action des médiateurs arrive à son terme, le relais est parfois donné à la Police municipale pour un traitement des aspects répressifs (rappels à la loi plus fermes, courriers de mise en demeure,...).

Cette notion de complémentarité doit encore s'intensifier par la multiplication d'actions communes avec les pôles prévention et sécurité permettant ainsi la bonne articulation d'une politique globale de sécurité.

### *Le contact avec le public de rue*

Enfin, les médiateurs observent une vigilance particulière auprès du public de rue, marginaux ou SDF auprès duquel ils prennent souvent attache et créent du lien afin de veiller à leur suivi tant social que psychologique. Ils travaillent et communiquent étroitement, avec les associations proches de ces publics (Tarmac, Restos du cœur, Secours populaire, etc...). Un travail commun est aussi mené avec le pôle accompagnement du CCAS afin de veiller à l'orientation du public de rue et son suivi social notamment en période hivernale.

## Chiffres Clés

- 13 médiateurs de proximité
- Environ 550 doléances par an / Près de 80 bagarres évitées à proximité des établissements scolaires chaque année.

## **AFFIRMER LES POUVOIRS DE LA POLICE MUNICIPALE**

### ***Augmenter les effectifs de la police municipale***

Depuis sa création en 2016, avec 13 agents, l'effectif n'a cessé d'augmenter pour arriver au nombre de 30 policiers fin 2019. 5 nouveaux agents intégreront l'équipe au printemps 2021.

L'évolution du rôle de la police municipale s'est matérialisée avec un armement progressif. Les agents sont désormais équipés de gilets pare-balles, de cinémomètre, d'éthylotest, de caméras individuelles, de bâtons de défense type "tonfa", d'un bâton télescopique de défense et de bombes lacrymogènes. La police municipale dispose également, depuis 2020, de huit pistolets à impulsion électrique (PIE) et de caméras piétonnes individuelles.

### ***Intensifier la proximité avec les habitants***

Les équipes doivent créer ou continuer à alimenter un lien de proximité avec les habitants, les partenaires ou les commerçants pour permettre ainsi une présence et une écoute rassurante. Les passages et les déambulations doivent être privilégiés à pied ou en vélo afin de tisser un lien plus actif avec la population.

### ***Adapter l'organisation aux besoins de la ville et de ses habitants***

La présence des services publics, notamment d'une police municipale est très attendue pour rassurer les habitants des quartiers. Il convient de revoir l'adaptation des missions de la police municipale à la réalité des besoins tant en terme d'amplitude horaire que de jours de présences renforcées afin de répondre au mieux aux besoins et permettre ainsi une meilleure garantie de la tranquillité publique des habitants.

## **UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (CSU)**



Un centre de supervision urbain mis en place au service Prévention Sécurité depuis 2018, permet par la présence d'opérateurs vidéo les jeudis, vendredis et samedis de 19h à 5h, un appui sûr et sécurisant pour les équipes du service présentes sur le terrain.

Le dispositif tel qu'il fonctionne a déjà permis, depuis sa mise en œuvre une aide à la résolution des affaires sur l'ensemble des réquisitions émises par la Police nationale.

L'outil doit continuer à évoluer par la mise en place d'un système de couverture plus moderne et la continuité de l'installation de nouvelles caméras sur l'ensemble de la ville. Il faut également renforcer

son utilisation au profit des polices, municipale et nationale, en envisageant l'élargissement des présences humaines chargées de la supervision et leur professionnalisation.

## **DES EFFECTIFS QUI AGISSENT EN COMPLÉMENTARITÉ**

La police municipale travaille quotidiennement avec 25 agents de surveillants de la voie publique (A.S.V.P) et 13 médiateurs. Ils sont des relais indispensables et complémentaires car ils interviennent souvent en amont des policiers municipaux, permettent de créer du lien direct avec les publics et contribuent aux exercices de pédagogie, d'explication des actions municipales (prévention contre le bruit, rappels des règles du vivre ensemble, gestion de la circulation, informations à la population des mesures prises pour des évènements, etc.).

### **APPUYER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE PAR LE RENFORT DU GARDIENNAGE PRIVÉ**

Un travail et une réflexion entre différents services ont été menés en 2019 autour des lieux connus pour leurs nuisances récurrentes en période d'été : Promenade Newton, Le Mans plage, Parc des Glonnières, Parc des Ronceray, Square des Tanneries, Parc du Gué-de-Maulny, Allée des pêcheurs, etc... Lieux où le public s'approprie les espaces dans un but festif, pratique régulièrement des barbecues sauvages, installe parfois des piscines, se baigne, s'alcoolise et diffuse de la musique à haut volume.

Des solutions se sont imposées, parmi lesquelles, prévoir une présence renforcée à partir de l'été 2019. Cette posture a été tenue sur l'été 2020. La Ville du Mans, afin de permettre une continuité dans l'action des agents de terrain du service Prévention Sécurité (Médiation et Police municipale) a expérimenté en 2019, consolidé en 2020, l'augmentation de ses effectifs humains en faisant appel au gardiennage privé. Ce renfort de moyens humains a également permis une surveillance tardive de ces lieux, jusqu'à 3h du matin sur les fins de semaines.

L'expérience s'est avérée positive et a permis sur deux des quatre lieux repérés, un été plus agréable et plus calme pour les riverains. Il est important de pouvoir reconduire ce dispositif en 2021, en ciblant particulièrement cette année deux lieux principaux (Parc des Glonnières et Le Mans plage) et ainsi permettre aux habitants du Mans un été tout aussi serein que les précédents.

### **Chiffres Clés**

- **30 policiers municipaux**
- **25 ASVP (Stationnement, Brigade Verte)**
- **6 opérateurs vidéosurveillance**
- **Dispositif estival de tranquillité nocturne du 15 juin au 15 septembre, mobilisant en moyenne chaque jour de 20 à 25 effectifs (public/privé)**

## NATURE EN VILLE ET VÉGÉTALISATION

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le budget de fonctionnement pour 2021 au titre de la mise en valeur du patrimoine Nature dans la ville est de près de 7 M€. L'investissement est proposé à hauteur de 2,013 M€.

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel	5,588 M€	Remboursement de charges (personnel)	0,587 M€
Dépenses d'entretien et de fonctionnement courant	1,094 M€	Divers	0,010 M€
	<hr/> 6,682 M€		<hr/> 0,597 M€

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
BUDPAR-CREATION JARDIN PARTAGE ET RENOVATION FACADE SEC. POP	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
BUDPAR-INSTALLATION NICHOURS A CHAUVE-SOURIS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	3 000,00
BUDPAR-PLANTATION DE PLANTES MELLIFERES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	3 000,00
BUPAR-INSTALLATION NICHOURS A OISEAUX	LE MANS - TOUS QUARTIERS	2 000,00
DNP - PARCS ET SQUARES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	203 000,00
ESPACES VERTS - ACQUISITIONS FONCIERES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
FONTAINES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	30 000,00
JARDINS FAMILIAUX	LE MANS - TOUS QUARTIERS	18 000,00
MATERIELS ESPACES VERTS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	115 900,00
REPLACEMENT D'ARBRES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	200 000,00
BUDPAR-RENOVATION SQUARE BOLLEE ET RESTAURATION STATUE	QUARTIER COEUR DE VILLE	40 000,00
PARCS ET SQUARES - QUARTIER COEUR DE VILLE	QUARTIER COEUR DE VILLE	101 000,00
PARCS ET SQUARES - QUARTIER EST	QUARTIER EST	700,00
QUARTIER BORDS DE L'HUISNE	QUARTIER EST	9 000,00
BUDPAR-AMENAGEMENT ESPACE SPORTIF LA MADELEINE	QUARTIER NORD EST	6 000,00
BUDPAR-AMENAGEMENT PARC A.DUMAS - JEUX ET TERRAINS PETANQUE	QUARTIER NORD EST	40 000,00
PARCS ET SQUARES - QUARTIER NORD EST	QUARTIER NORD EST	12 500,00
BUDPAR-PLANTATIONS ROND-POINT DE DEGRE	QUARTIER NORD-OUEST	10 000,00
PARCS ET SQUARES - QUARTIER NORD-OUEST	QUARTIER NORD-OUEST	67 750,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
BUDPAR-AMELIORATION ET VALORISATION PARC RUE BAUDELAIRE	QUARTIER OUEST	30 000,00
BUDPAR-AMENAGEMENT RUE DU CANAL	QUARTIER OUEST	53 000,00
CENTRE HORTICOLE MUNICIPAL	QUARTIER OUEST	136 500,00
PARCS ET SQUARES - QUARTIER OUEST	QUARTIER OUEST	10 000,00
PARCS ET SQUARES - QUARTIER SUD	QUARTIER SUD	9 000,00
PARCS ET SQUARES - QUARTIER SUD EST	QUARTIER SUD-EST	10 500,00
BUDPAR-AMENAGEMENT DU PARC DU GUE DE MAULNY	QUARTIER SUD-OUEST	40 000,00
	<b>Total Opérations Annuelles :</b>	<b>1 170 850,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ACQUISITION D'UN SIG ESPACES VERTS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	100 000,00
CREATION VERGER CITE PLANTAGENET	QUARTIER COEUR DE VILLE	2 000,00
JARDIN DES PLANTES	QUARTIER COEUR DE VILLE	30 000,00
PARC DE TESSE	QUARTIER COEUR DE VILLE	55 000,00
SQUARE DES TANNERIES - REPRISE DES PERRES	QUARTIER COEUR DE VILLE	40 000,00
SQUARE JACOBINS	QUARTIER COEUR DE VILLE	20 000,00
VEGETALISATION PLACE DE LA REPUBLIQUE	QUARTIER COEUR DE VILLE	200 000,00
AVENUE SAVORGNAN DE BRAZA - ALIGNEMENT D'ARBRES	QUARTIER NORD EST	10 500,00
JARDIN DES PLANTES - REAMENAGEMENT LOCAUX	QUARTIER NORD EST	44 900,00
PARC DE VERDIGNE - REQUALIFICATION	QUARTIER NORD EST	150 000,00
PARC VERDIGNE - INSTALLATION SANITAIRE PUBLIC	QUARTIER NORD EST	40 000,00
PARC BOISE ROBERT MANCEAU - REQUALIFICATION DU SITE	QUARTIER SUD	150 000,00
	<b>Total Opérations Individuelles :</b>	<b>842 400,00</b>

**Total de l'axe : NATURE EN VILLE ET VÉGÉTALISATION 2 013 250,00**

Les actions et réalisations en faveur de la nature en ville se déclineront en 2021 en 2 axes principaux :

- la végétalisation et le verdissement de la ville,
- et la valorisation du patrimoine vert.

Ces orientations se traduiront en premier lieu par une attention particulière portée au patrimoine arboré. Les propositions en faveur d'une politique de l'arbre visent cinq objectifs : protéger et préserver, gérer, planter, inciter et accompagner, communiquer.

Le cœur de ville fera l'objet d'un traitement particulier visant à poursuivre et renforcer son attractivité dans la continuité des actions déjà mises en œuvre.

Les parcs et jardins doivent offrir aux citoyens des espaces de verdure attractifs et conviviaux qu'ils auront plaisir à fréquenter. Des opérations de rénovation sont prévues à cet effet, aussi bien dans le cadre d'une requalification à grande échelle que d'opérations ponctuelles de réparation ou de gros entretien.

Enfin, des aménagements boisés en particulier visant à préserver et protéger la biodiversité (faune et flore) seront réalisés.

## RENFORCER LA PLACE DE LA NATURE EN MILIEU URBAIN

### Actions en faveur de l'arbre

La mise en œuvre de la politique de l'arbre et du boisement s'appuiera sur l'élaboration d'une charte, document cadre de référence pour sensibiliser aux enjeux de la préservation du patrimoine arboré.

Une place sera réservée aux plantations dès en amont des grands projets d'aménagement ou de requalification d'espaces publics.

Le patrimoine existant sera conforté grâce au renouvellement régulier des alignements d'arbres. Dans le même temps, des actions seront engagées pour lutter contre les îlots de chaleur et des expérimentations seront étudiées concernant l'adaptation de la palette végétale aux évolutions climatiques.

Dernier volet de cette politique, l'entretien de ce patrimoine est un corollaire indispensable aux opérations de plantation et de remplacement, et doit s'accélérer par la mise en place d'un programme renforcé d'élagage des arbres.

### Actions événementielles



La place de la République, espace central du cœur de ville, fera l'objet d'une attention particulière, avec la création d'un nouveau jardin éphémère, afin de mettre à disposition des Manceaux un espace nature et de détente à l'été 2021. Cette installation, mise en œuvre pendant tout l'été, combinera des espaces végétalisés, des brumisateurs et du mobilier pour s'asseoir et déjeuner, avec des espaces ombragés. L'ensemble des végétaux, notamment les arbres de haute tige, seront ensuite plantés dans les espaces verts de la Ville.

Au-delà de cette amélioration temporaire lorsque la place n'accueille pas d'événements, du mobilier combinant assises et jardinières sera installé de façon

pérenne pour répondre aux attentes.

### Actions citoyennes

La Ville souhaite accompagner les initiatives contribuant à conforter la présence du végétal en ville, ce qui améliore le cadre de vie et participe à la protection de la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Ainsi, l'opération de végétalisation des trottoirs sera amplifiée, avec la mise en place d'une nouvelle campagne jusqu'en septembre pour que les riverains souhaitant s'engager dans cette démarche puissent faire acte de candidature. Dès lors que ce sera possible, des micro-espaces végétalisés seront créés en pied de façade.

Par ailleurs, des initiatives citoyennes permettant de développer les productions nourricières seront soutenues. Ainsi, la Ville du Mans contribue au maintien en bon état des jardins familiaux et au développement des jardins partagés.

Des plantations d'arbres fruitiers sont également prévues dans les espaces verts et les écoles.

Pour continuer à valoriser la biodiversité, de nouvelles ruches pourront être installées, tout comme des nichoirs à oiseaux et chauve-souris. Plusieurs sites (Gué-de-Maulny, Ribay...) seront entretenus grâce à la mise en place d'éco-pâturage.

Ces actions en faveur de la nature en ville et contribuant à l'éducation à l'environnement seront accompagnées d'une communication à destination des usagers et riverains.

## CONFORTER ET VALORISER NOTRE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

La ville du Mans est reconnue comme l'une des plus vertes parmi les grandes agglomérations françaises, notamment grâce à la forte densité d'espaces verts de proximité et l'existence de vastes parcs, jardins et espaces boisés. Il convient de rénover, améliorer, valoriser et amplifier ce patrimoine auquel les Manceaux sont très attachés.

Le Jardin des Plantes entre dans sa dernière phase d'aménagement avec la restauration de l'entrée rue Prémartine et de la Fougeraie ainsi que la rénovation complète du jardin d'enfants. En parallèle, une démarche de labellisation "jardin remarquable" est engagée auprès du Ministère de la Culture. La communication et la signalétique seront améliorées également.

La requalification du square des Jacobins situé à proximité immédiate du centre-ville et de la Cité Plantagenêt sera étudiée en vue de la reconquête végétale du site, la rénovation de la fausse rivière et la reprise des allées. Le projet sera étudié dans le respect de ce site, protégé au titre des Monuments Historiques.

L'aménagement de l'espace au pied du chevet de la Cathédrale va entrer dans une phase de pré-projet avec le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme technique et fonctionnel couvrant les volets architecturaux, paysagers, scénographiques, de médiation et de mise en lumière de l'extérieur de la cathédrale et des jardins.

La requalification du parc de Verdigné, engagée en 2020, se poursuit en 2021 avec la rénovation de l'aire de jeux et la valorisation des accès pour que cet espace très fréquenté par les Manceaux puisse accueillir tous les usagers.

Les travaux de requalification du parc boisé Robert-Manceau, engagés en 2020, seront poursuivis avec le traitement des limites et des accès, ainsi que la rénovation de l'aire de jeux. En outre, les caractéristiques de ce site en font un espace idéal pour valoriser des pratiques de gestion vertueuses et adaptées au milieu des pinèdes et des landes.



Enfin, le parc du Gué de Maulny, très fréquenté et apprécié de la population mancelle, va faire l'objet d'une étude de requalification. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée à cet effet pour permettre d'établir le programme d'aménagement conciliant les besoins (zone d'expansion de crues), les attentes (pratiques sportives, manifestations culturelles) et la préservation de la biodiversité (frayères à poissons, ripisylve...).

Par ailleurs, les programmes habituels de réparation et de remise en état des espaces (réparation d'allées dégradées, remplacement et remise en état de mobilier, interventions sur les aires de jeux,...) sont reconduits pour le confort et la sécurité des usagers.

Les interventions sur les aires de jeux comprennent notamment le renouvellement des sols amortissants, afin de mettre à disposition des enfants des espaces de jeux sécurisés.

L'accessibilité des espaces publics est également un axe important d'intervention de la Ville avec la mise en œuvre d'aménagements destinés aux personnes à mobilité réduite.

## URBANISME-FONCIER

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

En matière d'urbanisme foncier, le budget de l'exercice 2021 s'élève à 1,858 M€ en fonctionnement.

Les recettes ressortent à 2,140 M€

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Locations immobilières et charges de copropriétés	0,668 M€	Revenus des immeubles (loyers + remboursements de frais)	0,890 M€
Taxes foncières supportées par la Ville	0,576 M€	dont :	
Frais de personnel	0,614 M€	Cinéma Pathé :	0,288 M€
		Parking des Quinconces :	0,050 M€
		Cité du Cirque :	0,093 M€
		Mapad Jean-Jaurès :	0,091 M€
		Revenus de l'ensemble des autres immeubles	0,261 M€
		Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	1,250 M€
	<b>1,858 M€</b>		<b>2,140 M€</b>

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ACQUISITIONS FONCIERES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	50 000,00
CLOTURE DE ZAC	QUARTIER SUD-OUEST	5 000,00
	<b>Total Opérations Annuelles :</b>	<b>55 000,00</b>

**Total de l'axe : URBANISME - FONCIER 55 000,00**

Pour 2021, suite à l'adoption du PLU communautaire, différentes études seront engagées pour mettre en œuvre les orientations définies et poursuivre le renouvellement de la ville. Une réflexion sera également portée sur les aspects fonciers afin de définir un plan de stratégie patrimoniale. Enfin, différentes actions seront menées sur le thème du "patrimoine" avec notamment le lancement de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de la cité Plantagenêt.

### DES ÉTUDES URBAINES POUR POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT DE LA VILLE

#### Le projet partenarial d'aménagement sur les sites ETAMAT

Dans le cadre d'un Projet partenarial d'aménagement qui a été signé avec l'État, 3 volets d'études seront engagés en 2021 sur les emprises militaires de l'ETAMAT libérées par le Ministère de la Défense, avenue Bollée (centre-ville) et avenue Félix-Geneslay (Zone Industrielle Sud). Ces études ont pour objectif de définir un projet d'aménagement à vocation résidentielle sur le secteur centre-ville et à vocation économique à proximité de grands équipements et à la jonction d'infrastructures routières sur le secteur Sud. Ces opérations intégreront toutes les questions liées au développement durable et à la transition énergétique. Un volet concertation et urbanisme transitoire est également prévu afin de partager et nourrir la réflexion. La durée de ces études est estimée à environ 18 mois.

## **Le plan guide du centre ville**

Une étude urbaine et de programmation sera menée sur le centre-ville du Mans afin de définir une stratégie urbaine globale qui intégrera les enjeux de la ville durable, qu'ils soient urbains, paysagers, ou environnementaux. Cette vision transversale permettra d'aboutir à un plan guide qui servira de fil directeur pour la mise en œuvre des projets prévus pour renouveler et redynamiser le cœur de l'agglomération.

En complément des actions prévues sur le cœur de ville marchand, la réflexion sera menée sur 3 thèmes principaux : "la rivière" comme axe structurant qui doit être révélé aux habitants, "les franges du cœur de ville marchand" et leurs rôles dans la dynamique du centre-ville et une dernière approche sur "le centre ville comme un des quartiers de la ville" afin de réinterroger son fonctionnement et ses équipements aux services de ses habitants. Ce projet comprendra également un volet concertation.

## **La finalisation du secteur Novaxud**

La ville du Mans dispose encore d'un potentiel important, plus de 2,5 hectares, au Sud de la gare sur le secteur NOVAXUD. Cette emprise foncière libérée suite au transfert du Centre Hospitalier Spécialisé a accueilli jusqu'à aujourd'hui principalement des activités tertiaires. Une vocation plus mixte est envisagée sur le foncier encore disponible avec notamment des locaux liés à l'enseignement supérieur, des logements et éventuellement des équipements. Afin de définir plus précisément ce programme et les orientations d'aménagement de ce futur quartier (desserte, typologies bâties, espaces publics...) il est envisagé de réaliser une étude urbaine et de programmation.

## **Le site Engie : définition d'un nouveau quartier**

L'emprise foncière propriété d'Engie, boulevard Anatole-France est destinée à accueillir un nouveau quartier. Le projet porté par Aire Nouvelle en lien avec la ville est de faire de ce site un lieu de renouveau et d'innovation. La programmation envisagée porte essentiellement sur de l'habitat collectif mais elle comprendra également des équipements et notamment une maison de santé ainsi qu'un pôle hybride destiné au développement d'activités diverses de type 1/3 lieux.

## **Renouvellement des halles : création d'un pôle d'attractivité**

Les Halles, situées rue Barbier représentent une friche urbaine importante dans une partie du centre-ville en plein renouveau avec notamment l'opération de la Visitation. Elles constituent une opportunité exceptionnelle pour poursuivre la revitalisation du cœur de ville. L'objectif est de développer un projet architectural ambitieux, visant à retrouver un rez-de-chaussée attractif avec des activités d'animation commerciales ou de restauration qui seront mises en valeur avec le réaménagement de l'espace public, augmenter et repositionner les fonctions de logements, de bureaux et éventuellement d'équipement, renforcer la présence du végétal, améliorer les espaces extérieurs existants notamment pour la crèche et enfin exploiter les toitures pour profiter de la vue et de la présence de la rivière toute proche.

## **UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE POUR PLUS DE COHÉRENCE ET D'EFFICACITÉ**

Afin d'améliorer la gestion du patrimoine de la ville du Mans une réflexion sera engagée en 2021 sur l'état de ce foncier (bâti et non bâti) et son usage. L'objectif est de définir une stratégie pour mieux répondre aux besoins de la collectivité à la fois dans son fonctionnement mais aussi dans la mise en œuvre de ses projets et dans la réponse aux besoins des habitants.

## **DES ACTIONS SUR LE PATRIMOINE**

### **La révision du PSMV**

Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du secteur sauvegardé du Mans est un document très ancien, approuvé par décret en Conseil d'État le 20 mai 1974. Il est aujourd'hui nécessaire de le réviser en raison de l'évolution du cadre juridique, de l'obsolescence des règles qui le composent et de l'absence d'une véritable étude historique et typologique des formes urbaines et de l'architecture des bâtiments. Il est également envisagé une modification de son périmètre afin d'y inclure des structures urbaines bâties intéressantes situées plus à l'Est. Cette révision sera menée en concertation avec l'État et notamment l'architecte des Bâtiments de France.

## **Des outils pour accompagner les projets des habitants**

Afin de préserver les caractéristiques du patrimoine local, tout en offrant des possibilités d'évolution aux habitations, le PLU communautaire intègre pour Le Mans des cahiers de connaissances par typologie architecturale (maisons de ville, villas, maisons bourgeoises, belles demeures, logements collectifs) et des préconisations pour chaque type en terme de ravalement/isolation, traitement des toitures, extension, surélévation, percements d'ouvertures... Pour accompagner les habitants dans la conception de leurs projets des documents de communication sont élaborés par typologie d'habitat. Une première brochure a déjà été réalisée sur les Mancelles et leurs possibilités d'extension, de surélévation, d'isolation. Une nouvelle brochure est en cours de rédaction sur les maisons Leroy-Haricot.

## **LES MISSIONS DU SERVICE URBANISME**

Dans le cadre de ses missions, le pôle droit des sols/ERP du service Urbanisme-Foncier instruit pour le compte de la Ville du Mans l'ensemble des autorisations d'urbanisme.

Cette activité représente par an environ :

- 1 300 autorisations (déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager),
- 4 700 certificats d'urbanisme,
- 150 autorisations/déclarations liées aux enseignes et publicité,
- 300 autorisations de travaux,
- et 300 visites de la commission de sécurité.

Le pôle foncier du service Urbanisme-Foncier instruit également sur la ville du Mans environ 2 400 déclarations d'intention d'aliéner chaque année. Il a également en gestion une vingtaine de copropriétés, gère environ 250 dossiers par an liés au patrimoine de la collectivité et réalise en moyenne 600 opérations foncières.

## DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE



### LA REDYNAMISATION COMMERCIALE DU CENTRE VILLE DU MANS

#### Des facteurs d'attractivité à renforcer

Comme dans nombre de villes françaises, le centre ville du Mans se fragilise (perte de population de proximité, taux élevé de chômeurs, développement du e-commerce et de l'offre en périphérie, parcours marchands peu lisibles, taux de vacance commerciale croissant en périphérie de l'hyper centre, duplicata des enseignes moyenne gamme...).

Il dispose cependant d'**atouts importants** (enseignes distinctives sur le haut de gamme, investissements dans des projets marquants tels que la Visitation, démarche de rénovation urbaine, identités architecturales et historiques, levier touristique fort (24h), équipements structurants...).

Ces **facteurs d'attractivité** doivent être renforcés, développés, complétés pour affirmer la singularité du centre ville du Mans.

Une stratégie globale d'intervention centrée sur **3 enjeux** a été définie : capter plus de flux, se distinguer de la périphérie, se différencier, élargir le rayonnement du centre ville.

#### La feuille de route pour des actions à mettre en œuvre

Cette stratégie se décline autour de **grands axes de travail**, piliers d'un programme d'actions à mettre en œuvre :

- Affirmer le centre ville comme destination shopping,
- Aménager et mettre en scène l'espace public,
- Adapter l'offre commerciale et de services par l'innovation pour se différencier
- Développer les moteurs de fréquentation non commerciaux.

Le plan d'actions a été soumis à concertations auprès des acteurs locaux du commerce et une liste de thèmes d'intervention prioritaires a été établie.

Le conseil communautaire a ensuite adopté, à l'unanimité, les principes suivants :

- la création d'un comité de gouvernance,
- la mise en œuvre d'une liste d'actions prioritaires,
- la création d'un Office de commerce et de l'artisanat associatif,
- le recrutement d'un manager de centre ville,
- l'intégration d'un périmètre de centralité au PLUc.

### Les enjeux du comité de gouvernance partenarial

Réactivé fin 2020, le comité de gouvernance est composé d'élus de la Ville et de Le Mans Métropole, ainsi que de représentants des chambres consulaires, des associations de commerçants du centre ville, du Département de la Sarthe et de la Région.

C'est une instance d'échange, de réflexion, de recherche de consensus pour la mise en œuvre des outils et des actions en faveur de la redynamisation commerciale du centre ville.

Pour 2021, les partenaires du comité de gouvernance se sont positionnés favorablement sur la mise en œuvre de 2 projets majeurs structurants :

- la création de l'Office de Commerce et de l'Artisanat, sous statut associatif,
- le recrutement d'un manager de centre ville via l'Office de Commerce et de l'Artisanat.

Afin de contribuer au budget de l'Office du Commerce et de l'Artisanat dès que celui-ci sera opérationnel, **une provision de 50 000€** est inscrite au budget de Le Mans Métropole. Ce crédit permettra en particulier de participer au financement du poste de manager de centre ville.

### CRISE SANITAIRE- LE SOUTIEN DE LA VILLE AUX COMMERÇANTS

- une subvention de 20 000€ a été versée à l'association Manséa afin que les commerçants ne bénéficiant pas d'outils numériques puissent s'inscrire sur une plateforme de marché local, en particulier pendant toute la période de fermeture des magasins.
- Lors de la 1<sup>ère</sup> période d'urgence sanitaire, face à l'interdiction de travailler des établissements tels que restaurants et débits de boissons, une exonération des taxes de voirie a été accordée du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2020. Compte-tenu des répercussions du 2<sup>nd</sup> confinement et de la décision de fermeture des commerces non essentiels, cette mesure a été renforcée. Les commerçants ont été exonérés pour la totalité de l'année 2020 des droits de terrasses et étalages ainsi que des droits d'enseignes débordant sur le domaine public.
- la ville a maintenu ses efforts pour que la fin de l'année 2020 se déroule autant que possible dans une ambiance de Noël.
- du 04 décembre 2020 au 23 janvier 2021, afin de favoriser l'accessibilité au centre ville pendant la période des fêtes de fin d'année puis celle des soldes d'hiver, le **stationnement de surface et en ouvrage** était **gratuit les vendredis et samedis**. Cette gratuité était appliquée en plus le dimanche dans les parkings des Jacobins, des Quinconces et de La République.
- les TPE de moins de 10 salariés ainsi que ceux qui ont subi une fermeture administrative, locataires de Le Mans Métropole, ont bénéficié d'une **exonération de loyer de 2 mois**

## LE PATRIMOINE ET L'ÉQUIPEMENT

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le budget 2021 concernant le patrimoine bâti s'élève globalement à 8,3 M€ en fonctionnement et de 22 M€ en investissement (réparti dans les différentes politiques publiques).

#### Fonctionnement

<b>Sart - Performance énergétique</b>	<b>5,604 M€</b>
<i>dont :</i> Électricité	2,416 M€
Gaz	1,670 M€
Chauffage Urbain	0,465 M€
Autres fluides (eau, assainissement, ...)	0,839 M€
Autres dépenses	0,214 M€
<b>Sart - Entretien</b>	<b>2,238 M€</b>
<i>dont :</i> Maintenance essentiellement corrective	0,562 M€
Entretien bâtiments publics	0,622 M€
Fournitures	0,462 M€
Services extérieurs	0,305 M€
Autres dépenses	0,287 M€
<b>Sart - Auto</b>	<b>0,475 M€</b>
<i>dont :</i> Entretien du matériel roulant et autres	0,062 M€
Fournitures	0,128 M€
Taxes et impôts sur véhicules roulants	0,036 M€
Remboursement carburant à LMM	0,230 M€
Services extérieurs	0,019 M€
<b>Total</b>	<b>8,317 M€</b>

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
CIMETIERES - MATERIEL	LE MANS - TOUS QUARTIERS	25 000,00
CIMETIERES REPRISES DE SEPULTURES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	213 000,00
DNP - CIMETIERES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	4 000,00
EQUIPEMENT TOUS SERVICES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	540 711,00
FETES ET CEREMONIES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	84 322,00
INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	568 500,00
INTERVENTIONS SUR BATIMENTS DIVERS	LE MANS - TOUS QUARTIERS	814 507,00
MATERIEL ERGONOMIQUE TOUS SERVICES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
RENOVATION PLAN LUMIERE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	8 500,00
RESTAURATION PATRIMOINE FUNERAIRE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	35 000,00
SECURITE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	109 463,00
VEHICULES PARTICULIERS TOUS SERVICES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	249 000,00
VEHICULES UTILITAIRES ET PL	LE MANS - TOUS QUARTIERS	779 000,00
HOTEL DE VILLE	QUARTIER COEUR DE VILLE	287 662,00
LA PSALETTE LE MANS - BATIMENT PRINCIPAL	QUARTIER COEUR DE VILLE	15 000,00

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
CIMETIERE PONTLIEUE	QUARTIER EST	95 499,00
CIMETIERE DE L'OUEST	QUARTIER NORD-OUEST	108 500,00
CIMETIERE SAINT PAVIN	QUARTIER OUEST	122 500,00
CIMETIERE SUD	QUARTIER SUD	13 500,00
<b>Total Opérations Annuelles :</b>		<b>4 083 664,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
BORNES INFORMATION CIMETIERES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	35 000,00
CHAUFFAGE - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	100 000,00
INSTALLATION DE CHAUDIERE HYDROGENE	LE MANS - TOUS QUARTIERS	45 000,00
MOE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES - VDM	LE MANS - TOUS QUARTIERS	10 000,00
REPLACEMENT CONTROLE D'ACCES DES BATIMENTS COMMUNAUX	LE MANS - TOUS QUARTIERS	184 245,00
<b>Total Opérations Individuelles :</b>		<b>374 245,00</b>

**Total de l'axe : LE PATRIMOINE ET L'ÉQUIPEMENT 4 457 909,00**

## FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement consacré à l'entretien et à l'exploitation des bâtiments municipaux en 2021 porte sur la somme de 8,3 M€ environ, soit un budget à la hausse d'un peu plus de 2 % par rapport au budget primitif 2020 (+ 131 000 €).

Cette hausse est liée principalement à la mise en œuvre du programme d'analyse de la qualité de l'air (+140 000€) dans les bâtiments scolaires ainsi qu'à l'augmentation des sites couverts par les contrats de maintenance et la hausse des prix des fournitures pour les régies.

Cette hausse du budget est en revanche modérée grâce à la stabilisation des dépenses attendues sur les fluides malgré les effets induits par la Covid (sur-ventilation et augmentation du nombre de lavages de mains) et la fin de la cartographie amiante (BP 2020 : 60 000€).

## INVESTISSEMENT

Le montant total de la provision attachée aux opérations non programmées s'élève à 1,7 M€.

L'enveloppe financière consacrée aux opérations programmées porte sur un montant global de 20 M€ répartie sur les principaux éléments suivants :

- 838 700€ pour les travaux relevant de l'agenda d'accessibilité programmé des établissements recevant du public pour les personnes en situation de handicap (engagement de la Ville du Mans par délibération du 12 novembre 2015) soit 5% de l'enveloppe financière.
- 8 M€ pour des opérations permettant d'assurer la pérennité (clos-couvert) ou la sécurité des bâtiments (systèmes de sécurité incendie...) soit 45% de l'enveloppe financière (dont 2 M€ consacrés aux bâtiments scolaires).
- 7,5 M€ pour la poursuite d'opérations de construction ou de rénovation déjà enclenchées, soit 42% de l'enveloppe financière.
- 1,5 M€ consacrés à des opérations nouvelles développées dans les axes de politiques publiques soit 8% de l'enveloppe financière.
- 1 M€ pour l'acquisition de nouveaux véhicules.

Sur l'ensemble de ces projets, la part des travaux permettant d'améliorer la performance énergétique du bâti et conduisant à faire des économies de fonctionnement s'élève à 1,3 M€.

## ILLUSTRATIONS :

### **Atlantides**

Installation de 5 générateurs photovoltaïques destinés à l'autoconsommation, permettant de générer des économies de fonctionnement, réduire les émissions carbone et améliorer le confort des usagers notamment par la création de zones d'ombrage.



### **Reconstruction du gymnase de la Briqueterie**



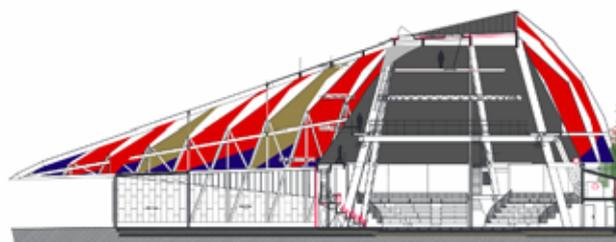
Construction d'un complexe sportif, conçu dans une démarche E+C- dont la surface sera portée au double de l'ancien gymnase.

- salle omnisports avec tribune fixe
- espace dojo
- salle d'escalade

### **Chapiteau cité du cirque**

Implanté sur l'ancienne patageoire, le chapiteau permanent sera vitré et recouvert d'un chapiteau coloré.

Il sera chauffé par le sol et alimenté par le réseau de chaleur et un système de géothermie permettra de réaliser le rafraîchissement.



### **Livraison de la crèche multi-accueil des Sablons**



Cette nouvelle structure municipale permettra d'accueillir 70 enfants soit, 10 de plus que celle actuelle. Le projet architectural comprend la mise en œuvre d'une toiture végétalisée et l'ensemble de sa structure est en bois. Une installation de panneaux photovoltaïques de 60m<sup>2</sup> sera visible sur une partie de la couverture. (Surface de plancher = 1090m<sup>2</sup>)

## Rénovation globale du complexe sportif Coubertin

Construit en 1966 et composé d'une piscine et d'un gymnase, cet équipement est essentiellement utilisé par les scolaires et des clubs.

La rénovation porte notamment sur :

- L'accessibilité PMR
- La séparation des circulations et le réaménagement des vestiaires
- La récupération de l'énergie des eaux grises, l'isolation thermique par l'extérieur avec l'emploi de matériaux bio-sourcé, la rénovation de l'éclairage (LED) et la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en toitures



## ZOOM

Le Budget 2021 confirme une orientation des projets en faveur de la performance énergétique, sur la lancée des expérimentations depuis 2018.

Au programme dans la continuité des budgets précédents :

- Installation de panneaux photovoltaïques pour assurer la production d'électricité en autoconsommation ou la revente.
- Investissement pour accompagner le changement des éclairages en LED avec un temps de retour sur investissement généralement inférieur à 3 ans.
- Isolation par l'extérieur et changement des menuiseries dans le cadre des rénovations globales de nos bâtiments.

Complété de démarches innovantes :

- Solaire thermique à la cuisine centrale pour la production d'eau chaude sanitaire.
- Photovoltaïque en autoconsommation aux Atlantides.

De plus, nous continuons les opérations suivantes en faveur de la maîtrise de nos consommations :

- Audits énergétiques en vue de l'élaboration d'un plan de stratégie patrimoniale.
- Remplacement du système de gestion technique centralisée pour augmenter le nombre de bâtiments télé gérés et installation de sondes pour récupérer les données de consommation.
- Télé relève de nos compteurs électriques > 36kVA pour adapter nos abonnements

## PRODUCTION DES REPAS

### DONNÉES BUDGÉTAIRES

Le budget consacré à la production de repas s'établit à 6,725 M€ pour le fonctionnement.

En investissement, des travaux à la cuisine centrale sont prévus à hauteur de 0,698 M€ avec notamment des travaux d'économie d'énergie pour 0,220 M€.

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Achats de denrées alimentaires	3,440 M€	Vente de repas principalement au CCAS	2,297 M€
Frais personnel	2,869 M€	(la recette de restauration scolaire qui s'élève à 3,200 M€ est imputée sur le budget du service éducation)	
Dépenses diverses (barquettes, produits d'entretien ...)	0,416 M€		
	<b>6,725 M€</b>		

#### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
CUISINE CENTRALE	QUARTIER SUD-OUEST	278 300,00
	<b>Total Opérations Annuelles :</b>	<b>278 300,00</b>

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
CUISINE CENTRALE - ETANCHEITE - INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE	QUARTIER SUD-OUEST	200 000,00
CUISINE CENTRALE - TRAVAUX D' ECONOMIE D'ENERGIE	QUARTIER SUD-OUEST	220 000,00
	<b>Total Opérations Individuelles :</b>	<b>420 000,00</b>

**Total de l'axe : PRODUCTION DES REPAS 698 300,00**

### UNE POLITIQUE D'ACHAT EXIGEANTE POUR LA CUISINE CENTRALE

#### Des achats de qualité et des producteurs locaux pour des plats savoureux

La recherche de nouveaux produits de qualité, labellisés est permanente.

L'amélioration des approvisionnements sur le plan de la qualité des produits (part du bio) et l'importance croissante de l'origine régionale, voir départementale sont des axes d'évolution permanente.

Beaucoup de produits sarthois de qualité dans nos approvisionnements : pain, pommes, carottes, céleri, bœuf, porc, poulet, fromage blanc, yaourts, glace.

Ils permettent aux cuisiniers de préparer une majorité de recettes faites maison.

**En 2021, les produits avec label de qualité représenteront 44% de nos achats dont 32% de produits bio.**

## UNE ADAPTATION RAPIDE



Les circonstances nouvelles et exceptionnelles de la crise sanitaire ont demandées aux équipes de la cuisine une adaptation immédiate : nombreux changement de prestations dans l'urgence, conditionnement en mono-portion, repas solidaires... Ainsi, après une première expérience avec le restaurant solidaire Barbara durant le premier confinement, notre cuisine centrale fournit actuellement, à la demande de l'État, des repas pour les personnes hébergées dans les centres d'urgence.

## LE PLASTIQUE NE SERA PLUS AU MENU EN 2025

Le retrait du plastique est un véritable défi pour la restauration collective territoriale.

La cuisine centrale prépare la fin des conditionnements en plastique non ré-utilisables. La solution de remplacement idéale n'est pas encore connue, mais notre cuisine participe activement aux échanges et essais pour y contribuer.

Ce projet de sortie du plastique est une priorité.

## ZOOM

Dès le début de la crise sanitaire, le CCAS a sollicité la cuisine centrale pour préparer quotidiennement des repas solidaires à destination de personnes en situation de précarité.

Ce sont plus de 45 000 repas solidaires distribués.

## LES RESSOURCES HUMAINES ET AUTRES MOYENS TRANSVERSAUX

### LISTE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (MONTANTS EN EUROS) :

Libellé de l'opération	Axe géographique	BP 2021
ACTIONS EN FAVEUR DES AGENTS HANDICAPES	LE MANS - TOUS QUARTIERS	18 000,00
	<b>Total Opérations Annuelles :</b>	<b>18 000,00</b>

**Total de l'axe : RESSOURCES HUMAINES            18 000,00**

Le budget prévisionnel global des ressources humaines s'élève à 97,5 M€ brut pour 2021.

Ce montant comprend 16,3 M€ de remboursement de frais de personnel à Le Mans Métropole au titre des services mutualisés. Le Mans Métropole refacture en effet environ 25 % de ses dépenses de personnel à la Ville du Mans, au titre des services support, rattachés à la Communauté urbaine.

Après refacturations croisées entre Le Mans Métropole et la Ville du Mans, la charge nette est de 93,8 M€ soit une évolution de - 1,90 % par rapport au BP 2020 mais de - 0,34 % par rapport aux inscriptions budgétaires totales (budget primitif et décisions modificatives cumulés).

En effet, compte tenu du caractère atypique de l'année 2020, avec le report de certains jurys de recrutements, du plus faible recours aux emplois non permanents, les dépenses de personnel n'ont pu être réalisées à hauteur des inscriptions en budget primitif. Le compte administratif se trouve ainsi minoré par rapport à l'évolution naturelle de la masse salariale.

### L'ÉVOLUTION DU SERVICE RENDU ET DES EFFECTIFS

#### Évolution des effectifs permanents depuis 2017

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
<b>Agents permanents au 31 décembre</b>	1667	1656	1681	1663
<b>% d'évolution N -1</b>	- 1,9 %	- 0,7 %	+ 1,5 %	- 1,1 %

Depuis plusieurs années, un effort constant a été réalisé par la collectivité pour maîtriser sa masse salariale à travers une évolution raisonnée des effectifs.

Il est à rappeler sur l'année 2019 les recrutements liés au développement d'actions publiques de proximité telles que le développement du Centre municipal de santé, la reprise de structures d'accueil de la petite enfance et le renforcement de la politique publique de prévention et de sécurité.

La collectivité poursuivra le développement de ces actions notamment avec le recrutement d'un médecin au Centre de santé, et en matière de prévention avec le renforcement des effectifs de la Police municipale.

Le domaine de la petite enfance se verra également renforcé avec le recrutement d'assistantes maternelles au sein de ses crèches familiales.

Au-delà des effectifs, la masse salariale évolue automatiquement sous l'effet des évolutions de carrière, c'est-à-dire les avancements d'échelon et de grade. Cette progression naturelle résumée sous le sigle de GVT (glissement vieillesse et technicité) représente plus de + 1 % de la masse salariale par an. À ceci s'ajoutent diverses mesures nationales que la collectivité doit intégrer.

### **LES MESURES NATIONALES**

#### **Les mesures du plan de revalorisation des carrières et des rémunérations des fonctionnaires**

L'accord de 2016 modifié portant sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des agents (PPCR) prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations jusqu'en 2022. Après le report sur 2019 des mesures statutaires et indiciaires devant être initialement appliquées en 2018, de nouvelles mesures se poursuivent sur 2021.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, des mesures de revalorisations indiciaires interviendront pour le premier grade de la catégorie C, les agents de police municipale, les agents de maîtrise. De nouveaux échelons terminaux seront également créés sur plusieurs grades de catégorie A.

Le coût de ces mesures est estimé à 217 000 € pour 2021.

### **LES IMPACTS DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE : UNE OPPORTUNITÉ POUR ADAPTER NOS DISPOSITIFS ET MODES DE FONCTIONNEMENT ET ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES.**

#### **De nouveaux dispositifs**

##### ***Le dispositif de rupture conventionnelle***

Depuis 2020, le dispositif de rupture conventionnelle est instauré pour les agents titulaires ou les agents bénéficiant d'un CDI, le dispositif d'indemnité de départ volontaire ayant pris fin au 30 juin 2020.

Cette rupture donne lieu à une indemnité dont les modalités de calcul des montants ont été fixées par décret en date du 31/12/2019. Celui-ci définit un montant plafond ainsi que les règles pour déterminer le montant plancher selon la carrière de l'agent. Il est donc difficile d'en projeter le coût.

##### ***L'indemnité de fin de contrat (prime de précarité)***

Dans le cadre de la Loi de transformation de la fonction publique, une indemnité de fin de contrat est créée et sera mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette indemnité pour tous les contrats conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- recrutement sur un contrat (sauf pour motif d'accroissement saisonnier d'activité ou contrat de projet)
- durée de contrat, renouvellement inclus, inférieure ou égale à un an
- rémunération brute mensuelle de l'agent inférieure à 3 109,16 €

Le montant de l'indemnité correspond à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent durant sa période d'engagement.

Le coût de cette mesure est estimé à 310 000 €

## **Des projets d'envergure qui nécessitent la mobilisation des services et supposent un dialogue social régulier**

### ***La réforme du temps de travail***

Depuis la réforme des 35h en 2001, la Ville du Mans fait partie des collectivités locales qui ont bénéficié de la conservation d'un régime de travail antérieur plus favorable que la durée légale de travail de 1 607 heures.

Toutefois, une des principales mesures de la Loi de transformation de la fonction publique est le retour progressif aux 1 607 heures par la suppression des régimes dérogatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Différentes hypothèses peuvent être envisagées pour atteindre localement cet objectif et la collectivité recherchera les meilleures modalités de régularisation, dans le cadre d'une mise en œuvre apaisée permettant d'assurer un fonctionnement de service public local adapté aux besoins des habitants. Ce travail associera conjointement les services et les organisations syndicales durant toute l'année 2021.

### ***Les lignes directrices de gestion (LDG)***

L'autre innovation de la loi de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les lignes directrices de gestion visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC),
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Afin que les nominations au titre de l'avancement de grade et de la promotion interne puissent intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il a été validé au comité technique du 14 décembre 2020, d'adopter des lignes directrices de gestion généralistes avant le 31 décembre 2020, puis de procéder à leur révision pour une présentation en comité technique au premier semestre 2021.

- favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

## **LA POURSUITE DE LA POLITIQUE SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ**

Début 2019, dans un contexte de différents mouvements en faveur du pouvoir d'achat et en réponse aux sollicitations des organisations syndicales locales, Le Mans Métropole, la Ville du Mans et son CCAS ont engagé de manière volontaire des négociations visant à renforcer la politique sociale de la collectivité en faveur de ses agents qui ont fait l'objet d'un protocole d'accord.

Les mesures inscrites dans ce protocole d'accord de 2019 ont été mises en œuvre en 2019-2020.

Elles ont pour objectif de renforcer la politique sociale de la collectivité en faveur de ses agents. Elles sont inscrites dans le cadre plus général des orientations des exécutifs locaux en faveur du développement durable, et plus particulièrement de l'incitation aux mobilités douces, et de l'accès à la santé.

Cette politique sociale s'articule autour de quatre mesures :

- l'Indemnité kilométrique vélo
- la Prestation sociale complémentaire
- les ratios d'avancement
- l'aide exceptionnelle pour financer les secours accordés par le COS aux agents

## **L'Indemnité kilométrique vélo (IKV)**

L'Indemnité kilométrique vélo a été instaurée au 1<sup>er</sup> septembre 2019, et le premier versement est intervenu en début d'année 2020 auprès des agents bénéficiaires. Elle correspond à une prise en charge maximum de 200 € par agent et par année, sous réserve d'avoir eu recours au vélo au moins 100 jours par an.

À compter de 2021, le forfait mobilités durables se substituera au dispositif actuel. Le montant de l'indemnité sera également plafonné à 200 € par agent et par an.

## **La participation à la protection sociale complémentaire**

Dans le cadre de la politique territoriale de santé, la participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents a été revalorisée en 2019 pour les inciter à opter pour une couverture sociale adaptée.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, la participation de l'employeur pour le financement d'une mutuelle santé labellisée est de 26 €, 18 € ou 9 € bruts par mois selon la rémunération des agents.

Le coût de cette mesure est estimé pour 2021 à 222 000 €

## **Les ratios d'avancement**

Une augmentation dérogatoire des ratios à 50% a été mise en œuvre dans le cadre des CAP d'avancement en 2019 et 2020 et a permis à un plus grand nombre d'agents de bénéficier d'un avancement de carrière et d'une revalorisation salariale.

## **L'aide exceptionnelle pour financer les secours accordés par le COS aux agents**

Une enveloppe supplémentaire a été validée pour les secours accordés par le COS aux agents dont la situation difficile a été identifiée par la conseillère en économie sociale et familiale et l'assistante sociale de la DRH.

Les secours financiers sont ainsi dorénavant distingués de la subvention annuelle de fonctionnement.

En 2020, 87 agents de la Ville du Mans ont bénéficié d'un secours accordé par le COS. Le montant de l'aide exceptionnelle versée par la Ville sera pris en charge début 2021 sur présentation par le COS d'un bilan par collectivité des secours financiers accordés aux agents, ceci dans la limite du plafond annuel de 25 000 € pour les 3 collectivités.

## **VENTILATION DU BUDGET RH 2021 PAR GRANDES MASSES EN EUROS**

<b>Dépenses</b>	
Coûts de personnels (masse salariale des agents y compris charges patronales, cotisation CNFPT, capital décès...)	78 548 060
Elus (indemnités, charges patronales, retraite facultative et remboursements de frais de missions et formation...)	1 087 500
Remboursement de la Ville du Mans à Le Mans Métropole et au CCAS pour les charges de personnel	16 409 000
Formation (dont intervenants et hors cotisation CNFPT)	179 000
Œuvres sociales (Subventions COS, ACSAC, Restaurants administratifs et participations employeur Setram, restauration, secours exceptionnels COS, PSC, chèques vacances, participation aux frais domicile-travail, indemnité kilométrique vélos)	1 037 437

Autres charges (frais de missions, indemnités kilométriques ...)	234 300
<b>Total dépenses brutes</b>	<b>97 495 297</b>
<b>Recettes</b>	
Refacturation de la Ville du Mans à Le Mans Métropole et au CCAS pour les charges de personnel	2 790 400
Autres refacturations (SEM Palais des Congrès, ESPAL, UMCS, MJC Ronceray...)	747 100
Financement de l'État pour les emplois aidés	125 000
Autres recettes et participations dont FIPH	10 010
<b>Total recettes brutes</b>	<b>3 672 510</b>
<b>Solde net</b>	
<b>Dépenses totales - recettes totales</b>	<b>= 93 822 787</b>

## LES MOYENS POUR ACCOMPAGNER LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

### Les actions du service conseils prévention et santé au travail

La Ville du Mans a confié à Le Mans Métropole la réalisation de certaines prestations. Ces dispositions sont contractualisées par des conventions et la Ville du Mans rembourse chaque année à Le Mans Métropole les services qui lui incombent.

#### Suivi médical des agents

Le pôle médecine de prévention du service CPST assure le suivi médical des agents de la Ville du Mans, refacturé 100 € par agent.

- Dépenses : 170 000 €/an

#### Sécurité des matériels utilisés par les agents et des installations électriques

Plusieurs équipements de travail (engin de levage, de chantiers, compresseurs, etc..) sont soumis réglementairement à des vérifications périodiques. Il en est de même pour les installations électriques des bâtiments de la collectivité.

La ville du Mans rembourse à Le Mans Métropole :

- Dépenses : 50 000 €/an

#### Installation de défibrillateurs dans les établissements recevant du public

Conformément à la réglementation en vigueur, des défibrillateurs vont être installés dans les établissements recevant du public de la collectivité.

Pour la ville du Mans cet investissement représente une dépense de 320 000 €.

## Suivi médical des agents

### Sécurité des équipements et lieux de travail

Défibrillateurs : 320 000 € d'investissement

## LES ACTIONS DU SERVICE MOYENS PARTAGES

### L'acquisition de matériel et mobilier ergonomique

Soucieux de la santé des agents et de leur bien être sur leur poste de travail, le service a entrepris il y a 4 ans une démarche avec l'ergonome du travail afin d'équiper les services de mobilier et de matériel ergonomique adapté. La priorité est donnée aux agents porteurs de pathologies ciblées par l'ergonome. Ainsi depuis 2018 des lignes budgétaires dédiées sont inscrites aux budgets primitifs du service.

- Investissement : 12 000 €/an

Fauteuils de bureau, bureaux réglables électriques, tabourets, tabourets sur roue, repose-pieds, tabourets sol, chariots de manutention, tables de change, gerbeurs, sièges Lopitch, range-chaussures, servantes d'atelier, tables à dessin....

- Fonctionnement : 2 000 €/an

Supports-documents, supports avant-bras, supports écrans.....

Par ailleurs, les marchés conclus ces dernières années pour l'acquisition de mobilier de bureau ou scolaire intègrent tous des critères d'ergonomie. Tous les fauteuils de bureau à roulettes sont ergonomiques et réglables pour s'adapter parfaitement à chaque utilisateur en limitant au maximum les contraintes exercées sur le corps : hauteur du fauteuil, dossier, assise, maintien lombaire. Des accoudoirs sont ajustables et amovibles et des appuis tête peuvent être proposés.

Les matériaux utilisés ne doivent pas dégager de substances toxiques (formaldéhyde pour les plans de travail, colles pour les mousses des assises....).

Les restaurants scolaires ont été équipés de mobilier permettant de limiter au maximum les contraintes des agents de restauration (chaises hautes pour éviter de se baisser, tables insonorisées...).

### L'acquisition de fournitures de bureau moins polluantes

De plus, le service a recours à des produits respectueux de l'environnement et de la santé des utilisateurs avec l'achat de bâtons de colle sans solvant, feutres marqueurs sans xylène ni toluène, gommes sans phtalate ni latex, correcteurs à base acrylique....

### La mise à disposition de véhicules et de vélos en libre service

Depuis 5 ans, le service a mis en place 4 pools de véhicules partagés (Hôtel de Ville, Condorcet, Maine 2000 et la Chauvinière). Cette prestation a permis de faciliter le déplacement des agents qui ne disposaient pas de véhicules de service.

### L'impact du Covid-19 pour doter les agents de matériel de protection adapté

Dans ce cadre, des achats de masques et autres EPI (visières, lunettes, gants, tenues jetables) sont effectués. Ces achats sont portés par Le Mans Métropole et refacturé par convention à la Ville du Mans pour la part incombant à ses services.

## Mobilier et matériel ergonomiques

### Fournitures de bureaux moins polluantes

### Accès à des véhicules et vélos électriques et non électriques en libre service

### Protection des agents dans le cadre de la Covid-19

## LES ACTIONS DU SERVICE ENTRETIEN ET HYGIENE DES LOCAUX

Le service Entretien et hygiène des locaux en charge de la gestion du ménage des écoles maternelles et élémentaires, et des bâtiments mis à disposition des services de la Ville du Mans s'est engagé depuis la création du Service en 2003, dans une démarche d'amélioration des conditions de travail des agents de ménage.

- Fonctionnement : 65 000€ pour les écoles et 18 000€ pour les bâtiments divers - Le renouvellement de petits matériels intègre les évolutions ergonomiques et l'achat de produits d'entretien est orienté vers des produits respectueux de l'environnement et de la santé des agents.
- En investissement : 23 000€ pour les écoles et 18 000€ pour les bâtiments divers - L'achat du matériel de nettoyage (aspirateur, auto-laveuse, mono-brosse...) intègre les évolutions technologiques afin de mettre à disposition des agents du matériel avec une meilleure ergonomie et adapté au lieu de travail.

À noter l'impact de la pandémie Covid-19 sur le budget avec l'achat de produits désinfectants (détergents spécifiques virucides, gel hydro alcoolique, lingettes, essuie-mains papier) et le renfort d'agents en contrat à durée déterminée afin de se mettre en conformité avec les protocoles sanitaires nationaux applicables dans les écoles et tous les lieux de travail.

## LES OUTILS POUR MODERNISER ET OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DE NOS SERVICES

### *La mise en place d'un système de ventes de matériels réformés par voie d'enchères électroniques*

La démarche a été initiée en 2008 après avoir fait le constat que quasiment tous les services disposaient de matériels inutilisés stockés en extérieur ou dans des locaux. Les services ont été très participatifs, intéressés par cette prestation qui permettait de leur libérer des espaces, de renouveler le matériel et de donner une seconde vie à des objets inutilisés.

En 2019 a été mis en place en collaboration avec la direction financière et juridique et le centre des Finances Publiques de nouveaux systèmes de paiement : le paiement en ligne, le paiement par virement bancaire pour les administrations et le paiement par terminal bancaire. Véritables outils de modernité, ces fonctionnalités sont plébiscitées par nos acheteurs et facilitent le travail des services et de notre trésorier payeur, tout en sécurisant nos transactions. Ces modes de paiement représentent aujourd'hui 100 % des paiements.

Depuis 2009 et jusqu'à fin 2020, 51 ventes ont été réalisées en VDM générant une recette de 520 000 € (93 ventes VDM + LMM pour 1 112 000 € de recettes). Plus de 4000 objets ou lots d'objets vendus.

Cette prestation renforce les liens avec la population locale très à l'affût des ventes à venir même si le matériel est vendu sur tout le territoire, voire au delà (Suisse, Belgique).

### *L'acquisition d'une machine à mise sous plis automatisée*

En 2018 la collectivité a fait l'acquisition d'une solution de mise sous pli avec un logiciel de gestion des flux documentaires et un logiciel de traçabilité des expéditions.

Cet outil permet, outre la dématérialisation des factures transmises aux usagers, de regrouper plusieurs activités (factures restauration scolaire, accueils...) sur une seule facture par famille.

Les objectifs : faciliter l'usage pour les familles, optimiser le traitement par les services, réduire le nombre de factures à imprimer et à envoyer, optimiser le recouvrement...

**Ventes aux enchères**

**Machine à mise sous plis automatisée**

## UN SYSTEME D'INFORMATION AU SERVICE DES USAGERS ET DES AGENTS

Après les phases de confinement, tant pour la population que des agents de la Ville, la nécessité de pouvoir interagir avec les services de la Ville depuis chez soi s'est développée pour la population et l'importance de pouvoir assurer ses missions en mode télétravail s'est accrue pour les agents.

La volonté politique d'accompagner ce nouveau contexte sanitaire et sociétal, se traduit également par une volonté d'accélération de la mutation du Système d'information de la Ville.

Pour répondre à ces nouveaux défis, un programme de transformation du SI sera mené sur le début du mandat (2021-2023).

### Être encore plus proche de la population :

- Une amplification des dotations en matériels informatiques pour les associations agréés participants à l'effort d'inclusion numérique des populations les plus éloignées du numérique. Plusieurs dizaines de PC supplémentaires seront mis à disposition de ces structures. La possibilité d'acquérir du matériel informatique à bas coût sera amplifiée par le programme de ventes aux enchères.
- La modernisation et la sécurisation des applicatifs de la Ville au service direct de la population :
  - Renforcement des outils d'inscriptions scolaires et péri scolaires
  - Réservations en ligne sur les activités aquatiques,
  - Réservations et visites en ligne du Musée sur l'exposition "Tatoueurs, tatoués"
  - Mise en place de la prise de rendez vous pour tous les actes d'état civil
  - Inscriptions en ligne à la Cité du cirque

### Accompagner les agents de la Ville et faciliter la continuité du service public :

- Renforcer et améliorer les conditions de travail des agents par une structuration, une sécurisation et une accélération du programme de travail à distance (dotation massive d'équipements nomades tels que postes de travail portables, téléphonie embarquée, outils et espaces collaboratifs accessibles de n'importe où).
- Veiller à l'accompagnement au changement et à l'acceptation par les agents, des moyens nouveaux qui leurs seront offerts pour exercer leurs missions dans de meilleures conditions de travail et d'efficience (dispositifs de formation, assistance individualisée chaque fois que nécessaire, etc).
- Aligner nos architectures et infrastructures techniques (réseau, etc) sur la montée en puissance des usages du télétravail et des impératifs de sécurité qu'ils induisent.

## Chiffres Clés

2021 -> Renforcer l'efficacité des Services : Une nouvelle suite bureautique et collaborative

2021 -> Moderniser les équipements des agents par le renouvellement du parc de postes de travail.